

Côte d'Ivoire : Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit — Rapport des services du FMI; communiqué de presse sur la réunion du Conseil d'administration; et déclaration de l'Administrateur pour la Côte d'Ivoire.

Dans le contexte de la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier.

- Le rapport des services du FMI pour la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, préparé au terme des entretiens avec les autorités ivoiriennes sur l'évolution et les politiques économiques, qui ont pris fin le 3 octobre 2012. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 15 novembre 2012. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Une annexe d'information rédigée par le FMI.
- Une analyse de viabilité de la dette établie conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Un communiqué de presse résumant les points de vue des administrateurs tels qu'exprimés le 30 novembre 2012 lors de l'examen du rapport des services du FMI qui concluait la demande et/ou la revue.
- La déclaration de l'Administrateur du FMI pour la Côte d'Ivoire.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités de la Côte d'Ivoire au FMI*
Mémorandum de politiques économique et financière des autorités ivoiriennes*
Protocole d'accord technique*

*Inclus aussi dans le rapport des services.

La politique régissant la publication des rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles pour les marchés.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org • Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

CÔTE D'IVOIRE

Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, demande de modification de critères de réalisation, et revue des assurances de financement

Préparé par le Département Afrique
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Seán Nolan et Peter Allum

15 novembre 2012

La situation sociopolitique s'est améliorée, mais demeure délicate. Toutes les institutions cruciales du pays sont désormais opérationnelles. Toutefois, les progrès en matière de réconciliation nationale sont limités et il y a eu une série d'attaques contre des casernes et des postes de contrôle de l'armée au cours des derniers mois. L'économie connaît une reprise plus rapide que prévu en 2012, après avoir ralenti en 2011. Les perspectives pour 2013 sont favorables.

Les résultats du programme ont été globalement satisfaisants. À fin juin 2012, tous les critères de performance ont été atteints, mais l'exécution des réformes structurelles a progressé dans certains domaines et piétiné dans d'autres. Les réformes du régime public de retraite et de la filière cacao ont été achevées et des progrès tangibles ont été réalisés dans la gestion de la dette et la restructuration des banques publiques. Mais les mesures prises dans le secteur de l'énergie n'ont pas été à la hauteur des objectifs du programme. **Les services du FMI recommandent la conclusion de la deuxième revue, la modification proposée des critères de performance pour fin décembre 2012 et l'adoption de nouveaux critères pour fin juin 2013.**

Relations avec le FMI. Le 4 novembre 2011, le Conseil d'administration a approuvé un accord au titre de la FEC, d'un montant de 390,24 millions de DTS (120 % de la quote-part). Les discussions sur la deuxième revue de l'accord FEC ont eu lieu à Abidjan, du 19 septembre au 3 octobre 2012. L'équipe du FMI était composée de MM. Lazare (chef de mission), Ahokpessi et Koulet-Vickot (tous du Département Afrique), Dicks-Mireaux (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Thakoor (Département des finances publiques), et Camard (Représentant résident). La mission a été reçue par le Président Ouattara et par plusieurs ministres — MM. Diby (Économie et Finances), Mabri (Plan et Développement), Toungara (Énergie et Mines), Coulibaly (Agriculture), Gnamien (Fonction publique) —, le Directeur national de la BCEAO (M. Aman), d'autres hauts responsables de l'État, ainsi que des représentants du secteur privé et de la communauté diplomatique. M. Allé (Bureau de l'administrateur) a assisté à certaines réunions.

Publication: Les autorités ont consenti à la publication du rapport des services du FMI, de la Lettre d'intention, du Mémoire de politiques économique et financière et du Protocole d'accord technique.

Table des matières	Page
Liste des acronymes.....	3
Résumé analytique.....	4
I. Contexte sociopolitique.....	5
II. Évolution économique récente et perspectives.....	5
III. Discussions de politique économique.....	8
A. Perspectives de croissance économique pour 2013 et au-delà.....	8
B. Politique budgétaire.....	11
C. Réformes structurelles : redoubler d'efforts et passer à une nouvelle phase.....	13
IV. Suivi du programme, financement et risques.....	16
V. Évaluation par les services du FMI.....	18
Graphiques	
1. Principaux indicateurs économiques, 2008–13.....	6
2. Évolution macroéconomique et perspectives, 2008–13.....	7
Tableau du texte	
1. Opérations fiscales, 2012–13.....	8
Encadrés	
1. Perspectives à moyen terme des autorités, 2012–15.....	10
2. Le secteur de l'électricité et le budget en Côte d'Ivoire.....	14
Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2010–17.....	20
2. Balance des paiements, 2010–17.....	21
3a. Opérations financières de l'État, 201–17 (milliards de CFA).....	22
3b. Opérations financières de l'État, 2010–17 (pourcentage du PIB).....	24
4. Situation monétaire, 2010–13.....	26
5. Besoin de financement extérieur, 2009–13.....	27
6. Capacité de remboursement au FMI, 2010–22.....	28
7. Calendrier proposé pour les décaissements et rythme des revues du programme triennal au titre de la FEC.....	29
8. Critères de performance et repères indicatifs, 2012–13.....	30
Appendix	
I. Lettre d'intention.....	31
Pièce jointe I : Mémoire de politiques économique et financière.....	34
Pièce jointe II : Protocole d'accord technique.....	56

LISTE DES ACRONYMES

AFD	Agence française de développement
AfSS	Afrique subsaharienne
AGOA	<i>African Growth and Opportunity Act</i> (Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique)
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CGRAE	Caisse générale de retraite des agents de l'État
CNPS	Caisse nationale de prévoyance sociale
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAD	Département des finances publiques du FMI
FCFA	Franc de la communauté financière africaine
FEC	Facilité élargie de crédit
FIRST	Initiative pour la réforme et le renforcement du secteur financier
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
MPEF	Mémoire de politiques économique et financière
OAT	Obligations assimilables du Trésor (émises par la BCEAO)
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
PAT	Protocole d'accord technique
PEMFAR	Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PETROCI	Société nationale d'opérations pétrolières de la Côte d'Ivoire
PFR	Pays à faible revenu
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PPTE	Pays pauvre très endetté
SFI	Société financière internationale
SIGFAE	Système intégré de gestion des fonctionnaires et agents de l'État
SIR	Société ivoirienne de raffinage
TPCI	Titre public Côte d'Ivoire
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- **La reprise de l'activité économique a été plus vigoureuse que prévu en 2012, après la contraction de 2011.** Un taux de croissance du PIB de 8,6 % en 2012 est désormais prévu. L'inflation a été modérée jusqu'en août et devrait rester inférieure à 2 % pour l'année.
- **L'exécution du programme a été globalement satisfaisante.** Les résultats budgétaires se sont améliorés et tous les objectifs quantitatifs à fin juin ont été atteints. Sur le front des réformes structurelles, les progrès ont été tangibles dans certains domaines mais insuffisants dans d'autres. Les réformes du régime des retraites publiques et de la filière cacao ont été achevées, et il y a eu des avancées dans la gestion de la dette et la restructuration des banques publiques. Toutefois, les autorités doivent redoubler d'efforts pour la réforme du secteur énergétique.
- **Les perspectives de croissance pour 2013 sont favorables, avec quelques risques.** L'expansion amorcée en 2012 devrait se poursuivre en 2013 à mesure que les autorités intensifieront les investissements publics, catalysant ainsi l'investissement privé. Les autorités s'attendent à une réaction rapide et énergique du secteur privé et, partant, à une croissance supérieure aux prévisions des services du FMI. Une réaction molle du secteur privé aboutirait à une croissance économique plus faible que prévue.
- **Les discussions de politique économique ont porté sur le budget de 2013 et les réformes structurelles.** Les hypothèses de recettes sont prudentes et conformes aux projections de croissance des services du FMI. Les dépenses courantes sont maîtrisées afin de créer de l'espace pour accroître les investissements publics, car l'accès aux financements extérieurs pourrait être limité. Les autorités prennent des mesures pour remédier aux difficultés du secteur énergétique, restructurer les banques publiques et mettre en œuvre d'autres réformes structurelles, notamment en matière de gestion de la dette. Elles demandent une légère modification des critères de réalisation à fin décembre 2012 pour le plancher du solde budgétaire global et le plafond du financement intérieur net. Pour 2013, elles sollicitent aussi une petite fenêtre d'emprunt non concessionnel (0,39 % du PIB) et l'élargissement (de 0,18 % du PIB) de la fenêtre existante d'emprunt non concessionnel auprès d'une banque régionale de développement.
- **Des risques pèsent sur le programme, mais ils sont gérables.** Les principaux risques baissiers sont liés à la possibilité d'une participation lente et prudente du secteur privé à la relance économique du pays.
- **Les services du FMI recommandent la conclusion de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC, la modification des critères de réalisation pour fin décembre 2012 et l'adoption de nouveaux critères pour fin juin 2013, ainsi que la revue des assurances de financement.**

I. CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE

1. **La situation sociopolitique s'est améliorée, mais reste délicate.**

Après la séance inaugurale du Parlement en mars 2012, toutes les institutions cruciales de la République sont désormais opérationnelles. Mais, depuis la fin de la crise postélectorale en avril 2011, la réconciliation nationale a peu progressé. Le revenu par habitant s'étant effrité durant la dernière décennie, la population s'attend à des améliorations tangibles et rapides de ses conditions de vie.

MPEF ¶1

2. **En matière de sécurité, la situation s'est quelque peu dégradée.** Depuis le mois d'août, une série d'attentats contre des casernes de l'armée, des commissariats de police, des postes de contrôle et, plus récemment, une centrale électrique ont eu lieu. Les autorités ont réagi en resserrant les mesures de sécurité et en créant un Conseil national de sécurité présidé par le chef de l'État. La restructuration de la nouvelle armée est en cours.

II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES

3. **L'activité économique a été robuste jusqu'en août 2012 et les perspectives pour l'année sont plus favorables que prévu** (tableau 1).

Après une forte contraction en 2011, la reprise généralisée de l'activité a été plus forte que prévue, entraînant un relèvement des projections de croissance à 8,6 % (contre 8,1 % initialement). L'inflation a été modérée jusqu'en août et devrait rester en-deçà de 2 % en 2012.

MPEF ¶5

4. **La reprise économique s'est traduite par une flambée des importations** (tableau 2). Jusqu'en août 2012, celles-ci ont augmenté de 30 % par rapport à 2010¹ et de 50 % en ce qui concerne les biens d'équipement et les biens intermédiaires. Conjugée à la baisse des exportations de cacao et de pétrole, cette hausse des importations devrait entraîner un déficit courant pour l'année, le tout premier déficit après plusieurs années d'excédents. En même temps, les sorties de capitaux/erreurs et omissions ont diminué en raison probablement du ralentissement de la fuite de capitaux avec le retour de la confiance dans l'économie.

5. **Les résultats budgétaires à fin juin ont dépassé les prévisions grâce à la bonne tenue des recettes et au respect des objectifs de dépenses** (tableau texte 1).

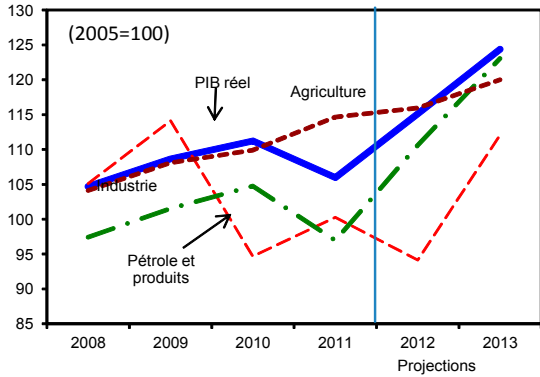
Les recettes intérieures ont dépassé de 1,1 point de pourcentage du PIB l'objectif du programme, avec l'amélioration du produit de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Les dépenses, y compris d'investissement, ont été conformes aux montants programmés, l'investissement financé sur ressources intérieures dépassant l'objectif visé et l'investissement financé sur ressources étant à la traîne. Les dépenses anti-pauvreté n'ont cessé de croître tandis que la masse salariale a été maîtrisée. Tous les critères de performance à fin juin ont été observés.

MPEF ¶6-7

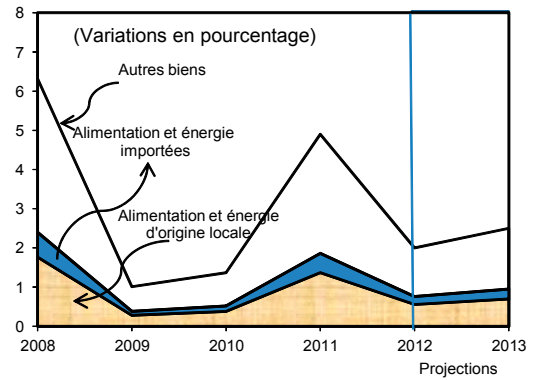
¹ Le premier semestre de 2011 n'est pas une bonne période de référence, la crise postélectorale ayant entraîné la baisse de l'activité économique et des importations.

Graphique 1. Côte d'Ivoire: Principaux indicateurs économiques, 2008–13
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

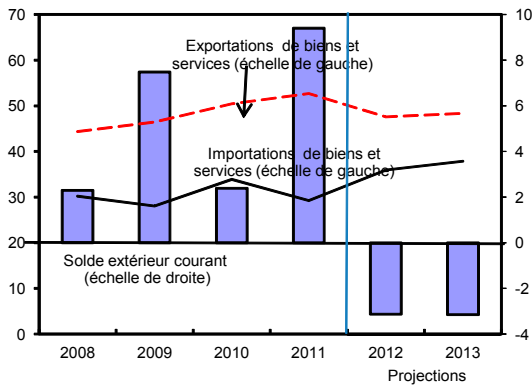
La croissance rebondirait en 2012, après le déclin induit par la crise post-électorale en 2011...



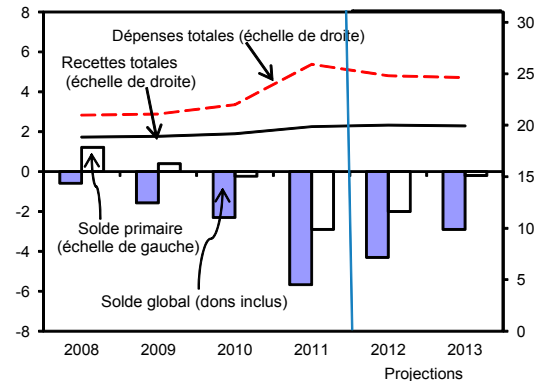
... et l'inflation s'atténuerait en 2012.



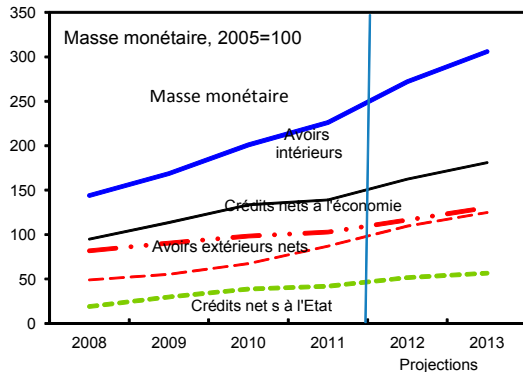
Le compte courant deviendrait déficitaire en 2012, avec l'augmentation des imports liés aux d'investissements.



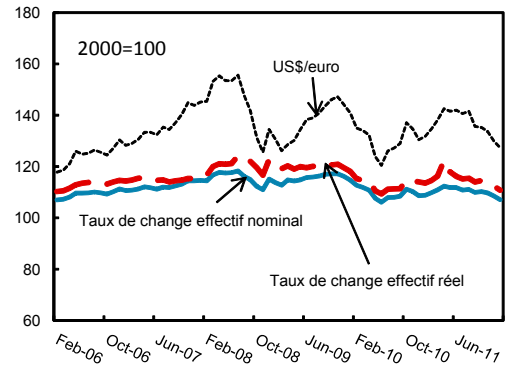
Le déficit budgétaire se réduirait après le pic de 2011^{1/}.



La croissance de la masse monétaire devrait rester robuste en 2012 en raison du redressement économique et le système bancaire reprendrait totalement l'octroi de nouveaux crédits au secteur privé.

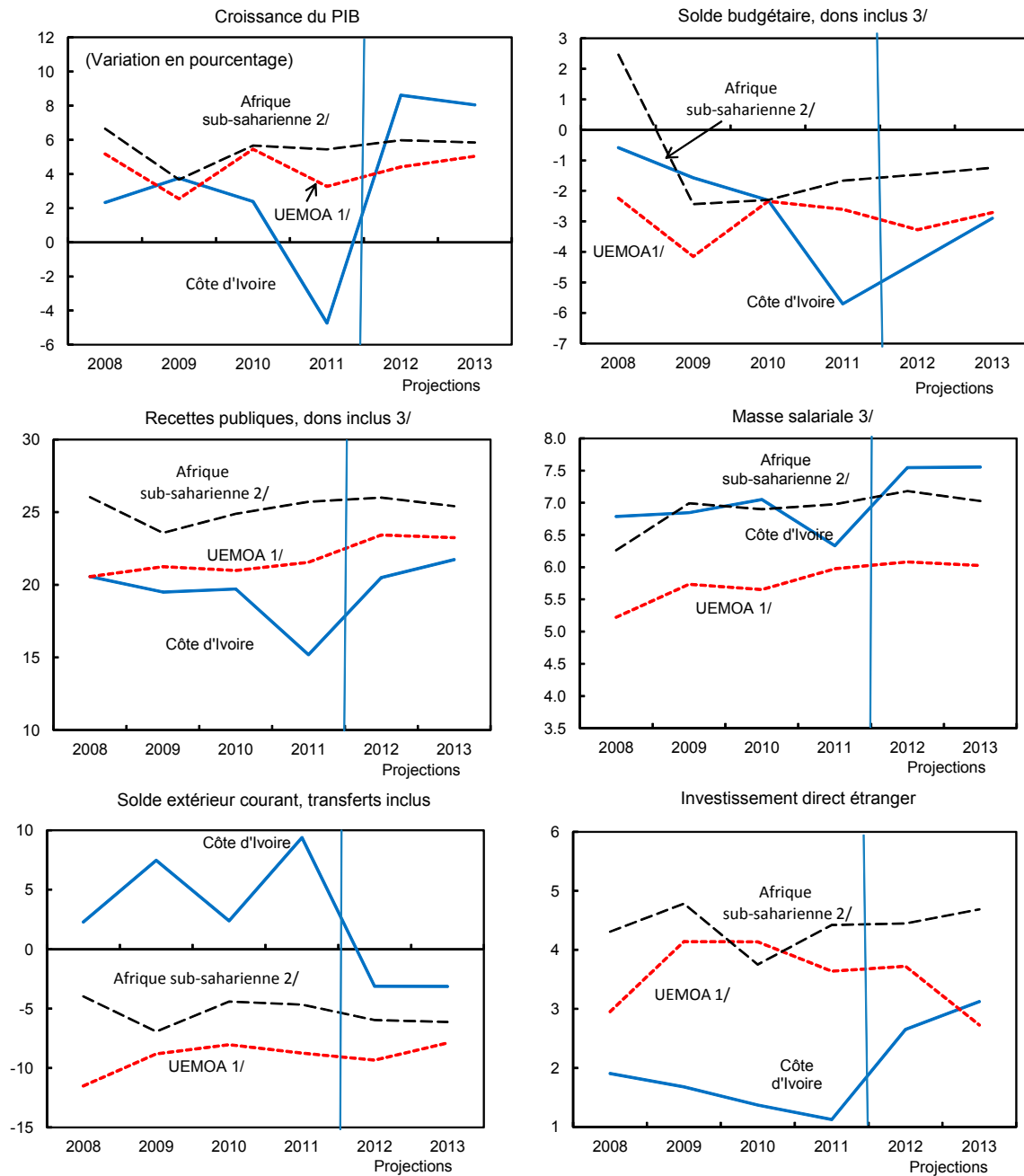


Le taux de change effectif réel s'est apprécié depuis la mi-2010 en raison de l'appréciation de l'euro.



Sources: Autorités ivoiriennes, estimations et projections des services du FMI.
1/ Les ratios fiscaux du T2-T4 2011 divisé par le PIB de la période.

Graphique 2 Côte d'Ivoire: UEMOA, et AfSA - Evolution macroéconomique et perspectives, 2008–13
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)



Sources: Perspectives de l'économie mondiale; estimations et projections des services du FMI.

1/ UEMOA, excluant la Côte d'Ivoire.

2/ AfSA, excluant Nigeria et Afrique du Sud.

3/ Pour la Côte d'Ivoire, T2-T4 2011 divisé par le PIB de la période.

Tableau de Texte 1. Côte d'Ivoire: Opérations fiscales, 2012–13

	Percent du PIB					
	2012				2013	
	Juin		Decembre		Prog.	Révisé
	Q4	2011	Q1-Q4	Q1-Q4		
Prog.	Réalisé	Prog.	Révisé			
Recettes et dons	9.1	10.2	19.2	20.5	20.1	21.7
Recettes fiscales	7.9	8.6	16.2	17.3	16.7	17.5
Recettes pétrolières	0.7	0.7	1.9	2.3	1.1	1.5
Taxes sur produits pétroliers	0.4	0.4	0.8	0.8	0.8	1.0
Taxes d'exportation du cacao	1.2	1.3	2.3	2.4	3.4	2.1
TVA	0.8	0.8	1.6	1.6	1.7	1.8
Taxes à l'importation	2.2	2.2	4.6	4.5	4.6	5.2
Autres	2.6	3.1	5.1	5.7	5.1	6.1
Recettes non fiscales	1.0	1.3	2.5	2.7	2.4	2.4
Dons	0.3	0.3	0.4	0.5	1.0	1.8
Dépenses totales	10.5	10.4	23.6	24.8	23.3	24.6
Dépenses courantes	8.8	8.8	18.3	19.5	17.6	17.1
Masse salariale	3.7	3.6	7.5	7.5	7.2	7.5
Prestations sociales	0.9	0.9	1.8	1.9	2.0	1.7
Subventions et autres transferts	1.3	1.3	2.6	3.3	2.1	2.4
<i>Dont: secteur électricité</i>	0.2	0.2	0.5	1.1	0.4	0.5
Autres dépenses courantes	2.1	2.1	4.1	4.3	4.0	3.9
Dépenses sortie de crise et élections	0.2	0.2	0.5	0.5	0.0	0.1
Intérêts	0.6	0.7	1.8	1.9	2.4	1.5
Dettes intérieure	0.2	0.2	0.6	0.6	0.7	0.8
Dettes extérieure	0.4	0.5	1.2	1.2	1.7	0.8
Dépenses d'investissement	1.7	1.6	5.2	5.4	5.6	7.5
<i>Dont: financées sur ressources extérieures</i>	0.6	0.4	1.0	1.0	1.6	3.3
Prêts nets	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0
Solde primaire de base 1/	-0.4	0.6	-2.0	-1.9	-0.2	0.2
Solde global	-1.4	-0.2	-4.4	-4.3	-3.2	-2.9
Financement	1.4	0.2	4.4	4.3	3.2	2.9
Financement intérieur	0.0	-0.2	0.6	1.0	0.4	-0.1
Financement extérieur 2/	0.1	-0.4	0.5	0.1	-0.8	2.6
Prêts projets	0.4	0.2	0.6	0.6	0.6	2.2
Prêts et dons programme	0.0	0.0	0.5	0.3	0.0	0.6
Banque mondiale: don appui budgétaire	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.2
BAD: don appui budgétaire	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
AFD: pret appui budgétaire	0.0	0.0	0.3	0.3	0.0	0.3
UEMOA: don appui budgétaire	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement UEMOA	0.7	0.3	1.8	1.8	1.1	0.9
Amortissement du (excl FMI)	-1.0	-1.0	-2.4	-2.5	-2.5	-1.0
Financement exceptionnel	0.9	0.9	2.5	2.8	2.3	-0.1
Arriérés extérieurs	0.0	0.0	-1.2	-1.2	-0.1	-0.2
Remise de dette 3/	0.9	0.9	3.8	4.0	2.5	0.0
Dettes PPTE - payment			0.0	20.0		
Annulation de dette			0.0	-20.0		
Ecart de financement	-0.4	0.1	-0.8	-0.4	-1.2	-0.5
FMI (possible FEC)	0.4	0.4	0.8	0.4	0.5	0.5
Ecart résiduel	0.0	0.5	0.0	0.0	-0.7	0.0
Pour mémoire: PIB nominal (CFA milliards)	12,575	12,575	12575.0	12460.0	13,609	13,765

Sources: Autorités Ivoiriennes et staff du FMI.

1/ Solde de base=(Recettes totales hors dons+Dons projet sortie de crise)-(Dépenses totales-Déchets toxiques -Remise de dette sur intérêts-dépenses financées sur ressources extérieures).

2/ Basé sur les intentions de financement exprimées jusqu'a présent.

6. **Les progrès en matière de réformes structurelles ont été considérables dans certains domaines, mais insuffisants dans d'autres politiquement sensibles.** Onze des 17 repères structurels du programme pour la fin septembre ont été réalisés à temps (MPEF, tableau 2). En outre, la réforme du régime des retraites publiques a été exécutée, celle de la filière cacao s'est terminée à temps pour la récolte de l'automne 2012, et les avancées en matière de gestion de la dette et de restructuration des banques publiques se poursuivent. Les repères structurels restants, surtout dans le secteur de l'énergie,² accusent du retard ou attendent encore d'être réalisés. Le gouvernement a pris des mesures correctives pour les repères structurels manqués et d'autres dispositions pour redynamiser l'exécution des réformes essentielles. En particulier, il compte adopter à mi-novembre un mécanisme d'ajustement automatique des produits pétroliers et tient à le mettre en œuvre avant fin mars 2013.

MPEF ¶8

7. **La Côte d'Ivoire a bénéficié d'une réduction substantielle du stock de sa dette extérieure après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée à fin juin 2012.** Avec l'allègement intégral, elle obtiendra une réduction totale de 7,7 milliards de dollars de sa dette en valeur actuelle, dont 3,1 milliards au titre de l'Initiative PPTE renforcée, 3,3 milliards de la part des créanciers bilatéraux officiels du [Club de Paris](#) et 1,3 milliard de la part des créanciers multilatéraux au titre de [l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale \(IADM\)](#).³

MPEF ¶14

III. DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

A. Perspectives de croissance économique pour 2013 et au-delà

8. **Les perspectives économiques pour 2013 et à moyen terme sont favorables.** Les services du FMI ont révisé leurs projections de croissance du PIB réel à 8,0 %, compte tenu: (a) de l'accélération de la croissance vers la fin de 2012, qui devrait se poursuivre l'an prochain ; (b) des progrès sensibles vers l'identification des financements extérieurs pour le budget 2013 et pour les projets d'investissement en partenariat public-privé (PPP) ; et (c) de l'engouement des investisseurs étrangers pour la Côte d'Ivoire.⁴ Les perspectives s'améliorent et l'investissement public contribuant à stimuler l'investissement privé, la croissance devrait conserver sa vigueur, bien qu'à un rythme moins rapide qu'en 2012–13. Les autorités prévoient une plus forte accélération de la croissance économique, qui atteindrait 9 % du PIB en 2013 et se stabiliserait à 10 % à moyen terme grâce à une plus importante de expansion de l'investissement privé et un niveau plus élevé de l'investissement public (encadré 1).

MPEF ¶18–20

² Cinq des six repères structurels manqués sont dans le secteur de l'énergie.

³ Des accords bilatéraux d'allègement de la dette ont été conclus fins octobre avec plusieurs créanciers du club de Paris — Autriche, Belgique, Canada, France et Suisse; en outre, les autorités sont en train de contacter d'autres créanciers officiels bilatéraux.

⁴ L'activité économique serait stimulée par une forte hausse des investissements publics et privés (y compris des PPP), ainsi que par un regain de consommation dans les zones rurales, attribuable à la réussite escomptée de la réforme du secteur cacao, qui garantit aux producteurs une proportion accrue des prix c.a.f. de ce produit.

Encadré 1. Côte d'Ivoire: Perspectives à moyen terme des autorités, 2012–15

Les perspectives à moyen terme des autorités découlent du Plan national de développement (PND) 2012-15, finalisé récemment. Le PND a pour objectif primordial de contribuer sensiblement à la réduction de la pauvreté et de transformer l'économie ivoirienne en marché émergent d'ici à 2020. Pour ce faire, le gouvernement vise une croissance de 9 % en 2013 (après le rebond de 8,6 % en 2012), de 10 % en 2014 et de 10,1 % en 2015, tirée par la hausse des dépenses d'investissement public et privé.

En particulier, le gouvernement veut porter l'investissement public à 9,7 % du PIB d'ici à 2015, contre 3 % en moyenne sur la période 2006-10, le but premier étant d'éliminer les goulets d'étranglement en matière d'infrastructures. Une partie du financement sera assurée en améliorant la mobilisation des recettes et la maîtrise des dépenses courantes — et surtout de la masse salariale et des subventions. Les recettes totales (hors dons) devraient rester globalement inchangées en proportion du PIB et les dépenses courantes devraient baisser d'environ 3 % du PIB entre 2012 et 2015. Le déficit budgétaire global (dons inclus) atteindrait 3,7 % du PIB en 2014-15, en relation avec la hausse des dépenses en capital. Le besoin de financement résiduel serait couvert par l'emprunt sur les marchés intérieur et international.

Les autorités s'attendent à ce que la hausse des dépenses publiques destinées aux infrastructures de base, conjuguée à l'exécution des réformes structurelles, améliorerait le climat des affaires et stimulerait l'investissement privé, qui atteindrait 13,7 % du PIB d'ici à 2015, contre 6 % environ en 2010.

Une conférence des bailleurs de fonds aura lieu à Paris début décembre 2012 en vue d'assurer le financement du Plan national de développement, estimé à quelque 11 076 milliards de FCFA (environ 21 milliards de dollars) sur quatre ans.

Côte d'Ivoire: Perspectives de moyen terme, 2012-15

	2012	2013	2014	2015
	(Variation annuelle en pourcentage, volume)			
Revenu national				
PIB à prix constants	8.6	9.0	10.0	10.1
Secteur primaire	0.7	4.7	5.9	4.2
Secteur secondaire	14.8	12.1	13.5	14.3
Secteur tertiaire	14.1	12.9	13.5	14.0
Consommation totale	8.1	8.0	8.0	7.7
Formation du capital fixe	63.2	40.8	32.7	22.8
Exportation de biens	7.5	10.5	7.8	7.5
Importation de biens	45.8	18.8	13.8	13.0
	(Pourcentage du PIB)			
Opérations du gouvernement central				
Recettes totales et dons	20.5	21.5	21.9	21.7
Recettes totales	20.0	19.8	19.8	19.6
Dépenses totales et prêts nets	24.8	24.4	25.7	25.3
Dépenses courantes (hors Intérêts)	17.0	15.2	14.8	14.1
Solde primaire de base	-1.9	0.2	-0.5	0.0
Solde global, dons inclus, base ordonnancements	-4.3	-2.9	-3.8	-3.6
Investissement brut	12.5	16.2	20.2	23.4
Gouvernement central	5.3	7.4	9.3	9.7
Secteur non gouvernemental	7.2	8.8	10.9	13.7
Pour mémoire:				
Cout annuel du Plan National de Development (milliards de FCFA)	1520.9	2263.3	3129.5	4162.3
Cout annuel du Plan National de Development (milliards US\$)	2.9	4.3	5.9	7.8
PIB nominal (milliards de FCFA)	12460	13885	15610	17550
PIB aux prix du marché (milliards US\$)	24.1	26.2	29.3	32.9
PIB nominal par habitant (milliards de FCFA)	544	589	643	703
PIB nominal par habitant (US\$)	1049	1110	1209	1316
Taux de change nominal (FCFA/US\$, moyenne annuelle)	518	530	532	534

Source: autorités ivoiriennes.

B. Politique budgétaire

9. **Selon les projections, le déficit budgétaire fléchirait légèrement en 2012.** Compte tenu de l'évolution récente et d'une révision à la hausse des recettes et dépenses, le déficit global devrait reculer de 4,4 % à 4,3 % du PIB. L'on prévoit en particulier :

MPEF ¶11–13

- Une progression des recettes de 1,1 % du PIB, attribuable surtout au dépassement des objectifs de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (+0,4 % du PIB) et des recettes pétrolières (+0,4 % du PIB). Les dons devraient également dépasser de 0,2 % du PIB les montants programmés.
- Un accroissement des dépenses dû principalement à la hausse des subventions au secteur de l'électricité. En raison de la faible pluviométrie, la production hydroélectrique a baissé, entraînant une consommation accrue de HVO, qui coûte plus cher. Pour atténuer la situation financière déjà délicate du secteur, le gouvernement lui a accordé des subventions supplémentaires, portant le niveau total de ses subventions à 1,1 % du PIB en 2012.

10. **La Loi de finances 2013 repose sur des hypothèses prudentes en matière de recettes.** Cette prudence est motivée par le désir de ne pas sous-estimer les besoins de financement du budget à

MPEF ¶22–27

un moment où les conditions du financement intérieur pourraient se durcir (voir ci-dessous). Les projections de recettes sont tout à fait conformes au scénario de croissance de 8 % établi par les services du FMI. Néanmoins, les recettes devraient afficher une hausse de 0,2 % du PIB par rapport à 2012 suite à la reprise graduelle de l'activité économique et aux efforts consentis par les autorités pour rationaliser l'administration des recettes, en exécutant notamment un plan d'actions adopté en juillet 2012 pour améliorer le recouvrement de la TVA. En revanche, une baisse des recettes cacaoyères est prévue malgré la hausse attendue des cours internationaux en 2013, les autorités ayant réduit le taux net d'imposition du secteur.⁵ Par ailleurs, les recettes pétrolières de la devraient diminuer suite à la légère baisse

⁵ La réduction nette de l'impôt (0,3 % du PIB) traduit la détermination des autorités à transférer aux agriculteurs au moins 60 % des prix à l'exportation c.a.f. du cacao, dans le cadre de la réforme de la filière café/cacao. Après consultation des autres parties prenantes de la filière cacao, et compte tenu de la fixité relative des autres coûts (transport, commercialisation, etc.), seule une baisse d'impôt permettrait de garantir un prix adéquat aux agriculteurs. La perte de recettes fiscales a été en partie compensée par la décision du gouvernement de suspendre temporairement le traitement fiscal préférentiel accordé aux entreprises de transformation du cacao, mesure qui était censée expirer il y a plus d'une décennie. Cette modification de la fiscalité cacaoyère permet de conclure la réforme du secteur, conformément au déclencheur idoine du point d'achèvement de l'initiative PPTTE.

des cours internationaux et à la réduction de la part-État dans la production pétrolière afin de permettre à ses partenaires de récupérer le coût des investissements effectués en 2012.

11. Les dons devraient s'accroître considérablement à mesure que les efforts déployés par les autorités pour solliciter des concours internationaux commenceront à porter leurs fruits. Le mécanisme français de conversion de la dette contre des programmes de développement (« contrats de désendettement et de développement — C2D ») est censé générer des dons additionnels de 0,6 % du PIB, les autres partenaires devant apporter un surcroît de 0,7 % du PIB.

12. Les dépenses courantes seraient maîtrisées afin de créer la marge de manœuvre nécessaire à l'investissement.

- Le ratio des dépenses courantes au PIB devrait fléchir en 2013. Certaines subventions ponctuelles importantes, notamment au secteur de l'électricité en 2012, ne seront pas reconduites. Les « dépenses de sortie de crise » liées aux accords d'Ouagadougou conclus en 2007/08, seront progressivement éliminées à mesure que le pays tournera la page du conflit intérieur des dix dernières années. La masse salariale serait limitée à 7,5 % du PIB malgré les pressions sociales et politiques incitant l'État à honorer plus rapidement les promesses de hausse salariale faites par l'ancien régime.
- L'investissement devrait grimper à 7,5 % du PIB (contre 5,4 % en 2012). L'investissement financé sur ressources intérieures fléchirait légèrement par rapport au PIB, tandis que celui financé sur ressources extérieures passerait de 1 % du PIB en 2012 à 3,3 % en 2013. Bien que les autorités aient déjà identifié des partenaires financiers pour la plupart des investissements de 2013 financés par ressources extérieures les montants résiduels pour 2013 et au-delà seront sollicités lors de la réunion du Groupe consultatif prévue en décembre 2012.

13. La croissance limitée des dépenses et la baisse projetée du déficit budgétaire global (de -4,3 % du PIB en 2012 à -2,9 % en 2013) sont aussi liés au resserrement des possibilités de financement sur le marché intérieur et au passage à la comptabilisation du service de la dette sur une base nette de l'allègement de la dette. En particulier, les autorités ont réduit de moitié les projections d'emprunts intérieurs, car une grande partie des titres restructurés en 2011 viendront à échéance à la fin de 2013 et pourraient peser sur l'appétit des investisseurs pour de nouveaux titres publics. Par ailleurs, le resserrement budgétaire en 2013 reflète le passage d'une comptabilisation du service de la dette sur une base brute avant le point d'achèvement de l'Initiative PPTE renforcée (premier semestre de 2012) à une comptabilisation sur une base nette (hors allègement de la dette) après le point d'achèvement.

14. Les autorités se sont engagées à éliminer tout investissement dont le financement extérieur ne peut être identifié ou à contenir davantage les dépenses globales si les recettes effectives sont inférieures aux projections.

C. Réformes structurelles : Redoubler d'efforts et passer à une nouvelle phase

15. **Les autorités restent déterminées à mettre en œuvre leur vaste et ambitieux programme de réformes, mais des problèmes persistent.** Ces réformes visent à créer un environnement propice à une croissance forte et soutenue, à l'emploi et à la participation du secteur privé. Le gouvernement étant encore soucieux des répercussions sociales d'une partie de leur programme de réformes, les services du FMI l'ont encouragé à envisager en cas de nécessité des mesures pour en atténuer les effets sur les pauvres. Malgré l'inexécution de six repères structurels (relatifs notamment au secteur énergétique/ à la tarification des produits pétroliers), les autorités ont assuré les services du FMI que les actions correctives ci-dessous seront appliquées intégralement et en temps utile.

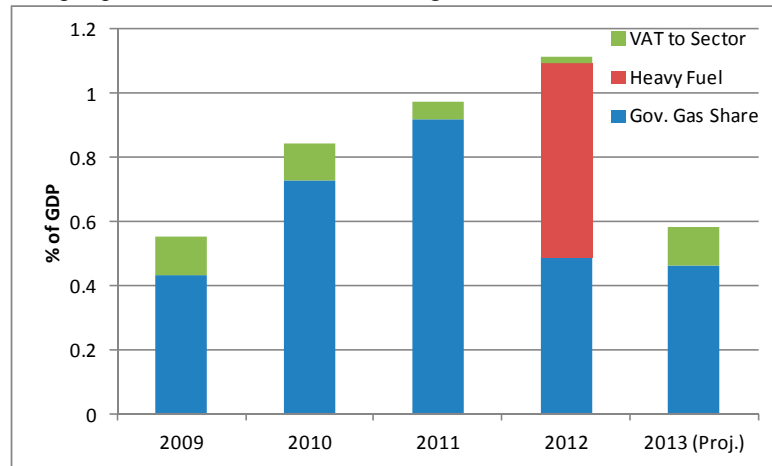
MPEF ¶128–39

16. **La réforme du secteur de l'électricité va se poursuivre.** Les subventions à ce secteur grèvent lourdement le budget (encadré 2) et évincent les dépenses de lutte contre la pauvreté. À mi-novembre 2012, le gouvernement adoptera une stratégie globale destinée à rétablir progressivement l'équilibre financier du secteur ; il s'emploie actuellement à exclure les gros consommateurs du tarif social au début de 2013, et a accepté d'accroître le tarif consommateur de 5 % en moyenne à la mi-2013. Le recouvrement des factures d'électricité et la lutte contre la fraude seront renforcées par l'adoption du Code de l'électricité. Le gouvernement compte aussi réduire les coûts en prenant des mesures axées sur l'efficacité et en mettant en service de nouvelles centrales hydroélectriques et au gaz. En collaboration avec la Banque mondiale, les autorités sont en train d'évaluer l'impact social des réformes du secteur de l'électricité. Les résultats de cette évaluation permettront de jeter les bases d'une réforme plus ciblée du secteur qui prévoit notamment le renforcement des dispositifs de protection sociale des ménages les plus nécessiteux afin d'amortir l'impact de futurs ajustements de tarifs.

Encadré 2. Le secteur de l'électricité et le budget en Côte d'Ivoire

La politique de tarification de l'électricité a une incidence budgétaire énorme en Côte d'Ivoire. Les tarifs de l'électricité sont constamment inférieurs au coût marginal de production, problème aggravé par des pertes techniques et commerciales. De plus, la plupart des foyers bénéficient actuellement d'une facturation au tarif social subventionné, réservé en principe aux pauvres. Cette politique est préjudiciable à la rentabilité du secteur et aux projets d'investissement.

Graphique 1. Côte d'Ivoire : Coût budgétaire du secteur de l'électricité



Le coût budgétaire du soutien de l'État au secteur n'a cessé de croître ces dernières années, mais devrait diminuer en 2013 (graphique 1). L'électricité est produite à partir des barrages, du gaz naturel et du HVO. Afin de minimiser les coûts de production, l'État renonce à sa part de gaz au profit du secteur (sans aucun paiement) et transfère une partie de la TVA. Si la subvention au gaz a atteint 0,9 % du PIB en 2011, la renégociation du prix du gaz avec l'un des principaux fournisseurs était censée contenir à 0,5 % du PIB environ l'impact sur le budget 2012. Toutefois, les ajustements de tarifs étant limités à une hausse de 10 % du prix de l'électricité pour les industries, le recours massif à la production d'électricité à partir du HVO en a accru le coût budgétaire de 0,6 % du PIB en 2012. L'appui de l'État au secteur devrait retomber à près de 0,6 % du PIB en 2013.

Les autorités ont l'intention d'accroître les capacités de production et prévoient que le secteur atteindra l'équilibre financier d'ici à 2015 grâce à des réformes axées aussi bien sur la tarification que sur des facteurs techniques et institutionnels. La Côte d'Ivoire envisage un net accroissement des capacités de production, notamment au moyen de partenariats public-privé avec des producteurs indépendants, pour faire face au surcroît de demande résultant de la reprise économique. La nouvelle stratégie de tarification consistera surtout à exclure du tarif social les gros consommateurs, à effectuer des augmentations graduelles des prix pour combler la différence des coûts de production, et à renégocier les prix à l'exportation. Par ailleurs, l'entretien du réseau et la lutte contre la fraude seront intensifiés pour réduire les pertes techniques et commerciales. Les coûts de production seront maîtrisés en renégociant les contrats des autres fournisseurs de gaz et en mettant en service des producteurs d'électricité plus efficaces. Le gouvernement continuera à financer l'essentiel des investissements axés sur l'extension et l'entretien du réseau électrique.

17. **Le gouvernement adoptera à la mi-novembre un mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers, qui entrera en vigueur à fin mars 2013.** La fixité des prix de détail a réduit de 50 % les taxes perçues sur les produits pétroliers entre 2010 et 2012 et les dépenses fiscales relatives aux produits pétroliers sont actuellement estimées à 1 % du PIB environ. Après une campagne de sensibilisation sur la nécessité de la réforme, le mécanisme d'ajustement automatique sera établi à fin mars 2013. Cela permettra à l'État de partager le risque de fluctuations des cours internationaux avec les consommateurs finaux, de réduire les subventions implicites aux carburants, et d'affecter des ressources accrues aux dépenses de lutte contre la pauvreté. Parallèlement, le prix des produits pétroliers liquides sera ajusté à hauteur de 15 FCFA le litre avant la fin novembre pour financer le déficit du mécanisme de subvention du gaz domestique. Les services du FMI ont discuté des expériences des autres pays en ce qui concerne les mesures d'accompagnement de l'impact à travers des dispositifs de protection sociale durant l'exécution de réformes similaires.

18. **Des avancées en matière de gestion de la dette continuent avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale.** Les autorités comptent réorganiser leur cellule de gestion de la dette et adopter une structure fonctionnelle comprenant *front, middle* et *back-office*, avant mi-2013. Nouvellement créé, le Comité national de la dette publique est opérationnel et envisage de préparer, pour adoption par le gouvernement, une première stratégie de gestion de la dette et une analyse de viabilité de la dette qui seront publiées avec la Loi de finances 2014.



MPEF ¶40

19. **Les autorités ont l'intention de poursuivre résolument la mise en œuvre de la stratégie de restructuration des banques publiques adoptée en mai 2012.** Les audits en cours des banques publiques devraient se terminer avant la fin novembre 2012 et la stratégie de restructuration adoptée au printemps 2012 devrait être entièrement réalisée en 2013. Par ailleurs, une stratégie de développement du secteur financier élaborée avec l'assistance technique de la Banque mondiale sera achevée et mise en œuvre en 2013 pour couvrir l'ensemble du secteur. Un plan d'actions assorti d'un calendrier visant à restructurer d'autres entreprises publiques est en cours de préparation pour mener à bien ce processus.

20. **Les autorités intensifient les efforts de réduction des arriérés intérieurs.** Des progrès ont été réalisés au cours des dernières années par la non-accumulation de nouveaux arriérés envers les fournisseurs et la réduction des arriérés accumulés auparavant. Dans le cadre des mesures visant à promouvoir la participation du secteur privé à l'activité économique, le gouvernement redoublera d'efforts pour réduire les arriérés sur la dette intérieure par une gestion plus active de celle-ci et par des négociations avec les divers créanciers afin de restructurer leurs créances. Parallèlement, un audit est en cours pour valider les créances du secteur non financier sur l'État.

21. **La stratégie relative à la masse salariale devrait être finalisée avant fin janvier 2013, après les nouvelles consultations élargies.** Compte tenu des besoins de développement, surtout en matière d'éducation et de santé, il faudra recruter de nombreux fonctionnaires à moyen et à long terme. Parallèlement, les fonctionnaires exhortent l'État à honorer l'engagement pris par l'ancien régime de revaloriser leurs salaires après le point

d'achèvement de l'Initiative PPTE. Cette question sera examinée dans le cadre du forum social tripartite en cours — entre le gouvernement, les fonctionnaires et la société civile — sur l'ensemble des questions sociales.

IV. SUIVI DU PROGRAMME, FINANCEMENT ET RISQUES

22. Une modification des critères de performance à fin décembre 2012 sur le plancher du solde budgétaire global et le plafond du financement intérieur est proposée [MPEF, tableau 1]. Ces

MPEF ¶42-46

modifications sont liées aux révisions des projections de croissance du PIB réel, de l'inflation, des recettes et dépenses (paragraphe 9 ci-dessus) et à la mise à jour des estimations de l'allègement de la dette après le point d'achèvement de l'initiative PPTE. Quoi qu'il en soit, l'orientation budgétaire en pourcentage du PIB reste largement inchangée. Des critères de réalisation pour fin juin 2013 sont proposés, dont un nouveau plafond de la dette extérieure non concessionnelle pour répondre aux besoins de financement des investissements publics, et des cibles indicatives ont été fixées pour ces variables à fin mars, fin septembre et fin décembre 2013. Les repères structurels proposés pour 2012 et 2013 sont indiqués au tableau 2 du MPEF.

23. Le gouvernement a l'intention d'apurer tous les arriérés restants sur la dette extérieure commerciale vers la fin de cette année. Fin octobre, il a présenté aux détenteurs d'euro-obligations une proposition d'apurement des arriérés.⁶ Il a aussi conclu des accords sur la restructuration des arriérés envers d'autres créanciers commerciaux, processus devant se terminer avant la fin de l'année. Ces règlements découlent des discussions qui ont été menées avec les créanciers selon la politique du FMI sur les prêts aux pays en situation d'arriérés.

24. Le programme 2013 disposerait de ressources suffisantes. L'écart de financement sera mobilisé principalement sur le marché intérieur. Le financement extérieur des investissements devrait provenir pour l'essentiel de l'opération C2D avec l'Agence française de développement (AFD) et de la réunion du Groupe consultatif prévue en décembre 2012. S'agissant des autres concours extérieurs, les autorités ont l'intention de recourir principalement à des dons ou à des prêts concessionnels, notamment auprès de la Banque mondiale, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Islamique de Développement, et de l'Union Européenne. Toutefois, des financements non concessionnels pourraient être nécessaires pour certains types d'investissements. En ce qui concerne le financement sur les marchés intérieur et régional, le gouvernement a l'intention d'allonger et, partant, de lisser le profil des échéances sur sa dette. Pour ce qui est de l'accès aux marchés intérieur et régional, il entend mobiliser davantage d'emprunts à plus longue échéance. Le gouvernement continuera à réduire les restes à payer pour un montant net de 25 millions de francs CFA en 2013 et à honorer ses obligations au titre de la dette titrisée envers les banques et autres institutions financières.

⁶ En juin 2012, la Côte d'Ivoire a effectué un paiement de bonne foi pour l'apurement des arriérés et a repris les paiements aux échéances.

25. **Pour 2013, une petite fenêtre d'emprunt non concessionnel** (équivalent à 0,39 % du PIB environ en 2013) est proposée (critère de performance) afin de financer des infrastructures et des projets d'investissement du secteur énergétique⁷ pour lesquels des financements concessionnels n'ont pas été obtenus. De plus, une hausse (équivalent à 0,18 % du PIB) de la fenêtre non concessionnelle existante pour la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) est proposée afin de tenir compte du relèvement de l'enveloppe des crédits BOAD au profit de la Côte d'Ivoire⁸. Ces nouveaux plafonds ne remettent pas en question le risque modéré de surendettement encouru par ce pays (voir ci-joint la mise à jour de l'AVD-PFR).

26. **Les autorités ont réalisé les actions préalables suivantes pour commencer à résoudre globalement les problèmes du secteur énergétique** : i) l'adoption d'un nouveau mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers ; ii) l'adoption d'une stratégie globale visant à rétablir progressivement l'équilibre financier du secteur de l'électricité.

27. **Les risques qui pèsent sur le programme proviennent de facteurs à la fois endogènes et exogènes.** Bien que l'évolution récente de la conjoncture soit de bon augure pour la croissance en 2013, des risques baissiers subsistent. En particulier, le rythme auquel les projets d'investissement du secteur privé vont se matérialiser, n'est pas connu. De plus, les récents incidents en matière de sécurité et la crise en cours au Mali voisin soulignent la fragilité de l'environnement sociopolitique et pourraient compromettre l'engagement des investisseurs privés, en plus de ces incidences budgétaires. Jusqu'ici, la Côte d'Ivoire n'a subi que modérément les contrecoups de la récession en Europe et en Asie ; les risques spécifiques sont notamment : (a) une baisse éventuelle des prix du cacao ; (b) une autre envolée des cours du pétrole brut ; et (c) la dégradation continue de l'environnement mondial, qui serait fort préjudiciable aux flux d'aide et d'investissements directs étrangers. Dans l'ensemble, les services du FMI estiment que les risques encourus par le programme sont gérables.

28. **À la longue, les autorités ont l'intention de recourir largement aux PPP, ce qui pourrait engendrer d'autres risques budgétaires à moyen terme.** Pendant que la Banque mondiale aide les autorités à établir un cadre juridique et réglementaire approprié pour de tels projets, il importe de veiller à ce que les projets de PPP retenus soient viables sur les plans financier et économique et s'inscrivent dans un dispositif solide et cohérent pour ne pas exposer le budget à des risques budgétaires indus, surtout en présence de garanties souveraines considérables et compte tenu des capacités d'évaluation et d'exécution encore faibles.

⁷ Le guichet n'est pas lié à des projets spécifiques, mais financerait des projets d'infrastructure et d'énergie.

⁸ Comme pour le guichet existant, cette hausse ne serait pas liée à des projets d'infrastructure et d'énergie et ne fait pas partie des critères de réalisation sur la nouvelle dette non concessionnelle (voir les paragraphes 13 et 16 du PAT).

V. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

29. **Les services du FMI félicitent les autorités pour la bonne gestion de l'économie en 2012.** Les résultats du programme sont satisfaisants dans l'ensemble ; en effet, tous les critères de performance et cibles indicatives à fin juin 2012 ont été respectés et des progrès tangibles ont été accomplis en matière de réformes structurelles, malgré des retards considérables. La stratégie des autorités consistant à doper la croissance en augmentant les investissements publics a contribué à relancer l'économie de façon plus vigoureuse que prévu en 2012. En même temps, les dépenses anti-pauvreté n'ont cessé de croître.

30. **Les perspectives de croissance de la Côte d'Ivoire en 2013 sont favorables, mais quelques risques existent.** La dynamique de la croissance observée en 2012 devrait se maintenir en 2013. L'ambitieux programme d'investissements des autorités pour 2013 devrait stimuler et promouvoir l'investissement privé et ainsi préserver l'expansion économique. Toutefois, la grande incertitude concernant l'ampleur et le rythme de l'engagement du secteur privé fait planer des risques baissiers. En outre, la croissance pourrait être plus faible que prévu si les autorités ne sont pas en mesure de mobiliser des ressources suffisantes auprès des donateurs et des investisseurs à la réunion du Groupe consultatif en décembre 2012 ou si cet investissement accuse du retard.

31. **Les services du FMI se félicitent de la prudence des projections de recettes des dans la Loi de finances 2013.** Ces projections de recettes sont conformes aux projections de croissance économique des services du FMI. La prudence des autorités leur évite de sous-estimer les besoins de financement du budget. Les recettes n'afficheront qu'une légère hausse en pourcentage du PIB, car les mesures prises par les autorités pour améliorer l'administration fiscale seront en partie atténuées par les pertes de recettes attribuables à leur décision de réduire le produit de la fiscalité cacaoyère pour garantir l'augmentation des revenus des producteurs de cacao, ce qui était un déclencheur du point d'achèvement de l'Initiative PPTE.

32. **La prudence du gouvernement en matière de gestion budgétaire et son engagement à exécuter son budget d'investissement dans le cadre des ressources disponibles sont à saluer.** Compte tenu de la stricte maîtrise de la progression des dépenses courantes, il convient d'exécuter intégralement les dépenses courantes anti-pauvreté. Bien que la gestion budgétaire soit satisfaisante depuis quelques années, l'ensemble du secteur public montre des signes de faiblesse et de vulnérabilité et pourrait susciter des engagements éventuels de la part des pouvoirs publics. Les services du FMI se réjouissent de l'intention des autorités d'apurer l'encours des arriérés intérieurs, notamment par une gestion volontariste de la dette.

33. **Les services du FMI saluent le regain de détermination des autorités à accélérer les réformes structurelles, surtout dans le secteur énergétique, de façon à limiter les risques budgétaires et à préserver les dépenses de lutte contre la pauvreté.** Les subventions à l'électricité et aux produits pétroliers se sont nettement accrues en 2012. Le basculement des gros consommateurs d'électricité du tarif social au tarif ordinaire, le relèvement du tarif de l'électricité de 5 % en moyenne en 2013 et la mise en place du nouveau mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers en 2013 sont des mesures

importantes pour améliorer la viabilité du secteur de l'énergie. Les services du FMI exhortent les autorités à appliquer intégralement le mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers en mars 2013. L'ajustement régulier des prix en fonction des cours internationaux permettra d'atténuer le poids sur le budget et le mécanisme de lissage réduira l'impact sur les prix à la pompe. En même temps, les autorités doivent appliquer résolument les mesures d'optimisation envisagées. Il est également crucial de renforcer le dispositif de protection sociale pour atténuer l'impact sur les pauvres.

34. L'intention des autorités de renforcer la gestion de la dette par l'adoption d'une stratégie à moyen terme avant la mi-2013 et par la réorganisation fonctionnelle de la cellule de gestion de la dette est fort louable. En même temps, il importe que le gouvernement renforce ses capacités d'évaluation et de suivi des PPP.

35. Les services du FMI recommandent la conclusion de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC et de la revue des assurances de financement, la modification des critères de performance à fin décembre 2012 sur le plancher du solde budgétaire global et le plafond du financement intérieur net, ainsi que l'établissement de nouveaux critères de performance à fin juin 2013 et le décaissement d'un montant équivalent à 65,04 millions de DTS dans le cadre de l'accord au titre de la FEC.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2010-17

	2010	2011	2012	2012	2013	2013	2014	2015	2016	2017
			Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)										
Revenu national										
PIB à prix constants	2.4	-4.7	8.1	8.6	6.2	8.0	7.3	7.0	6.7	6.5
Déflateur du PIB	1.9	5.0	2.2	1.2	2.0	2.2	2.2	2.1	2.1	2.4
Indice du prix à la consommation (moyenne annuelle)	1.4	4.9	2.0	2.0	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Indice du prix à la consommation (fin de période)	5.1	1.9	1.5	1.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Secteur extérieur (base FCFA)										
Exportations, f.o.b., à prix courants	13.2	4.5	1.2	-0.9	10.8	11.5	9.9	8.5	7.8	8.3
Importations, f.o.b., à prix courants	26.1	-13.7	27.7	34.8	11.6	16.3	9.4	8.6	9.2	9.0
Volume des exportations	-7.9	-3.9	4.6	-1.3	11.3	9.6	11.1	11.1	8.9	9.4
Volume des importations	6.4	-23.9	24.6	25.5	12.0	14.2	9.9	8.7	9.1	8.9
Termes de l'échange (détérioration -)	3.8	-4.0	-5.7	-6.6	-0.1	-0.1	-0.6	-2.3	-1.1	-1.1
Taux de change nominal effectif	-4.9	0.5
Taux de change réel effectif (dépréciation -) 1/	-5.6	1.9
Opérations du gouvernement central										
Recettes totales et dons	5.5	-22.8	39.6	48.0	14.5	17.0	11.0	9.4	9.2	9.7
Dépenses totales	9.0	-11.6	34.2	39.9	8.0	9.6	10.3	10.8	8.7	9.4
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)										
Monnaie et crédit										
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	19.0	12.5	15.4	20.4	11.5	12.5	9.9	9.0	8.8	8.9
Avoir extérieurs nets	7.2	9.8	6.4	10.0	3.6	5.5	2.9	2.2	2.2	1.9
Avoir intérieurs nets	11.9	2.7	9.1	10.4	7.9	7.0	7.0	6.7	6.6	6.9
dont: public	5.3	1.6	5.6	4.3	2.0	1.8	1.4	0.0	0.2	0.6
dont: privé	4.6	2.3	3.5	6.0	5.9	5.2	5.5	4.4	6.3	6.3
Vitesse de circulation de la monnaie	2.7	2.4	2.4	2.2	2.3	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Opérations du gouvernement central 2/										
Recettes totales et dons	19.7	20.3	19.2	20.5	20.3	21.7	22.0	22.1	22.2	22.4
Recettes totales	19.2	19.9	18.7	20.0	19.2	19.9	20.1	20.3	20.5	20.8
Dépenses totales	22.0	25.9	23.6	24.8	23.5	24.6	24.8	25.2	25.2	25.3
Solde global, dons inclus, base ordonnancements	-2.3	-5.7	-4.4	-4.3	-3.2	-2.9	-2.8	-3.1	-3.0	-3.0
Solde primaire de base 3/	-0.2	-2.9	-2.0	-1.9	-0.2	0.2	0.2	0.0	0.3	0.5
Investissement brut	9.0	8.2	12.1	12.5	14.6	15.6	16.9	17.2	17.3	17.4
Gouvernement central	3.1	2.5	5.3	5.4	5.6	7.5	7.7	8.1	8.0	8.1
Secteur non gouvernemental	5.9	5.7	6.9	7.1	9.0	8.1	9.2	9.1	9.3	9.3
Epargne intérieure brute	17.2	22.7	15.8	15.3	17.7	16.7	18.3	18.5	18.1	18.1
Gouvernement central	1.7	-0.9	1.6	1.8	3.2	3.6	3.9	4.2	4.5	4.8
Secteur non gouvernemental	15.5	23.5	14.2	13.5	14.6	13.1	14.4	14.3	13.6	13.3
Epargne nationale brute	11.4	17.6	9.3	9.3	11.6	12.1	13.1	13.4	13.2	12.9
Gouvernement central	1.1	-1.7	0.8	1.0	2.5	4.6	4.9	5.0	5.0	5.1
Secteur non gouvernemental	10.3	19.3	8.4	8.3	9.1	7.5	8.2	8.4	8.2	7.8
Secteur extérieur										
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	2.4	9.4	-2.8	-3.2	-3.0	-3.4	-3.8	-3.7	-4.1	-4.5
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public)	1.7	8.1	-3.1	-3.5	-3.2	-5.1	-4.7	-4.7	-5.0	-5.4
Solde global	-0.8	1.0	-1.4	0.4	-2.0	1.3	0.5	-0.2	0.1	-0.1
Dette publique totale	66.4	71.2	64.9	49.5	64.1	45.7	43.8	42.5	41.1	40.0
Dette publique extérieure	50.6	55.1	51.2	34.3	51.0	32.0	30.4	29.2	28.1	27.1
Service dû sur la dette publique extérieure avant rééchelonnement (milliards de FC)	438	364	451	245	564	249	339	394	418	461
En pourcentage des exportations de biens et services	7.3	6.0	7.5	3.8	8.5	3.5	4.3	4.6	4.6	4.6
En pourcentage des recettes de l'Etat	20.6	22.1	19.1	9.8	21.5	9.1	11.2	11.9	11.4	11.4
Pour mémoire:										
Dette extérieure	1.2	1.7	0.4	0.4	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
PIB nominal (milliards de FCFA)	11,352	11,360	12,575	12,460	13,610	13,765	15,052	16,401	17,839	19,420
Taux de change nominal (FCFA/US\$, moyenne annuelle)	494	471	499	518	498	529	531	534	536	497
PIB aux prix du marché (milliards US\$)	23.0	24.1	25.2	24.1	27.3	26.0	28.3	30.7	33.3	39
Population (million)	22.0	22.7	23.4	23.4	24.1	24.1	24.8	25.5	26.3	27.1
Croissance de la population (pourcent)	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
PIB nominal par habitant (milliards de FCFA)	515	501	538	533	565	572	607	642	678	717
PIB nominal par habitant (US\$)	1,043	1,062	1,079	1,029	1,135	1,080	1,143	1,204	1,266	1,442
Croissance du PIB réel par habitant (pourcent)	-0.6	-7.7	5.1	5.6	3.2	5.0	4.3	4.0	3.7	3.5
Taux de pauvreté (pourcent) ⁴	48.9

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

1/ Sur la base des variations enregistrées en fin de période au niveau des prix à la consommation et du taux de change nominal effectif.

2/ Les ratios de 2011 couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.

3/ Défini comme étant les recettes totales moins les dépenses totales, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

4 Taux de pauvreté en 2008

Tableau 2. Côte d'Ivoire: Balance des paiements, 2010-17
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2010	2011	2012	2012	2013	2013	2014	2015	2016	2017
		Est.	Prog.	Proj.	Prog.			Proj.		
Balance commerciale	1.876.0	2.661.4	1.487.0	1.449.3	1.615.4	1.403.5	1.569.3	1.695.7	1.736.9	1.835.0
Exportations, f.o.b.	5.723.2	5.983.1	5.592.3	5.927.4	6.196.7	6.611.5	7.265.5	7.884.5	8.497.3	9.205.5
dont : cacao	1.884.2	1.969.4	1.474.9	1.638.4	1.538.1	1.749.7	1.760.6	1.680.2	1.676.2	1.674.1
dont : pétrole brut et produits pétroliers	1.377.5	1.740.4	1.548.2	1.493.7	1.873.7	1.696.5	2.211.6	2.104.5	2.208.0	2.304.8
Importations, f.o.b.	-3.847.2	-3.321.7	-4.105.3	-4.478.2	-4.581.3	-5.208.0	-5.696.3	-6.188.8	-6.760.5	-7.370.5
dont : pétrole brut	-1.232.2	-1.159.1	-1.106.2	-1.754.4	-1.121.9	-1.878.3	-1.908.1	-1.935.5	-1.968.3	-2.046.8
Services (net)	-1.428.1	-1.498.7	-1.554.2	-1.613.9	-1.726.1	-1.799.8	-1.943.7	-2.102.2	-2.245.3	-2.396.3
Recettes	531.1	340.9	534.0	548.8	517.4	612.2	671.5	734.5	812.5	908.5
Revenu des facteurs	107.6	89.6	91.7	98.3	99.2	108.6	120.0	132.0	145.0	159.5
Autres services	423.5	251.2	442.3	450.5	418.1	503.5	551.6	602.5	667.5	749.0
Paiements	-1.959.2	-1.839.6	-2.088.1	-2.162.6	-2.243.5	-2.412.0	-2.615.2	-2.836.7	-3.057.8	-3.304.8
Revenu des facteurs	-595.3	-569.3	-616.4	-615.4	-631.8	-661.4	-706.0	-752.9	-800.2	-850.0
dont : intérêts dus par l'Etat	-128.2	-129.7	-148.8	-154.2	-231.2	-106.1	-142.8	-176.5	-212.3	-252.4
dont : secteur pétrolier	-196.1	-258.3	-309.9	-309.9	-315.2	-315.2	-333.7	-303.3	-300.6	-285.9
Autres services	-1.363.9	-1.270.3	-1.471.7	-1.547.2	-1.611.7	-1.750.6	-1.909.2	-2.083.8	-2.257.6	-2.454.8
Transferts (net)	-176.6	-94.9	-289.2	-228.6	-303.9	-74.6	-190.7	-207.8	-226.0	-314.7
Privés	-253.0	-248.2	-320.0	-272.2	-326.4	-300.7	-328.8	-358.3	-389.7	-492.9
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	271.3	1.067.8	-356.4	-393.2	-414.6	-470.9	-565.1	-614.3	-734.4	-876.0
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public)	194.9	914.5	-387.2	-436.8	-437.1	-697.0	-703.2	-764.8	-898.1	-1,054.3
Compte de capital	-365.8	-952.0	176.2	437.2	137.2	648.3	638.2	587.2	749.2	861.8
Engagements officiels à moyen et long term (net)	-262.0	26.4	-219.7	-244.6	-260.8	159.6	99.6	114.1	125.6	111.9
Prêts projets	48.3	30.6	78.7	70.4	80.2	302.7	317.8	349.6	367.1	367.1
Autres engagements bilatéraux et multilatéraux	0.0	229.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
PPTE, apurement de dette	0.0	0.0	0.0	2,497.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements dus du gouvernement central	-310.3	-233.8	-298.4	-315.0	-341.0	-143.1	-218.3	-235.5	-241.5	-255.2
Sur financements nouveaux	...	-37.8	-20.3	-10.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Annulation de dette (PPTE, Point d'Achevement)	0.0	0.0	0.0	-2,497.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Investissements directs étrangers	155.6	127.8	275.4	330.4	385.5	429.6	472.5	519.8	571.7	628.9
Autres capitaux privés	-259.4	-1,106.2	120.5	351.3	12.5	59.1	66.1	-46.7	51.8	121.0
Secteur pétrolier	-120.0	-128.7	-162.2	-162.2	-165.1	-165.1	-143.1	-158.7	-199.5	-207.7
Titres du gouvernement cédés aux banques de l'UEMOA	284.0	49.9	227.9	222.9	150.0	121.4	100.0	170.0	200.0	190.0
Autres	-423.4	-1,027.4	54.8	290.6	27.6	102.8	109.3	-58.0	51.3	138.7
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-94.5	115.8	-180.3	44.0	-277.4	177.4	73.1	-27.1	14.8	-14.2
Financement	94.5	-115.8	-445.8	-625.7	-209.2	-335.7	-213.8	-156.4	-168.3	-159.7
Réerves officielles nettes (augmentation -)	-269.4	-292.2	-292.8	-471.4	-192.9	-312.9	-184.7	-156.4	-168.3	-159.7
Compte des opérations	-286.0	-402.9	-287.3	-466.0	-192.9	-312.9	-181.3	-127.9	-134.0	-108.3
FMI (net)	16.6	110.7	-5.5	-5.5	0.0	0.0	-3.4	-28.5	-34.3	-51.4
Décaissements	27.5	121.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements	-10.9	-10.9	-5.5	-5.5	0.0	0.0	-3.4	-28.5	-34.3	-51.4
Banques commerciales (net)	17.2	-119.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de dette obtenu	733.4	248.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation nette sur arriérés extérieurs (principal et intérêts)	-386.8	47.1	-153.0	-154.3	-16.2	-22.7	-29.1	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	0.0	626.0	581.7	486.6	158.3	140.7	183.5	153.5	173.9
Financement possible 2011			529.7	536.5	337.3	83.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons programme et prêts			57.8	36.1	0.0	79.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque Mondiale - don			25.0	0.0	0.0	25.0	0.0	0.0	0.0	0.0
BAD - don			0.0	0.0	0.0	15.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Union Européenne - don			32.8	36.1	0.0	39.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de dette			471.9	500.4	337.3	3.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart résiduel			96.3	45.2	149.3	75.1	140.7	183.5	153.5	173.9
dont : FMI-FRC			96.3	45.2	75.1	75.1	65.2	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:										
Solde global (pourcentage du PIB)	-0.8	1.0	-1.4	0.4	-2.0	1.3	0.5	-0.2	0.1	-0.1
Solde courant (y/c transferts secteur public) (% du PIB)	2.4	9.4	-2.8	-3.2	-3.0	-3.4	-3.8	-3.7	-4.1	-4.5
Solde courant (n/c transferts secteur public) (% du PIB)	1.7	8.1	-3.1	-3.5	-3.2	-5.1	-4.7	-4.7	-5.0	-5.4
Balance commerciale (pourcentage du PIB)	16.5	23.4	11.8	11.6	11.9	10.2	10.4	10.3	9.7	9.4
Exportations de cacao (milliers de tonnes)	1,118	1,374	1,257	1,281	1,279	1,317	1,353	1,391	1,430	1,471
Prix à l'exportation du cacao, f.o.b. (FCFA/kg)	1,552	1,331	1,083	1,174	1,082	1,200	1,150	1,065	1,031	999
Réserves officielles brutes (millions dollars E.U.)	3,195	4,205	4,551	4,726	4,941	5,215	5,540	5,755	5,980	6,157
(mois d'importation de biens et services)	3.6	5.2	4.9	4.9	4.8	4.8	4.6	4.5	4.3	4.0
Arriérés impayés (fin de période)	137	197	45	54	28	30	0	0	0	0
PIB nominal	11,352	11,360	12,575	12,460	13,610	13,765	15,052	16,401	17,839	19,420
Taux de change nominal (FCFA/dollars E.U., moyenne de la période)	494	471

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

Tableau 3a. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'Etat, 2010-17
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2010	2011 ^{1/}	2012	2012	2013	2013	2014	2015	2016	2017
			Prog.	Proj.	Prog.		Proj.			
Recettes totales et dons	2,236.6	1,725.9	2,409.8	2,553.9	2,760.0	2,988.5	3,318.1	3,629.0	3,964.1	4,348.5
Recettes totales	2,176.2	1,693.0	2,357.6	2,492.2	2,619.3	2,742.4	3,026.9	3,323.4	3,656.0	4,033.6
Recettes fiscales	1,928.5	1,493.2	2,041.8	2,159.9	2,292.7	2,409.6	2,665.7	2,913.4	3,210.1	3,541.7
Impôts directs	551.1	507.9	574.5	697.1	692.8	692.3	754.0	835.6	925.7	1,029.8
<i>dont: taxes sur bénéficiés pétroliers</i>	119.9	154.9	165.9	202.7	149.3	140.2	175.3	192.8	212.1	233.3
Impôts indirects	1,377.4	985.3	1,467.3	1,462.8	1,599.8	1,717.3	1,911.7	2,077.8	2,284.3	2,511.9
Recettes non fiscales	247.7	199.8	315.8	332.3	326.6	332.8	361.3	410.0	446.0	491.9
Cotisations au titre de la sécurité sociale	162.8	130.9	228.9	228.9	234.7	269.8	286.4	317.5	339.4	375.9
Autres	84.9	68.9	86.9	103.4	91.9	63.0	74.8	92.6	106.5	116.0
<i>dont: dividendes PETROCI</i>	21.3	12.0	12.0	12.0	10.8	12.6	15.8	17.3	19.1	21.0
Dons	60.4	32.9	52.2	61.7	140.7	246.1	291.2	305.6	308.1	314.9
Projets	41.1	21.9	42.2	51.7	140.7	147.7	160.0	174.4	189.7	206.5
Programmes (y/c ceux liés à la crise)	19.3	11.0	10.0	10.0	0.0	98.4	131.2	131.2	118.4	108.4
Dépenses totales	2,497.8	2,208.7	2,963.6	3,090.3	3,200.0	3,387.2	3,735.1	4,139.1	4,499.9	4,921.8
Dépenses courantes	2,115.8	1,923.9	2,304.9	2,424.3	2,420.6	2,355.3	2,575.2	2,810.7	3,066.7	3,355.0
Salaires et traitements	800.4	719.7	940.4	940.4	992.3	1,038.9	1,057.1	1,137.0	1,218.4	1,318.7
Prestations de sécurité sociale	212.6	181.8	230.6	232.3	268.5	232.6	270.9	295.2	330.0	363.7
Subventions et autres transferts courants (y/c éducation et santé)	272.5	314.6	331.2	410.9	285.8	328.7	346.2	377.2	410.3	446.7
<i>dont: Subvention d'électricité</i>	82.6	104.5	60.6	136.3	50.0	64.0	50.0	50.0	40.0	0.0
Autres dépenses courantes	491.6	413.1	511.7	541.7	544.4	534.8	647.3	705.3	767.1	835.1
<i>dont: dommages au titre des déchets toxiques</i>	11.8	0.0	5.0	5.0	0.0	5.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses liées à la crise	144.2	75.4	63.4	64.0	0.0	7.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérêts dus	194.5	219.3	227.6	235.0	329.6	212.7	253.7	296.0	340.9	390.9
Dette intérieure	66.3	89.6	80.8	80.8	98.4	106.7	111.0	119.5	128.6	138.5
Dette extérieure	128.2	129.7	146.8	154.2	231.2	106.1	142.8	176.5	212.3	252.4
Dépenses d'investissement	348.6	285.7	660.2	667.5	764.5	1,031.9	1,159.9	1,328.3	1,433.2	1,566.8
Financées sur ressources intérieures	259.2	237.2	539.3	545.4	543.6	581.5	682.0	804.3	876.4	974.9
Financées sur ressources extérieures	89.4	48.5	120.9	122.1	220.9	450.4	477.9	524.0	556.8	591.9
Prêts nets	33.4	-0.9	-1.5	-1.5	14.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire de base 2/	-25.9	-248.0	-252.4	-235.9	-30.2	23.3	23.4	4.3	53.8	94.6
Solde global, y/c dons	-261.2	-482.9	-553.7	-536.4	-440.0	-398.7	-416.9	-510.1	-535.8	-573.3
Solde global, n/c dons	-321.6	-515.7	-605.9	-598.1	-580.7	-644.8	-708.2	-815.6	-843.8	-888.2
Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette)	-35.1	-25.7	-25.0	-25.0	-28.6	-25.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation nette des arriérés extérieurs (intérêts)	-252.7	26.5	-23.9	-25.2	2.1	-19.4	29.1	0.0	0.0	0.0
Apurement des arriérés	-271.6	-70.4	-23.9	-25.2	2.1	-19.4	29.1	0.0	0.0	0.0
Accumulation de nouveaux arriérés	19.0	96.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-548.9	-482.1	-602.6	-586.6	-466.5	-443.1	-387.8	-510.1	-535.8	-573.3

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

1/ Les chiffres de 2011 couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.

2/ Recettes totales (hors dons) moins dépenses nettes d'intérêts programmés et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures).

Tableau 3a. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'Etat, 2010-17 (suite et fin)
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2010	2011 ^{1/}	2012 Prog.	2012 Proj.	2013 Prog.	2013	2014	2015 Prog.	2016	2017
Financement	548.9	482.1	602.6	586.6	466.5	443.1	387.8	510.1	535.8	573.3
Financement intérieur	-57.8	-6.9	97.5	155.6	88.7	7.2	47.5	42.4	56.6	79.2
Financement bancaire (net)	118.2	-1.9	112.2	183.7	28.7	0.6	-2.5	-17.6	-13.4	-10.7
Utilisation nette des ressources du Fonds ^{2/}	16.6	110.7	-5.5	45.6	0.0	0.0	-3.4	-28.5	-34.3	-51.4
Banque centrale (net)	-3.1	-95.6	-31.3	-31.3	-31.3	-49.1	-49.1	-49.1	-49.1	-49.1
Autres banques locales (net)	104.7	-17.1	149.1	169.4	60.0	49.6	50.0	60.0	70.0	89.8
dont: Restructuration Versus Bank	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement non bancaire (net)	-176.0	-4.9	-14.8	-28.1	60.0	6.6	50.0	60.0	70.0	89.8
Financement extérieur	606.7	489.0	-120.8	-150.7	-108.7	277.6	199.6	284.1	325.6	320.3
Consolidation (titres)	-1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts projets	48.3	30.6	78.7	70.4	80.2	302.7	317.8	349.6	367.1	385.5
Prêts programmes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement UEMOA (en FCFA) ^{3/}	270.6	49.9	227.9	222.9	150.0	121.4	100.0	170.0	200.0	190.0
Amortissement dû	-310.3	-233.8	-298.4	-315.0	-341.0	-143.1	-218.3	-235.5	-241.5	-255.2
PPTE, Annulation stock de dette au point d'achèvement ^{3/}	0.0	0.0	0.0	-2497.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variations des arriérés extérieurs (principal)	-134.1	20.6	-129.0	-129.1	2.1	-3.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Apurement des arriérés	-190.6	-158.9	-129.0	-130.4	2.1	-3.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation de nouveaux arriérés	56.5	179.5	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette et appui budgétaire	733.4	621.7	0.0	2,497.6	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0
PPTE, Allègement de dette au point d'achèvement ^{3/}	0.0	0.0	0.0	2497.6						
Bilatéraux officiels, y/c Club de Paris	231.1	478.2	0.0	0.0						
Commerciaux (y/c titres Brady)	456.0	0.0	0.0	0.0						
BAD - don pour apurement d'arriérés	0.0	0.0	0.0	0.0						
BEI	0.0	2.0	0.0	0.0						
BM - appui budgétaire	46.3	71.5	0.0	0.0						
BAD - appui budgétaire	0.0	70.0	0.0	0.0						
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0.0	0.0	626.0	581.7	486.6	158.3	140.7	183.5	153.5	173.9
Financements possibles 2011-14 (hors-FMI)			529.7	536.5	337.3	83.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons-programmes et prêts			57.8	36.1	0.0	79.8
BM - don			25.0	0.0	0.0	25.0
AFD - prêt		
BAD - don			0.0	0.0	0.0	15.4
UE - don			32.8	36.1	0.0	39.4
Allègement de dette			471.9	500.4	337.3	3.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart résiduel:			96.3	45.2	149.3	75.1	140.7	183.5	153.5	173.9
<i>dont:</i> FMI-FRC			96.3	45.2	75.1	75.1	65.2	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:										
PIB nominal	11,352	8,520	12,575	12,460	13,610	13,765	15,052	16,401	17,839	19,420
Dette intérieure (y/c dette financière)	1,793	1,820	1,723	1,900	1,783	1,878	2,012	2,166	2,333	2,512
<i>dont:</i> arriérés	79	53	23	23	5	5	5	5	5	5
Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette)	-35.1	-25.7	-25.0	-28.6	-25.0	-25.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure	5,749	6,264	6,437	4,269	6,945	4,409	4,578	4,796	5,006	5,260
<i>dont:</i> arriérés	137	197	45	54	0	1	0	0	0	0
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	885.2	843.4	980.0	980.0	1,052.7	1,152.8	1,531.5	1,675.1
<i>dont:</i> Education	590.1	529.2	637.0	628.6	684.3	757.4	995.5	1,088.8
<i>dont:</i> Santé	113.6	120.2	127.4	138.0	136.9	172.4	199.1	217.8
...	...	45.0	90.0	125.0

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

1/ Les chiffres de 2011 couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.

2/ Dans la zone CFA, les ressources du FMI sont canalisées à travers la banque centrale qui donne l'équivalent en monnaie locale aux gouvernements concernés.

3/ Service de la dette et annulation reflètent l'impact du point d'achèvement PPTE à fin juin 2012.

Tableau 3b. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'Etat, 2010-17
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2010	2011 ^{1/}	2012	2012	2013	2013	2014	2015	2016	2017
			Prog.	Proj.	Prog.			Proj.		
Recettes totales et dons	19.7	20.3	19.2	20.5	20.3	21.7	22.0	22.1	22.2	22.4
Recettes totales	19.2	19.9	18.7	20.0	19.2	19.9	20.1	20.3	20.5	20.8
Recettes fiscales	17.0	17.5	16.2	17.3	16.8	17.5	17.7	17.8	18.0	18.2
Impôts directs	4.9	6.0	4.6	5.6	5.1	5.0	5.0	5.1	5.2	5.3
<i>dont:</i> taxes sur bénéfices pétroliers	1.1	1.8	1.3	1.6	1.1	1.0	1.2	1.2	1.2	1.2
Impôts indirects	12.1	11.6	11.7	11.7	11.8	12.5	12.7	12.7	12.8	12.9
Recettes non fiscales	2.2	2.3	2.5	2.7	2.4	2.4	2.4	2.5	2.5	2.5
Cotisations au titre de la sécurité sociale	1.4	1.5	1.8	1.8	1.7	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9
Autres	0.7	0.8	0.7	0.8	0.7	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6
<i>dont:</i> dividendes PETROCI	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dons	0.5	0.4	0.4	0.5	1.0	1.8	1.9	1.9	1.7	1.6
Projets	0.4	0.3	0.3	0.4	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Programmes (y/c ceux liés à la crise)	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.7	0.9	0.8	0.7	0.6
Dépenses totales	22.0	25.9	23.6	24.8	23.5	24.6	24.8	25.2	25.2	25.3
Dépenses courantes	18.6	22.6	18.3	19.5	17.8	17.1	17.1	17.1	17.2	17.3
Salaires et traitements	7.1	8.4	7.5	7.5	7.3	7.5	7.0	6.9	6.8	6.8
Prestations de sécurité sociale	1.9	2.1	1.8	1.9	2.0	1.7	1.8	1.8	1.9	1.9
Subventions et autres transferts courants (y/c éducation et santé)	2.4	3.7	2.6	3.3	2.1	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3
<i>dont:</i> Subvention d'électricité	0.7	1.2	0.5	1.1	0.4	0.5	0.3	0.3	0.2	0.0
Autres dépenses courantes	4.3	4.8	4.1	4.3	4.0	3.9	4.3	4.3	4.3	4.3
<i>dont:</i> dommages au titre des déchets toxiques	0.1	0.0	0.0	0.0
Dépenses liées à la crise	1.3	0.9	0.5	0.5	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérêts dus	1.7	2.6	1.8	1.9	2.4	1.5	1.7	1.8	1.9	2.0
Dette intérieure	0.6	1.1	0.6	0.6	0.7	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7
Dette extérieure	1.1	1.5	1.2	1.2	1.7	0.8	0.9	1.1	1.2	1.3
Dépenses d'investissement	3.1	3.4	5.3	5.4	5.6	7.5	7.7	8.1	8.0	8.1
Financées sur ressources intérieures	2.3	2.8	4.3	4.4	4.0	4.2	4.5	4.9	4.9	5.0
Financées sur ressources extérieures	0.8	0.6	1.0	1.0	1.6	3.3	3.2	3.2	3.1	3.0
Prêts nets	0.3	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire de base 2/	-0.2	-2.9	-2.0	-1.9	-0.2	0.2	0.2	0.0	0.3	0.5
Solde global, y/c dons	-2.3	-5.7	-4.4	-4.3	-3.2	-2.9	-2.8	-3.1	-3.0	-3.0
Solde global, n/c/ dons	-2.8	-6.1	-4.8	-4.8	-4.3	-4.7	-4.7	-5.0	-4.7	-4.6
Variation des arriérés intérieurs (n/c/ service de la dette)	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation nette des arriérés extérieurs (intérêts)	-2.2	0.3	-0.2	-0.2	0.0	-0.1	0.2	0.0	0.0	0.0
Apurement des arriérés	-2.4	-0.8	-0.2	-0.2	0.0	-0.1	0.2	0.0	0.0	0.0
Accumulation de nouveaux arriérés	0.2	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-4.8	-5.7	-4.8	-4.7	-3.4	-3.2	-2.6	-3.1	-3.0	-3.0

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

1/ 2011, les chiffres couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.

2/ Recettes totales (hors dons) moins dépenses nettes d'intérêts programmés et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures).

Tableau 3b. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'Etat, 2010-17 (suite et fin)
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2010	2011 ^{1/}	2012		2013		2014		2015		2016		2017	
			Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.
Financement	4.8	5.7	4.8	4.7	3.4	3.2	2.6	3.1	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Financement intérieur	-0.5	-0.1	0.8	1.2	0.7	0.1	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4
Financement bancaire (net)	1.0	0.0	0.9	1.5	0.2	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Utilisation nette des ressources du Fonds	0.1	1.3	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3
Banque centrale (net)	0.0	-1.1	-0.2	-0.3	-0.2	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
Autres banques locales (net)	0.9	-0.2	1.2	1.4	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5
<i>dont</i> : Restructuration Versus Bank	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement non bancaire (net)	-1.6	-0.1	-0.1	-0.2	0.4	0.0	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5
Financement extérieur	5.3	5.7	-1.0	-1.2	-0.8	2.0	1.3	1.7	1.7	1.8	1.8	1.6	1.6	1.6
Consolidation (titres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts projets	0.4	0.4	0.6	0.6	0.6	2.2	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.0	2.0	2.0
Prêts programmes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement UEMOA (en FCFA)	2.4	0.6	1.8	1.8	1.1	0.9	0.7	1.0	1.1	1.1	1.1	1.0	1.0	1.0
Amortissement dû	-2.7	-2.7	-2.4	-2.5	-2.5	-1.0	-1.5	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.3	-1.3	-1.3
Variations des arriérés extérieurs (principal)	0.0	0.0	0.0	-20.0										
Apurement des arriérés	-1.2	0.2	-1.0	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation de nouveaux arriérés	-1.7	-1.9	-1.0	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette et appui budgétaire	0.5	2.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bilatéraux officiels, y/c Club de Paris	6.5	7.3	0.0	20.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commerciaux (y/c titres Brady)	0.0	0.0	0.0	20.0										
BAD - don pour apurement d'arriérés	2.0	5.6	0.0	0.0										
BEI	4.0	0.0	0.0	0.0										
BM - appui budgétaire	0.0	0.0	0.0	0.0										
BAD - appui budgétaire	0.0	0.8	0.0	0.0										
<i>dont</i> : FMI-FRC	0.0	0.8	0.0	0.0										
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0.0	0.0	5.0	4.7	3.6	1.1	0.9	1.1	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Financements possibles 2011			4.2	4.3	2.5	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons-programmes et prêts			0.5	0.3	0.0	0.6
BM - don			0.2	0.0	0.0	0.2
AFD - prêt		
BAD - don			0.0	0.0
Allègement de dette			3.8	4.0	2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart résiduel			0.8	0.4	1.1	0.5	0.9	1.1	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
<i>dont</i> : FMI-FRC			0.8	0.4	0.6	0.5	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:														
Dettes intérieures (y/c dette financière)	15.8	21.4	13.7	15.2	13.1	13.6	13.4	13.2	13.1	12.9	12.9	12.9	12.9	12.9
<i>dont</i> : arriérés	0.7	0.6	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette)	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes extérieures	50.6	73.5	51.2	34.3	51.0	32.0	30.4	29.2	28.1	27.1	27.1	27.1	27.1	27.1
<i>dont</i> : arriérés	1.2	2.3	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	7.8	9.9	7.8	7.9	7.7	8.4
<i>dont</i> : Education	5.2	6.2	5.1	5.0	5.0	5.5
<i>dont</i> : Santé	1.0	1.4	1.0	1.1	1.0	1.3
<i>dont</i> :	0.5	0.7	1.0

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

1/ Les chiffres de 2011 couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.

2/ Dans la zone CFA, les ressources du FMI sont canalisées à travers la banque centrale qui donne l'équivalent en monnaie locale aux gouvernements concernés.

3/ Service de la dette et annulation reflètent l'impact du point d'achèvement PPTTE à fin juin 2012.

Tableau 4. Côte d'Ivoire: Situation monétaire, 2010-13

	2010	2011	2012	2012	2013	2013
			Prog.	Proj.	Prog.	Proj.
	(Milliards de francs CFA)					
Avoirs extérieurs nets	1,401.5	1,813.0	2,105.8	2,284.4	2,298.7	2,597.4
Banque centrale	1,351.9	1,644.1	1,936.9	2,115.5	2,129.8	2,428.5
Banques	49.6	168.9	168.9	168.9	168.9	168.9
Avoirs intérieurs nets	2,779.3	2,892.1	3,200.1	3,379.2	3,618.8	3,775.4
Crédits nets à l'État	807.3	874.1	1,079.3	1,077.6	1,183.0	1,181.4
Banque centrale	486.8	530.4	557.3	538.8	601.0	582.6
Banques	320.5	343.7	522.0	538.8	582.0	598.8
<i>dont</i> : obligations cautionnées	-6.0	-7.6	-6.0	-8.1	-6.0	-8.1
Caisse d'épargne et des chèques postaux (CNCE)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédits à l'économie	2,045.6	2,142.8	2,226.6	2,426.4	2,541.6	2,718.9
Crédits de campagnes	123.1	120.8	90.5	100.5	94.4	107.3
Autres crédits (y/c les obligations cautionnées)	1,927.5	1,932.5	2,136.1	2,325.9	2,447.3	2,611.5
Autres postes (net) (avoids = +)	-73.6	-124.8	-105.8	-124.8	-105.8	-124.8
Masse monétaire	4,180.8	4,705.1	5,305.9	5,663.6	5,917.6	6,372.8
Circulation fiduciaire hors banques	1,636.4	1,661.7	1,926.6	2,056.5	2,142.8	2,307.6
Dépôts	2,537.0	3,009.2	3,350.6	3,576.5	3,742.8	4,030.7
Autres dépôts	7.4	34.2	28.7	30.6	32.0	34.4
Caisse d'épargne et des chèques postaux (CNCE)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:						
Vitesse de circulation de la monnaie	2.7	2.4	2.4	2.2	2.3	2.2
	(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)					
Avoirs extérieurs nets	7.2	9.8	6.4	10.0	3.6	5.5
Avoirs intérieurs nets	11.9	2.7	9.1	10.4	7.9	7.0
Crédits nets à l'État	5.3	1.6	5.6	4.3	2.0	1.8
Banque centrale	1.0	1.0	1.3	0.2	0.8	0.8
Banques	4.9	0.6	4.3	4.1	1.1	1.1
Crédits à l'économie	4.6	2.3	3.5	6.0	5.9	5.2
Masse monétaire	19.0	12.5	15.4	20.4	11.5	12.5
	(Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente)					
Avoirs extérieurs nets	21.9	29.4	16.1	26.0	9.2	13.7
Avoirs intérieurs nets	17.6	4.1	15.0	16.8	13.1	11.7
Crédits nets à l'État	29.8	8.3	31.2	23.3	9.6	9.6
Banque centrale	7.7	9.0	12.0	1.6	7.8	8.1
Banques	116.3	7.2	60.7	56.8	11.5	11.1
Crédits à l'économie	8.6	4.8	7.7	13.2	14.1	12.1
Masse monétaire	19.0	12.5	15.4	20.4	11.5	12.5

Sources: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 5. Côte d'Ivoire: Besoin de financement extérieur, 2009-13

(Milliards de francs CFA)

	2009	2010	2011	2012 Proj.	2013 Proj.
Besoins de financement extérieur	-2652.4	-885.7	-783.7	-735.5	-589.3
Déficit du compte courant (n/c transferts officiels)	529.8	194.9	914.5	-387.2	-437.1
Amortissement	-313.3	-310.3	-233.8	-298.4	-341.0
<i>dont</i> : gouvernement	-10.9	-313.3	-310.3	-233.8	-298.4
Rachats et remboursements au FMI	-10.9	-10.9	-10.9	-5.5	0.0
Capitaux privés, net (y/c banques commerciales, investissements directs étrangers, erreurs et omissions)	-734.5	-86.6	-1097.7	395.9	398.0
Variation nette des arriérés extérieurs (intérêts et principal) (+=accumulation)	-1917.0	-386.8	47.1	-153.0	-16.2
Variation des réserves extérieurs nettes (n/c FMI) (-+augmentation)	-206.5	-286.0	-402.9	-287.3	-192.9
Financement disponible	2652.4	885.6	783.7	109.4	102.7
Projets	53.3	48.3	30.6	78.7	80.2
Programme	0.0	0.0	229.6	0.0	0.0
Décaissements FMI	85.1	27.5	121.6	0.0	0.0
Transferts officiels	234.2	76.4	153.3	30.8	22.5
Allègement de dette obtenu	2279.8	733.4	248.6	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	-626.0	-486.6
Financement attendu				529.7	337.3
BM - don				25.0	0.0
BAD - don				0.0	0.0
UEMOA - don				0.0	0.0
UE - don				32.8	
Allègement de dette				471.9	337.3
Ecart résiduel				96.3	149.3
Possible FMI-FRC				96.3	75.1

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

Tableau 6. Côte d'Ivoire: Capacité de remboursement au FMI, 2010-22

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Projections												
Obligations basées sur crédit existant													
(Millions DTS)													
Principal	11.7	11.7	0.0	0.0	4.6	39.0	46.2	85.2	91.7	75.8	52.7	45.5	6.5
Commissions et intérêts) 1/	0.1	0.1	0.0	0.0	1.2	1.1	1.0	0.8	0.6	0.4	0.2	0.1	0.0
Obligations basées sur crédit existant et nouveau 2/													
(Millions DTS)													
Principal	11.7	11.7	-	0.0	4.6	39.0	46.2	85.2	109.6	113.2	101.5	94.3	55.3
Commissions et intérêts) 1/	0.1	0.1	0.0	0.0	1.6	1.7	1.6	1.4	1.2	0.9	0.7	0.4	0.2
Total des obligations basées sur crédit existant et nouveau 2/													
Millions de DTS	11.8	11.8	0.0	0.0	6.3	40.7	47.8	86.6	110.8	114.1	102.1	94.7	55.5
Milliards de FCFA	8.9	8.8	0.0	0.0	4.8	31.3	36.9	66.9	85.6	88.2	78.9	73.2	42.9
Pourcentage des recettes totales	0.4	0.5	0.0	0.0	0.1	0.9	0.9	1.5	1.8	1.7	1.4	1.3	0.7
Pourcentage des exportations de biens et services	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.4	0.4	0.7	0.8	0.7	0.6	0.6	0.3
Pourcentage du service de la dette 3/	2.0	2.4	0.0	0.0	1.4	7.9	8.8	14.5	17.6	17.4	15.9	33.8	14.6
Pourcentage du PIB	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.2
Pourcentage de la quote-part	3.6	3.6	0.0	0.0	1.9	12.5	14.7	26.6	34.1	35.1	31.4	29.1	17.1
Encours des crédits du FMI													
Millions de DTS	284.2	399.4	512.3	609.8	686.5	647.5	601.3	516.1	406.5	293.3	191.9	97.6	42.3
Milliards de francs CFA	214.4	299.6	385.5	461.7	523.5	497.2	464.6	398.8	314.1	226.7	148.3	75.4	32.7
Pourcentage des recettes totales	9.6	17.4	15.1	15.4	15.8	13.7	11.7	9.2	6.7	4.5	2.7	1.3	0.5
Pourcentage des exportations de biens et services	3.5	4.8	6.0	6.5	6.7	5.9	5.1	4.0	2.8	1.8	1.1	0.6	0.2
Pourcentage du service de la dette	47.7	80.0	157.6	185.3	154.3	126.2	111.3	86.4	64.7	44.7	29.9	34.8	11.1
Pourcentage du PIB	1.9	2.6	3.1	3.4	3.5	3.0	2.6	2.1	1.5	1.0	0.6	0.3	0.1
Pourcentage de la quote-part	87.4	122.8	157.5	187.5	211.1	199.1	184.9	158.7	125.0	90.2	59.0	30.0	13.0
Utilisation nettes des ressources du FMI (millions de DTS)													
Décaissements	35.8	162.6	130.1	97.6	81.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	11.7	11.7	0.0	0.0	4.6	39.0	46.2	85.2	109.6	113.2	101.5	94.3	55.3
Pour mémoire:													
PIB nominal (milliards de FCFA)	11,352.1	11,359.6	12,459.9	13,765.2	15,052.4	16,401.3	17,838.9	19,420.1	21,076.6	22,765.6	24,492.9	25,758.2	27,696.2
Exports de biens et services (milliards de FCFA)	6,146.7	6,234.3	6,377.9	7,115.1	7,817.1	8,487.0	9,164.8	9,954.5	11,135.8	12,280.9	13,517.6	13,264.3	14,080.9
Recettes totales (milliards de FCFA)	2,236.6	1,725.9	2,553.9	2,988.5	3,318.1	3,629.0	3,964.1	4,348.5	4,693.8	5,089.2	5,479.4	5,789.0	6,227.4
Service de la dette (milliards de FCFA)	449.4	374.4	244.6	249.1	339.2	394.1	417.6	461.4	485.4	506.5	495.8	216.7	293.8
CFAF/DTS (moyenne de la période)	754.4	750.2	752.4	757.1	762.6	767.9	772.8	772.8	772.8	772.8	772.8	772.8	772.8

Sources: estimations et prévisions du FMI.

1/ Le taux d'intérêt du FEC est de 0% pour 2010-13 et 0.25% pour les années ultérieures.

2/ Y compris les décaissements au titre de la nouvelle FEC.

3/ Le total du service de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.

Table 7. Côte d'Ivoire: Calendrier propose pour les décaissements et rythme des revues du programme triennal au titre de la FEC (en millions de DTS), 2011–14

En pourcentage de la quote-part	Montant	Date de disponibilité	Calendrier pour le décaissement
25	81.30	04 novembre , 2011	Accord du Conseil d' Administration pour un programme triennal au titre de la FEC
20	65.04	1er avril, 2012	Respect des criteres de performance a fin decembre 2011 et conclusion de la premiere revue du programme
20	65.04	1 er octobre , 2012	Respect des criteres de performance a fin juin 2012 et conclusion de la seconde revue du programme
15	48.78	1er avril, 2013	Respect des criteres de performance a fin decembre 2012 et conclusion de la troisieme revue du programme
15	48.78	1er octobre , 2013	Respect des criteres de performance a fin juin 2013 et conclusion de la quatrieme revue du programme
15	48.78	1er avril, 2014	Respect des criteres de performance a fin decembre 2013 et conclusion de la cinquieme revue du programme
10	32.52	1er octobre, 2014	Respect des criteres de performance a fin juin 2014 et conclusion de la sixieme revue du programme
120	390.24	TOTAL	

Tableau 8. Côte d'Ivoire: Critères de performance (CP) et Repères indicatifs (RI), FEC 2012-13 1/

(Milliards de francs CFA) 2/

	2012									2013				
	Mars			Juin			Sept.	Dec.		Mars	Juin	Sept.	Dec	
	Repère Indicatif (IT)	Réalisée	Statut	Critère de Performance (CP)	Repère ajusté	Réalisée	Statut	Repère indicatif	CP originel	CP Revisé	RI	CP	RI	RI
A. Critères de performance														
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-56.7	60.4	Rempli	-175.9	-153.4	-29.8	Rempli	-395.5	-553.7	-536.4	-23.7	-131.7	-240.5	-398.7
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UMEOA)	58.6	16.8	Rempli	161.7		32.2	Rempli	378.8	461.7	443.7	18.7	118.7	186.7	243.6
Plafond pour les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (\$ millions) 3/ 4/	0.0	0.0	Rempli	0.0		0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs 3/	0.0	0.0	Rempli	0.0		0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs 3/	0.0	0.0	Rempli	0.0		0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
B. Repères indicatifs														
Plancher pour le solde primaire de base	-0.2	89.5	Rempli	-56.4		71.4	Rempli	-192.8	-252.4	-235.9	24.2	29.6	42.1	23.3
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances	17.1	8.1	Rempli	42.0		38.5	Rempli	75.8	109.8	113.5	20.0	46.1	72.1	102.1
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	181.3	189.8	Rempli	403.0		496.1	Rempli	676.9	980.0	980.0	248.2	533.0	832.5	1152.8
Plancher pour la réduction nette des exigibles	-5.0	-75.6	Rempli	-7.5		-24.2	Rempli	-15.0	-25.0	-25.0	-5.0	-7.5	-15.0	-25.0
Plancher pour les recettes budgétaire de l'Etat	525.8	598.7	Rempli	1,111.1		1,243.5	Rempli	1,697.3	2,357.6	2,492.2	615.6	1,339.3	2,027.5	2,742.4
Pour mémoire														
Position nette du gouvernement	3.1	-4.1		76.2		28.7		151.9	208.5	228.9	-19.0	25.0	28.1	75.7
Dons programme	0.0	10.0		10.0		10.0		10.0	10.0	10.0	0.0	49.2	49.2	98.4
Prêts programme	0.0	0.0		0.0		0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons projet	3.7	12.7		25.0		29.2		30.0	42.2	51.7	25.0	50.0	70.0	147.7
Prêts projet	19.7	7.5		47.2		24.7		47.2	78.7	70.4	30.3	121.1	196.8	302.7

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

Note : Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions détaillées.

1/ Changement cumulatif à compter du 31 décembre 2011 pour les critères et repères de 2012 et du 31 décembre 2012 pour les critères et repères de 2013

2/ A l'exception du critère sur les dettes extérieures non concessionnelles

3/ Critère de performance continu.

4/ La nouvelle fenêtre en 2013 sera consacrée aux projets d'infrastructure et d'énergie (MPEF ¶42)

*Ministère de l'Economie
et des finances*

Cabinet



République de Côte d'Ivoire

Union-Discipline-Travail

N° 8830 MEF/CAB/CT-14

Abidjan, 13 Novembre 2012

Madame le Directeur Général
du Fonds Monétaire
International

WASHINGTON DC, 20431

Objet : Lettre d'intention

Madame le Directeur Général,

1. **La Côte d'Ivoire continue d'enregistrer des avancées significatives dans la normalisation de la situation sociopolitique, sécuritaire et en matière de relance économique.** Toutes les Institutions de la République sont désormais fonctionnelles conformément aux dispositions constitutionnelles. Ainsi, les projets et propositions de lois sont de nouveau soumis à l'examen du Parlement. Sur le plan social, les universités publiques ont été rénovées et ont repris leurs activités depuis le 3 septembre 2012, après plus d'une année de fermeture, en raison de leur dégradation avancée. Le processus de réconciliation nationale est en marche, à travers la poursuite des travaux de la Commission Dialogue Vérité Réconciliation (CDVR) avec les partis politiques et la société civile, ainsi que la promotion des actions de paix et de réconciliation auprès des populations locales. Sur le plan sécuritaire, une amélioration significative est enregistrée sur l'ensemble du territoire national, en dépit de quelques cas isolés de violence rapidement maîtrisés. Le Conseil National de Sécurité (CNS) sous la haute autorité du Président de la République a été créé.

2. **Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) joint à la présente lettre d'intention, décrit les progrès réalisés à ce jour ainsi que les politiques que nous mettrons en œuvre pendant l'année 2013.** Sur le plan économique, la reprise de l'activité en 2012 est meilleure que prévue. En effet, au regard des indicateurs conjoncturels qui affichent une bonne tendance, la relance économique se consoliderait avec une croissance du PIB de 8,6%, contre un objectif initial de 8,1%. Cette reprise bénéficie des retombées de l'accroissement des investissements publics et des réformes structurelles qui sont mises en œuvre dans le cadre de notre programme économique et financier ainsi que du regain de confiance du secteur privé, en liaison avec les actions entreprises par le Gouvernement pour améliorer le climat des affaires. La reprise des activités bénéficie également de l'espoir suscité par l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE le 26 juin 2012. En effet, la Côte d'Ivoire a obtenu un allègement total, y

compris les Contrats de Désendettement et de Développement (C2D) avec la France, de 4090 milliards de francs CFA, soit 64,2% de sa dette extérieure. À cet égard, nous adressons nos sincères remerciements à l'ensemble de nos partenaires bilatéraux, privés et multilatéraux, notamment le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement. Tous les ratios d'endettement sont désormais en ligne avec les normes sous régionales et internationales en vigueur, permettant ainsi de dégager une marge pour de nouveaux financements, tout en veillant au respect de la viabilité de la dette. Notre dispositif de gestion de la dette a été révisé en conséquence.

3. Le Gouvernement poursuit les réformes structurelles dans les secteurs clés de l'économie. La réforme de la filière café-cacao entamée en 2011 en vue de garantir un prix rémunérateur aux producteurs d'au moins 60% du prix CAF, est pleinement opérationnelle, avec l'entrée en vigueur du nouveau système de commercialisation. Le Gouvernement a adopté le schéma de réforme des entreprises publiques y compris les banques, pour réduire le portefeuille de 25% et améliorer les performances. Les efforts se poursuivent pour parvenir à l'équilibre financier des secteurs de l'électricité et des produits pétroliers. Les réformes engagées dans ce sens visent à restaurer la viabilité de ces secteurs et à accompagner la croissance.

4. Le Gouvernement est déterminé à faire face aux besoins de la population et faire de la Côte d'Ivoire, un pays émergent à l'horizon 2020. Dans ce cadre, il met en œuvre son Plan National de Développement (PND) 2012–15, qui pose les jalons d'une croissance soutenue et durable impulsée notamment par les investissements, la poursuite des réformes sectorielles et le regain de confiance du secteur privé. Notre objectif est de consolider le dynamisme de croissance amorcé, afin de réaliser un taux d'accroissement du PIB de 9% en 2013 et d'au moins 10% à partir de 2014. Le budget 2013 est élaboré sur cette base et prévoit une hausse des investissements publics, qui s'affichent à 7,5% du PIB contre 5,3% en 2012.

5. Le Gouvernement est convaincu que les politiques et mesures inscrites dans ce Mémorandum sont adéquates pour atteindre ses objectifs. Nous sollicitons le Fonds Monétaire International, à l'effet de mettre à la disposition du Gouvernement, un appui de 65,04 millions de DTS, au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC). Le Gouvernement consultera les services du FMI, de sa propre initiative ou à la demande du Directeur Général du FMI, avant l'adoption de toute autre mesure additionnelle qu'il pourra juger nécessaire, ou en cas de modifications à apporter aux politiques contenues dans ce Mémorandum. Il s'engage également à coopérer pleinement avec le FMI pour atteindre les objectifs de ses politiques.

6. Le gouvernement demande la modification des critères de performance du programme pour fin décembre 2012 et la fixation de ceux à fin juin 2013. La modification des critères de performance à fin décembre 2012 s'explique, en particulier, par la révision des projections de l'allègement de la dette suite à l'atteinte du point d'achèvement PPTE. Les critères modifiés sont conformes aux objectifs macroéconomiques du programme.

7. **Les Autorités ivoiriennes consentent à mettre à la disposition du public la présente Lettre d'intention, le Mémoire de Politiques Economique et Financière (MPEF) et le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint, ainsi que le rapport des services du FMI afférent à la requête du dispositif « FEC ».** Nous autorisons par la présente leur publication et affichage sur le site Internet du FMI, après l'approbation de la revue par le Conseil d'Administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, **Madame le Directeur Général**, l'assurance de notre haute considération.

/s/

Charles Koffi DIBY

Le Ministre de l'Économie et des Finances

Annexes :

- Mémoire de Politiques Economique et Financière (MPEF)
- Protocole d'Accord Technique (PAT)

Piece Jointe I. Côte d'Ivoire : Mémoire de politiques économique et financière

13 novembre 2012

I. CONTEXTE

1. **Depuis l'investiture du Président de la République, le 21 mai 2011 et l'installation d'un nouveau Gouvernement, la nouvelle stratégie économique est mise en œuvre avec détermination pour faire face notamment aux besoins les plus immédiats de la normalisation sociale, la reconstruction et faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.** Les principales institutions de la République ont été mises en place avec notamment des élections législatives calmes et transparentes et la tenue de la première session ordinaire de l'Assemblée Nationale le 12 mars 2012. Le processus de réconciliation nationale est en marche, avec la poursuite des consultations de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR) notamment avec la société civile et les partis politiques et la multiplication de son action auprès de populations locales. La sécurité s'étend sur l'ensemble du territoire bien qu'il reste encore des cas de violence localisés qui sont rapidement maîtrisés. La création du Conseil National de Sécurité (CNS) sous la haute autorité du Président de la République suite aux attaques d'août 2012 contribue à l'amélioration du cadre sécuritaire. Une nouvelle armée unifiée a été créée. Elle (ainsi que les forces de police et de gendarmerie) est en cours de restructuration et de modernisation avec l'aide des Nations Unies et de pays amis. À cet égard, une nouvelle structure pour gérer le désarmement, la démobilisation, et la réintégration (DDR) a été créée le 8 août 2012.

2. **Notre décollage économique a commencé.** À fin décembre 2011, tous les résultats au niveau macroéconomique ont été bien meilleurs que prévus et les résultats préliminaires à fin juin 2012 montrent que l'objectif de croissance de 8,1 % sera dépassé. Nos efforts nous ont permis d'atteindre en juin 2012 la conclusion du point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE du FMI et de la Banque Mondiale, réduisant ainsi substantiellement le stock de notre dette. L'activité de tous les secteurs est en nette reprise et même pour certains au-dessus de nos espérances. L'indice de confiance de nos entreprises a dépassé les 90 %. Les investissements reprennent, la rentrée universitaire vient d'avoir lieu le 24 septembre 2012 après deux années de fermeture des universités qu'il a fallu reconstruire. Les écoles sont progressivement remises en état ainsi que les hôpitaux et les bâtiments publics. La réfection des routes a aussi commencé ainsi que la construction de nouveaux axes routiers et de voies de dessertes agricoles. Le climat des affaires s'améliore notamment avec l'adoption d'un nouveau code des investissements et l'ouverture d'un guichet unique des investissements. La réforme de la filière Café Cacao est pleinement mise en œuvre depuis le début de la nouvelle campagne cacaoyère en octobre 2012. L'exécution du budget de l'Etat a été meilleure que prévue au cours du premier semestre 2012 et le taux d'inflation reste modéré. La stabilité macroéconomique a été renforcée et la prévisibilité dans la gestion des ressources publiques s'est nettement améliorée. Les réformes structurelles de grandes ampleurs qui sont mises en œuvre dans le cadre des programmes soutenus par le FMI, la Banque Mondiale, la BAD, et l'Union Européenne commencent à porter leurs fruits.

3. **Le Plan National de Développement pour la période 2012–15 est dorénavant notre document de référence sur notre nouvelle stratégie.** Il envisage une croissance forte,

soutenable, inclusive et équitable. La croissance sera tirée par un accroissement substantiel de l'investissement tant public que privé (y compris de l'extérieur). Ces investissements ont été judicieusement choisis autour de moteurs de croissance tant transversaux (justice et bonne gouvernance, éducation et enseignement technique et supérieur, santé, urbanisation et habitat, environnement, salubrité, eau potable, eaux et forêt et sécurité) que verticaux (infrastructures et transport, énergie, mines et hydrocarbures, agriculture, industries et PME, TIC et recherche scientifique, commerce, artisanat et tourisme). Les principaux objectifs se déclinent comme suit :

- réaliser un taux de croissance du PIB réel de 8,6 % en 2012 ; 9% en 2013 ; et 10% en 2014 et 2015. Les investissements devraient passer de 12,5% du PIB en 2012 à 23,5% en 2015 dont les investissements publics de 5,3% du PIB en 2012 à 9% en 2015 ;
- réduire le taux de pauvreté de moitié et revenir vers le groupe de tête des pays africains qui sont les mieux placés dans l'indice du Développement Humain du PNUD ;
- atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015 ou s'en rapprocher de façon sensible ;
- créer un des meilleurs climats des affaires en Afrique et renforcer la compétitivité de notre économie ; et
- rejoindre le groupe de tête des pays africains en ce qui concerne la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption (indice de la Banque Mondiale).

4. **Le Gouvernement a réaffirmé dans sa déclaration de politique générale, sa volonté de poursuivre la mise en œuvre de la politique économique et financière triennale 2011–14 appuyée par la Facilité Elargie de Crédit.** À cet effet, il poursuivra les réformes entamées notamment au niveau (i) de la gestion des finances publiques; (ii) de la gouvernance et de la modernisation de l'administration publique; (iii) du rétablissement de l'équilibre financier du secteur électricité et la révision du prix des produits pétroliers; (iv) de l'assainissement du secteur financier et (v) de l'amélioration du climat des affaires. D'une manière générale, le Gouvernement entend améliorer la qualité des politiques et des institutions pour garantir l'utilisation efficace des ressources, en vue de la promotion du développement durable, de la création d'emploi et de la réduction de la pauvreté. Pour y parvenir, la consolidation de la réconciliation nationale et la restauration de la sécurité sur toute l'étendue du territoire demeureront ses priorités.

Ce supplément au mémorandum fait le point de la mise en œuvre du programme économique et financier 2012 adopté dans le mémorandum du 25 avril 2012 et présente les principales orientations du programme 2013.

II. ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME AU PREMIER SEMESTRE 2012

A. Évolution récente de l'économie

5. **Les résultats à fin juillet 2012 ont été bien meilleurs qu'anticipés, soutenus par les investissements publics et la reprise de la demande intérieure.** 90 % des entreprises adhérentes à la CGECI anticipent un redressement de leurs activités en 2012.

- L'activité économique a progressé à un rythme plus élevé que prévu, soutenu par le dynamisme des activités tertiaires, notamment les ventes de détail et la croissance de la production industrielle liée en particulier à la forte croissance des BTP. Ces évolutions sont les signes d'un retour de la confiance des ménages et des opérateurs économiques. Cette reprise a été impulsée par le Gouvernement, à travers la réalisation de grands chantiers d'infrastructures socio-économiques engagés au cours du premier semestre de l'année 2012. Ces travaux concernent entre autres, la rénovation des universités publiques, la reprise des travaux de construction du pont de Jacquerville et de l'autoroute du nord, ainsi que la réhabilitation et la construction de salles de classe et de centres de santé. Le secteur privé manifeste un grand intérêt pour accompagner cette relance à travers notamment, la construction du Pont BEDIE à Abidjan, le développement du cycle combiné vapeur de la centrale thermique d'AZITO, l'augmentation de la capacité de production de la centrale thermique CIPREL.
- L'inflation à fin juillet 2012 a été maîtrisée (+0,3%) grâce à la normalisation des circuits de distribution et des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie. Cependant, les prix demeurent élevés, en raison des hausses exceptionnelles enregistrées en 2011.
- Les exportations ont augmenté de 10% et les importations de 118,7% avec une très forte hausse des biens intermédiaires et d'équipement. L'excédent commercial diminue d'environ 80% pour se situer à 346,5 milliards de FCFA.
- La situation monétaire s'est caractérisée par une contraction des avoirs extérieurs nets de 200,1 milliards de FCFA), en relation avec la forte hausse des importations. Le crédit intérieur net a augmenté de 6,2% tiré par un accroissement des créances nettes sur l'Etat de 18,1% et une hausse des crédits à l'économie de 1,4%. Représentant ces évolutions, la masse monétaire a enregistré une baisse de 0,5%.

6. **L'exécution du budget au premier semestre 2012 a été meilleure que prévue.**

- Les recettes budgétaires ont enregistré une plus value de 133,4 milliards de FCFA (1,1% du PIB), en rapport avec la relance de l'activité économique, l'évolution favorable du cours du cacao, ainsi que la réorganisation et l'extension des services fiscaux.
- Au niveau des charges, les dépenses ordinaires ont été contenues grâce au suivi particulier des différents postes et au mécanisme de régulation des consommations de crédits mis en place pour accompagner la bonne conduite de la gestion budgétaire. Les

dépenses d'investissement affichent un taux d'exécution de 94,0% avec un niveau de 200,6 milliards de FCFA. Celles financées sur ressources intérieures se sont chiffrées à 147,4 milliards de FCFA avec un taux de réalisation de 104,5% imputable aux dispositions spécifiques d'accompagnement de l'exécution du budget mises en œuvre à travers la réduction des délais de passation de marchés publics, les rencontres périodiques de suivi avec les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF), ainsi que l'approvisionnement d'un compte spécial d'investissement destiné à accélérer le paiement des décomptes.

- S'agissant de la dette intérieure, à fin juin 2012, la réduction nette des exigibles dans les comptes du Trésor s'est établie à 24,2 milliards.
- Par ailleurs, le Gouvernement a fait du marché monétaire et financier sous-régional une des principales sources de financement. À cet effet, il a mobilisé sur ce marché un montant net de 209,8 milliards de FCFA.

B. Mise en œuvre du programme

7. **La mise en œuvre du programme économique et financier a été globalement satisfaisante, grâce à la bonne exécution du budget.** Tous les critères de performance ont été atteints à fin juin 2012. Les performances réalisées sur les recettes fiscales et les efforts de rationalisation des dépenses ont permis de dégager un solde budgétaire de -0,2% du PIB, contre un objectif de -1,4%. Les dépenses « pro-pauvres » sont ressorties à 496,1 milliards de FCFA pour un objectif plancher de 403 milliards de FCFA, grâce notamment à l'accélération des travaux de rénovation des universités et au bon rythme d'exécution des projets du Programme Présidentiel d'Urgence.

8. **La mise en œuvre des réformes structurelles a été poursuivie.** Les principales mesures mises en œuvre se présentent comme suit :

- Concernant les finances publiques, (i) les lois de règlement des années 2004 à 2010 ont été votées par l'Assemblée Nationale et le projet de loi de règlement de l'année 2011 a été adopté par le Conseil des Ministres après la déclaration de conformité de la Chambre des comptes ; (ii) le projet de loi des finances de l'exercice 2013 a été soumis à l'Assemblée Nationale, dans les délais constitutionnels requis ; (iii) les communications trimestrielles en Conseil des Ministres sur les états d'exécution budgétaire, intégrant les délais de traitement des dossiers dans le SIGFIP ont été poursuivies depuis décembre 2011 et (iv) le processus CDMT a été étendu à huit (8) nouveaux ministères dans les secteurs de la sécurité, de la défense, de la justice, de l'agriculture, des infrastructures économiques, de l'énergie, de l'environnement et des affaires sociales.
- Au niveau de la filière café-cacao, la réforme adoptée en novembre 2011, est mise en œuvre par le Conseil du Café-Cacao. Il a procédé au démarrage du Programme de Ventes Anticipées à la Moyenne (PVAM) et a initié des séances de sensibilisation à l'endroit des différents acteurs. Toutes ces actions ont permis de fixer un prix minimum garanti aux producteurs à 60% du prix CAF au cours de la campagne 2012/2013. Les discussions avec les opérateurs ont abouti à l'adoption d'un barème accepté par les acteurs de la

filière qui entraîne une réduction du droit d'enregistrement de 5% à 1,28% du prix CAF. Ce barème a fait l'objet d'un communiqué officiel le mardi 25 septembre 2012, pour informer tous les intervenants. Sur cette base, le Conseil du Café-Cacao a procédé au lancement de la campagne le 03 octobre 2012. Le Conseil du Café-Cacao a pris toutes les dispositions utiles pour le strict respect du prix fixé aux producteurs. Le fonds de réserve a atteint le niveau fixé de 40 milliards de FCFA.

- Concernant le secteur financier, les options stratégiques envisagées pour la restructuration des banques publiques (fusion, liquidation, privatisation) ont été validées. Le plan de restructuration repose sur un désengagement progressif de l'Etat sur le moyen terme avec une participation minimum pour impulser une dynamique dans les secteurs spécifiques de l'habitat, des PME/PMI et de l'agriculture. Pour ce qui est de la microfinance, des actions de redressement et de développement ont été initiées en relation avec les partenaires techniques et financiers. Il s'agit, entre autres, de la réalisation d'audits du secteur, de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan de restructuration de l'UNACOOPEC-CI, de la mise sous administration provisoire de l'UNACOOPEC-CI, ainsi que de l'actualisation de la Stratégie Nationale de la Microfinance (SNM).
- Au niveau du secteur des hydrocarbures, le Gouvernement a amendé la loi n°96-6699 du 29 août 1996 afin d'inciter les sociétés pétrolières à investir dans les domaines de l'exploration et de la production du pétrole brut et du gaz. Ces amendements tiennent compte également d'une meilleure transparence dans la gestion des ressources pétrolières et du principe de préservation de l'environnement. Par ailleurs, un nouveau Contrat Type de Partage de Production des Hydrocarbures a été adopté pour permettre aux opérateurs de réaliser dans les meilleurs délais, les forages d'exploration et la mise en exploitation des gisements. Le code des hydrocarbures est au stade de finalisation.
- S'agissant du secteur de l'électricité, le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour réduire le déficit financier structurel. Les négociations avec le plus grand producteur de gaz qui fournit plus de deux tiers (2/3) de la production ont abouti à la fixation d'un prix de base de \$5,5 le MMBTU, contre un prix de \$9,8 en moyenne en 2011. Les tarifs industriels d'électricité ont été augmentés de 10% en mai 2012. De même, des dispositions ont été prises par le Gouvernement, afin de reclasser au tarif général les ménages inscrits aux tarifs modérés consommant plus de 200 Kwh le bimestre, à partir de janvier 2013.
- En vue d'assurer l'équilibre financier de la SIR, le niveau de la dette de l'Etat vis-à-vis de la structure a fait l'objet en grande partie de traitement par titrisation ou règlement cash.
- Plusieurs réformes ont été entreprises pour améliorer le climat des affaires en vue de créer un cadre attractif aux investissements privés. Pour ce faire, le Gouvernement a décidé de la création des tribunaux de commerce, en Conseil des Ministres, le 11 janvier 2012. Ainsi, le Tribunal de commerce d'Abidjan est opérationnel depuis octobre 2012. Par ailleurs, le nouveau code des investissements a été adopté par ordonnance N°2012/487 du 7 juin 2012, en vue de favoriser l'afflux des capitaux étrangers. Il accorde également des avantages spécifiques aux Petites et Moyennes Entreprises (PME). Le Gouvernement s'attend à ce que l'ensemble de ces réformes favorisent une amélioration significative du classement de la Côte d'Ivoire dans l'enquête périodique « Doing Business ».

- Au niveau des réformes de l'Administration Publique, le souci de mettre en place une fonction publique moderne a conduit à l'achèvement du recensement des fonctionnaires et agents de l'État. Ce qui a débouché sur la constitution du Fichier Unique de Référence, dont l'exploitation par les Services de la Solde est effective depuis -octobre-2012. Quant au Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE), la conception et la réalisation de ses applications sont achevées. La phase de déploiement dans l'administration a débuté, avec les modules sur la gestion des concours et du traitement des actes administratifs. Par ailleurs, dans le cadre de la moralisation de la fonction publique, la charte d'éthique et le code de déontologie des agents ont été adoptés en conseil des ministres le 19 septembre 2012.
- Concernant l'amélioration de la performance des entreprises publiques, la stratégie de restructuration a été adoptée en Conseil des Ministres le 26 mai 2012. Elle consacre un objectif de réduction du portefeuille de l'Etat de 25%, à travers un mécanisme de privatisation, de fusion ou de transfert de compétences à la tutelle technique.

9. Certaines mesures ont accusé un retard dans leur mise en œuvre pour diverses raisons.

- S'agissant de l'application d'un nouveau mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers, sur la base des conclusions de l'étude finalisée en décembre 2011, les paramètres d'un nouveau mécanisme ont été élaborés par les ministères de tutelle. Cependant, la tendance continue à la hausse des prix dans un environnement social fragile n'est pas favorable à l'application de cette mesure en 2012. Conscient des pertes de recettes non-négligeables liées à cette situation, le Gouvernement a procédé au lancement d'études complémentaires visant l'appréhension définitive des paramètres intervenant dans la structure des prix des produits pétroliers.
- En ce qui concerne les mesures visant à réduire le déficit financier du secteur de l'électricité notamment les renégociations du prix de cession du gaz CNR et de la rémunération du concessionnaire, les discussions se poursuivent. Le Gouvernement compte les conclure dans les meilleurs délais pour une application effective en 2013. Le Gouvernement compte également finaliser les négociations avec Foxtrot sur les derniers points en suspens.
- Au niveau de la stratégie de gestion de la masse salariale 2012–20, un projet cohérent avec les engagements du PND a été élaboré. Il est fondé sur la rationalisation de nouveaux recrutements, la prise en compte progressive des mesures de revalorisation salariale, ainsi que la modernisation et l'informatisation de l'Administration publique. Sa validation reste soumise aux conclusions du « Forum Social » lancé depuis août 2012 par le Gouvernement.

10. Les perspectives macroéconomiques confirment la reprise de l'activité en 2012.

- La reprise économique en Côte d'Ivoire se consolide avec une prévision de croissance du PIB révisée à 8,6% en 2012, contre un objectif initial de 8,1%, après un repli de 4,7% en 2011. Cette révision à la hausse proviendrait principalement du regain d'activités dans le

secteur secondaire (+14,8%, contre +11,8% initialement). La reprise bénéficie d'un rebond après la crise post-électorale, de la consolidation de la paix et de la sécurité, des avantages fiscaux accordés aux entreprises sinistrées, ainsi que de l'accélération des travaux d'investissements publics et privés (63,2% par rapport à 2011 contre 58,3% initialement).

- L'inflation serait contenue dans la limite de la norme communautaire de 3%. L'évolution des prix, en moyenne annuelle, ressortirait à 1,1%, en liaison avec les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie notamment la suspension des droits d'entrée sur le riz pour contenir l'impact de la hausse des cours mondiaux des produits alimentaires et l'amélioration des circuits de distribution pour l'approvisionnement des marchés.
- Quant aux échanges extérieurs, les importations et les exportations devraient connaître une progression en valeur respectivement de 7% du PIB et 1,7% du PIB. Le solde des transactions courantes ressortirait excédentaire à 2,9% du PIB contre 10,2% en 2011, en rapport avec l'augmentation attendue des importations en accompagnement de la relance des investissements. Quant au compte de capital et d'opérations financières, il enregistrerait un déficit de 3,9% du PIB. Au total, le solde global de la balance des paiements serait déficitaire de 1% du PIB.

11. Les perspectives budgétaires pour l'ensemble de l'année seraient meilleures que prévues, grâce à un bon niveau de recouvrement des recettes fiscales et douanières qui enregistreraient une plus value de 116,0 milliards de FCFA (0,9% PIB). Cet excédent serait dû aux performances des principaux impôts. Il s'agit, en particulier; (i) du BIC hors pétrole grâce aux mesures de relance prise par le Gouvernement à la suite de la crise post-électorale de 2011; (ii) de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières et (iii) des ITS en rapport avec la reprise de l'emploi et les efforts de recouvrement de cette taxe. En outre, le Droit Unique de Sortie sur le café-cacao bénéficierait de la hausse des cours mondiaux et de l'abandon du traitement spécial du cacao transformé. En revanche, le Droit d'Enregistrement, les recettes sur les marchandises générales et les taxes sur les produits pétroliers connaîtraient des manques à gagner, en raison respectivement de la baisse du taux de droit d'enregistrement sur le cacao dans le cadre du nouveau barème des coûts, de la suspension des droits et taxes sur l'importation du riz et du blocage des prix à la pompe des produits pétroliers

12. L'exécution des dépenses budgétaires devrait ressortir globalement à 3090,2 milliards avec un léger dépassement imputable aux nouvelles exigences intervenues en cours d'année. Ce dépassement est imputable au paiement de 32,4 milliards de FCFA au secteur électricité pour apurer les arriérés du PARI-PASSU et aux surcoûts liés au recours au HVO, en vue de satisfaire la demande d'électricité et accélérer les investissements nécessaires pour accompagner la relance économique.

13. Les besoins de financement pour 2012 devraient être couverts. Ils s'élèvent à 536,2 milliards de FCFA ou 4,3% du PIB, et seront financés principalement par une mobilisation nette sur le marché financier régional (UEMOA). Les appuis budgétaires des institutions multilatérales et des partenaires ont cependant enregistré une baisse après leurs efforts exceptionnels en 2011 suite à la crise post-électorale. Par ailleurs, le Gouvernement entend

achever la restructuration de la dette commerciale extérieure (Standard Bank-BNI et Sphinx) à des conditions comparables à celles des accords 2009 et 2011 avec le Club de Paris et en conformité avec l'initiative PPTE. En juin 2012, il a repris le règlement du service de l'« EuroBond 2032 » et a fait un paiement de bonne foi pour l'apurement des arriérés. En plus, le Gouvernement proposera d'ici fin 2012 un plan d'apurement du solde des arriérés sur la base de la capacité de paiement du pays. Le Gouvernement continuera et conclura les discussions avec ses créanciers privés d'une manière cohérente avec la politique de FMI en matière des prêts en situation d'arriérés, notamment en matière de transparence d'information, d'équité entre créanciers, et de dialogue.

14. La Côte d'Ivoire a bénéficié d'un allègement de 4090 milliards de FCFA, soit 64,2% de sa dette extérieure à fin juin 2012, à l'issue de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE. En effet, elle a obtenu des Institutions Multilatérales et des créanciers membres du Club de Paris, respectivement les réductions de 946,3 milliards de FCFA et 3143,7 milliards de FCFA sur les stocks respectifs de 1543,4 milliards de FCFA et 3453,0 milliards de FCFA. Dans ce cadre, les accords d'allègement de dette ont été déjà signés avec certains pays membres du Club de Paris, notamment la France, l'Autriche et le Canada. Ainsi, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'un traitement d'une partie des échéances dues à l'Agence Française de Développement sous forme de Contrats de Désendettement et de Développement (C2D) ; un premier soutien est prévu pour financer le budget 2012.

15. Pour assurer la soutenabilité et la viabilité de la dette publique après ces allègements, le Gouvernement a décidé de confier la coordination et le suivi de la politique nationale d'endettement au Comité National de la Dette Publique (CNDP) créé par le décret n°2011-424 du 30 novembre 2011. Ce comité a démarré ses activités avec l'élaboration du manuel de procédures et la mise en œuvre de son plan d'actions stratégiques 2012. Sur cette base, le Secrétariat Permanent dudit Comité est dans la phase de préparation de la stratégie nationale d'endettement avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale.

III. PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER POUR 2013

16. L'année 2013 devrait confirmer le décollage de l'économie ivoirienne, après le rebond de 2012. Le Gouvernement compte accélérer la réhabilitation et la construction d'infrastructures socio-économiques de base et améliorer le climat des affaires pour soutenir la croissance. L'objectif est de lutter contre la pauvreté et progresser vers la réalisation des OMD dans un climat de paix consolidé. À cet effet, le Gouvernement entend s'appuyer sur la stratégie élaborée dans la lettre d'intention du 21 octobre 2011 qui met un accent particulier sur la réconciliation nationale, la création d'emplois et la maîtrise de la dette publique.

17. Le Gouvernement compte poursuivre la mise en œuvre d'un ensemble cohérent de réformes structurelles entamées depuis 2011 et prendre des mesures additionnelles. L'amélioration de la gestion des finances publiques sera renforcée avec notamment la transposition et l'application des nouvelles directives de l'UEMOA. Le Gouvernement entend également poursuivre la restructuration des secteurs énergie et agricole, la réforme de l'administration publique et le renforcement du système financier pour soutenir la croissance.

A. Cadrage macroéconomique

18. **En cohérence avec le PND, le Gouvernement projette une croissance économique de 9% en 2013 tirée notamment par les investissements.** Sur cette base, le taux d'investissement devrait passer de 12,5% du PIB en 2012 à 16,2% du PIB en 2013. L'investissement public devrait jouer son rôle de levier de la croissance et favoriser une reprise forte de l'investissement privé. À cette fin, un Programme d'Investissements Publics (PIP), cohérent avec les objectifs du PND a été élaboré. Il prend en compte les chantiers de l'intégration régionale qui ont fait l'objet d'une table ronde des bailleurs pour son financement.

19. **Le secteur privé qui bénéficiera de l'amélioration de l'environnement des affaires, sera un des moteurs de l'accélération de la croissance.** À cet effet, le Gouvernement a adopté un nouveau code des investissements et mis en place un Guichet de Facilitation de Création d'Entreprises. En outre, le retour des partenaires commerciaux et les projets d'investissements d'envergure devraient également attirer l'investissement privé notamment à travers la promotion des Partenariats Publics-Privés (PPP), dont une liste prioritaire de projets éligibles a été identifiée. Il s'agit, entre autres, de l'implantation de nouvelles usines, de la construction de logements sociaux, de l'exploration et du développement dans les domaines pétrolier et aurifère et de l'accroissement de la capacité de production de l'électricité.

20. **Le dynamisme de l'activité économique s'étendra à l'ensemble des secteurs.**

- Le secteur primaire enregistrerait un taux de croissance de 4,7% en 2013, grâce aux évolutions favorables de toutes ses composantes. Cette performance serait imputable à l'accroissement de la production minière et à la mise en œuvre de la politique de développement des filières agricoles à travers le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), pour lequel la table ronde organisée en septembre 2012 a permis de couvrir les besoins de financement.
- Le secteur secondaire devrait afficher une croissance de 12,1%, bénéficiant (i) de l'amélioration de l'environnement des affaires ; (ii) de l'utilisation des capacités des entreprises, (iii) du retour de la confiance des investisseurs et (iv) de la promotion des investissements publics et privés par le renforcement du partenariat public-privé.
- Le secteur tertiaire progresserait de 12,9% grâce au dynamisme de l'ensemble de ses composantes en liaison avec la performance enregistrée dans les secteurs primaire et secondaire.

21. **Le taux d'inflation devrait se maintenir dans la limite de la norme communautaire de 3%.** Les politiques de développement agricole, particulièrement dans le domaine du riz et des autres vivriers, la lutte contre le racket et la réduction progressive des faux frais, ainsi que la remise en l'état des routes de desserte agricole devraient contribuer à un meilleur approvisionnement des marchés et à la maîtrise des prix. Ainsi, l'inflation s'afficherait à 2,3%.

B. Loi de finances 2013

22. **La politique budgétaire continuera de privilégier l'optimisation du recouvrement du potentiel fiscal et la rationalisation des dépenses pour dégager des marges budgétaires nécessaires pour l'investissement.** Elle consacre le strict respect des principes d'orthodoxie en matière de gestion des finances publiques, notamment le vote du budget conformément au calendrier constitutionnel, la transparence et la traçabilité dans la chaîne d'exécution des dépenses publiques. Le Gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour strictement exécuter les dépenses dans la limite des enveloppes budgétaires et des rentrées constatées de recettes fiscales et douanières ainsi que des financements disponibles. À cet égard, les réunions du Comité de trésorerie seront poursuivies, afin de procéder, grâce au Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP), aux ajustements nécessaires.

23. **Le projet de Loi des finances traduit la volonté du Gouvernement de renforcer la mobilisation des recettes fiscales et douanières.** En dépit des baisses prévisionnelles du droit d'enregistrement sur la filière café cacao et des revenus de pétrole et gaz, les recettes fiscales s'établiraient à 17,4% du PIB en 2013, contre 17,3% en 2012. Cette performance est imputable à la reprise de l'activité économique, ainsi qu'aux actions et initiatives spécifiques. En matière de fiscalité intérieure, il s'agit de :

- la poursuite de la fiscalisation des activités informelles et des activités insuffisamment fiscalisées ;
- la mise en œuvre du plan d'actions visant à optimiser le rendement de la TVA ;
- le renforcement des actions de lutte contre la fraude et en particulier de contrôle de la facture normalisée ;
- la promotion du civisme fiscal et la vulgarisation des nouvelles taxes, en vue de l'amélioration du recouvrement de ces recettes, avec notamment la mise en œuvre de la taxe sur le profit additionnel minier;
- l'amélioration du taux de recouvrement des émissions de l'impôt foncier ; et
- l'amélioration du rendement des vignettes par la dématérialisation de cette taxe.

Quant aux recettes de porte, elles devraient passer de 7,5% en 2012 à 8,3% en 2013 grâce aux performances des recettes sur les marchandises générales qui bénéficieront de la relance économique et de la levée de la suspension des droits et taxes sur l'importation du riz instituée en 2012. Par ailleurs, comme indiqué plus haut, le recouvrement du DUS connaîtrait une amélioration, suite à l'uniformisation des taxations sur les produits dérivés du cacao et du passage à la taxation ad valorem sur le café.

24. **Le budget 2013 poursuit l'accroissement des investissements publics, en cohérence avec le PND 2012–15.** Avec une allocation d'environ 26,9% des ressources budgétaires, les dépenses d'investissement sont prévues à 1031,9 milliards FCFA, soit 7,5% du PIB contre 5,4% en 2012. Elles portent notamment sur la réhabilitation et construction des infrastructures de base, l'appui aux secteurs porteurs de croissance notamment l'agriculture, le transport et l'énergie, ainsi que les opérations de renforcement de la sécurité et de la défense nationale. Dans ce cadre,

le Gouvernement compte améliorer davantage la capacité d'absorption de la commande publique à travers, entre autres, (i) le renforcement des capacités des principaux acteurs de la dépense publique; (ii) la réduction des délais de passation des marchés publics; (iii) l'accélération du paiement des décomptes et (iv) la mise en place des cellules focales des marchés publics dans les ministères techniques.

25. Le Gouvernement entend poursuivre les actions d'amélioration des conditions de vie des populations, en accordant une priorité aux dépenses pro-pauvres qui s'établiraient à 8,3% du PIB, contre 7,9% en 2012. Ces dotations devront permettre particulièrement d'assurer la réhabilitation des infrastructures scolaires et sanitaires, la poursuite de la gratuité des soins ciblés, le développement et la promotion de l'agriculture, l'acquisition des manuels et kits scolaires et la poursuite du programme des cantines scolaires.

26. En revanche, les dotations de certaines lignes budgétaires seront contenues. En effet, le Gouvernement envisage de limiter les dépenses de fonctionnement à 507 milliards, les subventions au secteur électricité à 64 milliards. En outre, le Gouvernement continuera à exécuter les dépenses en fonction du rythme de mobilisation des ressources intérieures et extérieures. Un accent particulier sera également mis sur la maîtrise de la masse salariale projetée à 7,5% du PIB. La mise en place de la gestion informatisée des effectifs et la rationalisation des nouveaux recrutements devraient aboutir à une baisse du ratio masse salariale sur recettes fiscales estimé à 43,1% en 2013.

27. Au total, le solde primaire de base s'afficherait à 23,2 milliards FCFA, soit 0,2% du PIB. Le déficit budgétaire global y compris dons, (hors dons pour apurement des arriérés) devrait donc passer de 4,3% du PIB en 2012 à 2,9% du PIB en 2013.

C. Réformes structurelles

28. Le Gouvernement continuera à mettre en œuvre les réformes structurelles en vue d'améliorer la compétitivité de l'économie. D'une manière générale, ces réformes visent à renforcer notamment la gestion des finances publiques et l'efficacité de l'administration publique, la gouvernance et l'environnement des affaires. (Tableau II).

29. L'assainissement de la gestion des finances publiques sera poursuivi. Le plan repose sur un certain nombre d'axes stratégiques :

- Concernant le cadre juridique et institutionnel, les avants projets de lois organiques portant code de transparence et Loi de finances seront adoptés en Conseil des Ministres en décembre 2012 et soumis au Parlement à fin mars 2013. Après la promulgation de ces lois, les décrets portant Règlement Général de la Comptabilité Publique, Nomenclature Budgétaire de l'Etat, Plan Comptable de l'Etat et Tableau des Opérations Financières de l'Etat seront signés après l'adoption des lois par le Parlement. À cet effet, le Gouvernement adoptera une stratégie et un plan d'actions pour la mise en œuvre des réformes à fin juillet 2013.
- Les avancées seront réalisées en matière de transparence dans l'exécution budgétaire par la mise en œuvre du code de transparence après transposition. En outre, sur la base des

Communications en Conseil des Ministres, des rapports d'exécution budgétaire trimestriels seront améliorés en intégrant l'analyse des dépenses d'investissement par ministères. Sur un plan technique, la déconcentration du SIGFiP sur l'ensemble du territoire sera poursuivie.

- Sur le plan de la discipline budgétaire, la pratique des avances de trésorerie sera contenue dans les limites prévues par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances, pris en mars 2009. Pour optimiser l'allocation des ressources et assurer l'efficacité de la dépense, la mise en place du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) a été étendue à huit nouveaux ministères pour l'exercice 2013, en plus de ceux des secteurs de l'Education-Formation et de la Santé. Le processus va s'étendre aux autres départements ministériels pour l'exercice 2014. En outre, le CDMT global sera mis en place dans le cadre de la préparation du budget 2014.

Le Gouvernement poursuivra les réformes des finances publiques en adoptant un nouveau plan d'action basé sur l'évaluation du PEMFAR et adoptera avant fin septembre 2013, un dispositif de coordination conjoint avec les bailleurs de fonds pour le financement et la mise en œuvre.

30. **Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes de la filière café-cacao.**

Il procédera à l'évaluation du besoin de couverture risque de la commercialisation extérieure du cacao et appliquera les recommandations. En outre, des audits réguliers du système de vente seront réalisés et un rapport semestriel sur la mise en œuvre de la réforme sera publié. Par ailleurs, il procédera à la taxation base ad valorem du café dès la campagne 2013.

31. **Les efforts pour réduire le déficit du secteur électricité et augmenter l'offre seront poursuivis.**

- Le Gouvernement (Tutelles technique et financière), comme action préalable, adoptera avant le 15 novembre 2012 une stratégie de moyen terme pour le développement et le rétablissement de l'équilibre financier du secteur. Cette stratégie fera le point sur les projets de développement des capacités de production tant thermiques que hydroélectriques, sur les diverses mesures envisagées pour réduire les coûts et mobiliser des recettes additionnelles pour rétablir l'équilibre financier du secteur sur la période 2013–15 tout en protégeant les catégories sociales à faibles revenus.
- Les projets de développement dans le secteur devraient permettre d'ici 2014, d'accroître la production de gaz et de réduire le recours au combustible HVO, plus onéreux. À cet effet, après avoir augmenté la capacité de production du champ gazier FOXTROT, le Gouvernement entend développer le champ Gazelle qui entrera en production en 2014. Ainsi, à partir de 2014, le recours au HVO ne sera que résiduel. A moyen terme, l'accroissement des capacités hydroélectriques, notamment à travers le barrage hydroélectrique de Soubré, contribuera aussi à la réduction des coûts.
- L'augmentation de l'offre de l'électricité pour soutenir le dynamisme de croissance sera accompagnée par des dispositions visant à réduire les pertes techniques et non techniques et encourager l'arrivée de nouveaux ouvrages de production d'électricité. De manière spécifique, il s'agira (i) d'améliorer le rendement global qui passera de 74,7% en 2012 à

77,7% en 2015, soit 1 point par année, (ii) de louer une centrale thermique de 100 MW à partir de mars 2013, (iii) de démarrer les investissements en 2013 pour la mise en service de la phase 4 de CIPREL en janvier 2014 et son cycle vapeur en janvier 2015, de la phase 1 et 2 de la centrale thermique à cycle combiné d'Abatta respectivement en décembre 2015 et février 2016 ainsi que son cycle vapeur en décembre 2016, tandis que le cycle vapeur d'AZITO est prévu pour décembre 2014 et (iv) les discussions préliminaires sont en cours avec des investisseurs potentiels sur trois autres projets.

- Dans le cadre de sa stratégie, le Gouvernement entend en outre finaliser avant fin juin 2013, les négociations avec le concessionnaire pour revoir à la baisse sa rémunération et avec les opérateurs gaziers pour réduire le prix du gaz. Dans ce cadre, les discussions en cours sur la révision du contrat concernant le champ gazier Foxtrot seront achevées dans les meilleurs délais.
- Le nouveau code de l'électricité sera adopté par le Conseil des Ministres avant fin 2012 et soumis ensuite à l'Assemblée Nationale.
- Les contrats d'exportation d'électricité seront renégociés, avec ajustement des tarifs pour mieux contribuer à la couverture des coûts de production.
- Le basculement sur le tarif général de tous les clients consommant plus de 200 kWh par bimestre sera effectif pour toutes les factures relatives aux consommations à partir du 1^{er} janvier 2013.
- Une nouvelle structure tarifaire intégrant les recommandations de l'étude d'impact social initiée en 2012 devrait être appliquée à partir de 2013. En outre, le Gouvernement entend procéder à une hausse tarifaire progressive en commençant par une hausse de 5% en moyenne du tarif basse tension en juillet 2013, les autres étapes devant compléter les mesures de réduction des coûts et de mobilisation de ressources additionnelles, tout en protégeant les catégories sociales à faibles revenus.

32. **Relativement aux produits pétroliers, le Gouvernement entend mettre en œuvre un nouveau mécanisme d'ajustement automatique des prix.** Sur cette base, une nouvelle structure des prix sera élaborée et adoptée par le Gouvernement avant le 15 novembre 2012 et fera l'objet d'une campagne de sensibilisation auprès de la population, avant sa mise en œuvre effective à fin mars 2013. Ce nouveau mécanisme tiendrait compte de l'impact social de l'évolution des prix à la pompe et de la nécessité de refléter les prix du marché. Compte tenu des pertes financières importantes enregistrées par le mécanisme de subvention des prix du butane, entres autres mesures, le Gouvernement a décidé d'augmenter les prix des produits pétroliers liquides d'un maximum de 15 francs CFA (soit environ 2%) par litre début décembre 2012 et, à la même date, de limiter la subvention du gaz butane aux seules bouteilles de 6 et 12 kilogrammes. En outre, une étude portant notamment sur la péréquation butane sera finalisée, avant fin novembre 2012 afin de prendre des mesures permettant d'assurer la viabilité de politique de subvention du butane dans le cadre de la nouvelle structure des prix.

33. **Concernant les industries extractives, la Côte d'Ivoire aspire à être conforme à la mise en œuvre de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE).** Après la

publication des rapports des années 2008-2009 et 2010 et amendement du code pétrolier faisant obligation aux compagnies pétrolières de participer à l'initiative ITIE, le Gouvernement espère que le Conseil d'Administration statuera à sa séance du mois d'octobre 2012 sur sa conformité à cette initiative.

34. S'agissant des entreprises publiques, le plan de restructuration adopté en Conseil des Ministres le 23 mai 2012 sera mis en œuvre. Il s'agira à terme de réduire le portefeuille de l'Etat de 25%, à travers un mécanisme de privatisation, de fusion ou de transfert de compétences à la tutelle technique. Le processus a démarré, avec l'élaboration des termes de références visant à déterminer de manière opérationnelle le mécanisme et la stratégie retenus pour chaque entreprise concernée. Par ailleurs, le Gouvernement entend instituer des contrats de performance entre l'Etat de Côte d'Ivoire et les entreprises publiques, pour améliorer leur rendement. Il veillera également à l'application du plan d'apurement des impayés validés conjointement par les entreprises publiques débitrices et les institutions de sécurité sociale (CGRAE et CNPS).

35. S'agissant particulièrement des banques publiques, les options stratégiques de restructuration arrêtées sont en cours de mise en œuvre. Des cabinets internationaux ont été retenus pour procéder à l'évaluation desdites banques, en vue d'entamer la phase opérationnelle des options retenues. Les études de valorisation seront achevées à fin novembre 2012.

36. Le Gouvernement envisage de régulariser en 2013 ses arriérés envers le secteur financier. Les arriérés du Gouvernement vis-à-vis de la BCEAO feront l'objet d'un plan d'apurement. Ceux dus aux banques et aux établissements financiers seront régularisés par des émissions d'Obligation du Trésor. Les arriérés vis-à-vis du secteur non financier font l'objet d'un audit et un plan d'apurement sera élaboré sur la base des conclusions de l'audit.

37. Le Gouvernement compte finaliser la Stratégie de Développement du Secteur Financier (SDSF), avec l'appui de l'initiative FIRST. Cette stratégie devrait répondre à la problématique de financement de l'économie notamment l'habitat, les PME/PMI et l'agriculture. Elle devrait aborder également le rôle de l'Etat dans le secteur financier, le coût du crédit et l'assainissement du secteur des microfinances. Dans ce cadre, la finalisation d'études complémentaires permettrait d'élaborer cette stratégie qui sera validée au cours d'un atelier à la fin du premier trimestre 2013. Une table ronde sera organisée pour son financement en 2013. Le Comité de suivi et de Développement du Secteur Financier (CODESFI) créé en novembre 2009, veillera à la mise en œuvre de la SDSF en 2013.

38. Le Gouvernement compte capitaliser les avancées significatives enregistrées dans l'amélioration du climat des affaires. Pour ce faire, après l'ouverture du tribunal de commerce d'Abidjan, deux autres suivront en 2013. Il s'en suivra un renforcement de la formation des Magistrats et du personnel de la Justice. Par ailleurs, le Guichet de Facilitation de Création d'Entreprises ouvert au sein du CEPICI, doté d'une personnalité morale (Etablissement Public National à caractère Administratif) lui conférant une autonomie, sera opérationnel. En vue de garantir l'accès des entreprises à des terrains industriels adéquats, le programme de réhabilitation et de création de zones industrielles sera mis en œuvre. Par ailleurs, le Gouvernement entend finaliser la mise en place d'un Guichet Unique du Commerce Extérieur dont les études de faisabilité ont été lancées.

39. **Au niveau de l'Administration Publique, le Gouvernement compte mettre en place une Fonction Publique plus moderne.** Le déploiement du SIGFAE et les actions d'amélioration du cadre de gestion des effectifs de la fonction publique seront poursuivis. Cet environnement sera favorable à la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la masse salariale intégrant les recommandations du « Forum Social » organisé en 2012, ainsi que la limitation et la rationalisation de nouveaux recrutements dans le respect des impératifs du PND.

IV. STRATEGIE D'ENDETTEMENT

40. **Le Gouvernement mettra en œuvre une stratégie permettant d'assurer la viabilité de la dette post-PPTE.** Les objectifs de cette stratégie sont de (i) baisser fortement le risque de refinancement en réprofilant la dette intérieure sur un horizon à moyen et long terme ; (ii) privilégier les guichets concessionnels en ce qui concerne l'endettement extérieur ; (iii) aider au développement progressif du marché intérieur tout en optant pour des maturités à moyen terme et (iv) minimiser l'ensemble des coûts et des risques. À cet effet, suite à la mise en place du CNDP, le Gouvernement entend réorganiser le cadre opérationnel de la gestion de la dette, notamment en créant des services en charge du « front, middle et back office » couvrant à la fois la dette intérieure et extérieure. Le Gouvernement adoptera une stratégie d'endettement au premier semestre 2013. Sur cette base, le CNDP produira un rapport annuel sur la politique et l'exécution de la stratégie d'endettement qui sera soumis au Parlement lors de l'adoption de la loi de finances, à partir de l'exercice budgétaire 2014.

41. **Le Gouvernement mettra en œuvre une stratégie de promotion des Partenariats Publics-Privés pour la relance des investissements en veillant à limiter les risques sur les finances publiques.** Pour ce faire, un Comité National créé en novembre 2011, est chargé notamment de la mise en place, avant fin juin 2013, du cadre juridique et institutionnel et d'une expertise nationale en la matière. Les projets prioritaires éligibles au processus PPP, conformes au PND, ont été adoptés en Conseil des Ministres. Des études plus approfondies seront menées, à l'effet de préparer la structuration financière et la mise en œuvre des PPP. Dans ce cadre, le Gouvernement sollicitera une assistance du FMI, de la Banque Mondiale et des autres partenaires au développement pour envisager les meilleures pratiques internationales en la matière.

42. Pour couvrir les besoins de financement de son plan d'investissement, le Gouvernement continuera à privilégier les sources concessionnelles de financement. Cependant, une enveloppe de financement nonconcessionnel pourrait être nécessaire pour des projets d'investissement économiquement rentables, pour lesquels les emprunts concessionnels sont difficiles à mobiliser. Bien que le Gouvernement envisage de réduire le poids financier des investissements sur les finances publiques, à travers la promotion de Partenariats Publics-Privés (PPP), une certaine participation financière publique via l'emprunt peut être nécessaire pour stimuler la participation financière du secteur privé. Toutefois, le Gouvernement entend s'assurer que tous les emprunts publics, y compris ceux comportant des termes nonconcessionnels, soient contractés dans le cadre d'une politique d'endettement rigoureuse, en vue de préserver la viabilité de la dette publique. Dans cette perspective, en plus des mesures en cours pour renforcer la gestion de la dette et préparer sa stratégie d'endettement, le Gouvernement limitera le volume cumulé d'emprunt nonconcessionnel en 2013–14 à l'équivalent de 100 millions de USD à fin 2013 et 200 millions de USD à fin 2014, qui sera dédié au financement des projets d'investissement dans les infrastructures et le secteur de l'énergie. Aussi, pour bénéficier de l'augmentation de

l'enveloppe des prêts de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) à la Côte d'Ivoire, le Gouvernement demande une hausse de 25 milliards de FCFA (équivalente à 50 millions de USD) de la fenêtre nonconcessionnelle existante sur les emprunts nonconcessionnels auprès de la BOAD.

V. FINANCEMENT ET SUIVI DU PROGRAMME

43. **Le Gouvernement estime que le programme est finançable pour 2013.** Le déficit de financement en 2013 ressortirait à 37,4 milliards de FCFA. La couverture totale du financement du PIP 2013-2015, reposera principalement sur deux axes : (i) le C2D avec l'Agence Française de Développement (AFD) et (ii) un groupe consultatif y compris un forum des investisseurs, appuyé par la Banque Mondiale, qui sera organisé en début décembre 2012 à Paris. Le Gouvernement compte recourir prioritairement à des dons ou des emprunts à des taux concessionnels notamment auprès de la Banque mondiale, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Islamique de Développement et de l'Union Européenne. Cependant, pour certains types d'investissements, un recours à des guichets non concessionnels pourrait être nécessaire.

44. **Dans le contexte de l'accès aux marchés intérieur et régional, le Gouvernement a l'intention de mobiliser davantage d'emprunts avec des maturités plus longues.** Aussi, tiendra-t-il régulièrement les sessions du Comité de Trésorerie pour assurer que les projections des recettes et les émissions de titres publics peuvent supporter un rythme désirable des exécutions des dépenses et obligations du service de dette. En outre, le Gouvernement continuera l'effort de réduction nette des restes à payer pour un montant de 25 milliards de FCFA en 2013 et de règlement des échéances de la dette titrisée.

45. **Le Programme continuera à faire l'objet de suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels (tableaux 1&2).** Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint. Les revues semestrielles seront basées sur les données à fin juin et fin décembre. La troisième (quatrième) revue du programme basée sur les critères de performance à fin décembre 2012 (fin juin 2013) devrait être achevée au plus tard en avril/mai 2013 (octobre/novembre 2013). À cet effet, le Gouvernement s'engage notamment à :

- s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toute forme d'avance sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels, autres que ceux spécifiés dans le PAT ;
- n'émettre que des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour tout nouveau financement intérieur.
- ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements.

- adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles, qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de leurs politiques, en consultation avec le FMI.

VII. STATISTIQUES ET RENFORCEMENTS DES CAPACITES

46. **Le Gouvernement s'engage à continuer les efforts d'amélioration du système statistique en vue de produire régulièrement les données économiques et financières de qualité.** À cet effet, le Schéma Directeur de la statistique 2012–15, cohérent avec le Plan National de Développement (PND) a été validé à travers l'adoption du PND 2012–15 le 28 mars 2012 et mis en œuvre. Il s'agit entre autres de (i) l'appui à la réalisation d'enquêtes nationales et sectorielles, (ii) des ateliers relatifs à la mise en place de la base des données du Système Intégré de Gestions des Informations, (iii) la rénovation de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), (iv) l'élaboration de l'annuaire des services statistiques ministériels et (v) la production de la balance des paiements prévisionnelle. Un effort particulier sera poursuivi avec l'assistance d'AFRITAC pour la production de comptes nationaux trimestriels en 2013. Par ailleurs, le Projet de loi portant organisation, réglementation et coordination de l'activité statistique en Côte d'Ivoire a été actualisé et présenté au Gouvernement. Il devrait être adopté à l'Assemblée Nationale en 2013.

47. **La Côte d'Ivoire continuera de renforcer ses capacités administratives, dans un environnement de gestion post PPTE.** Le Gouvernement continuera de bénéficier d'une assistance de la part du FMI et d'autres partenaires au développement pour (i) renforcer les capacités des administrations des impôts et douanes ; (ii) examiner les exonérations fiscales ; (iii) aider à mettre en œuvre le plan d'actions de réforme des finances publiques ; (iv) améliorer les comptes nationaux en vue de construire une matrice de comptabilité sociale et (v) renforcer la capacité de gestion des ressources publiques et de suivi des projets d'investissements. Pour renforcer la gestion de la dette publique, le Gouvernement entend entreprendre un programme de renforcement des capacités, afin de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'endettement à moyen terme. À cette fin, le Gouvernement sollicitera l'assistance technique du FMI.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Critères de performance (CP) et Repères indicatifs (RI), FEC 2012-13 1/

(Milliards de francs CFA) 2/

	2012											2013			
	Mars			Juin			Sept.	Dec.		Mars	Juin	Sept.	Dec		
	Repère Indicatif (IT)	Réalisée	Statut	Critère de Performance (CP)	Repère ajusté	Réalisée	Statut	Repère indicatif	CP originel	CP Revisé	RI	CP	RI	RI	
A. Critères de performance															
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-56.7	60.4	Rempli	-175.9	-153.4	-29.8	Rempli	-395.5	-553.7	-536.4	-23.7	-131.7	-240.5	-398.7	
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UMEOA)	58.6	16.8	Rempli	161.7		32.2	Rempli	378.8	461.7	443.7	18.7	118.7	186.7	243.6	
Plafond pour les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (\$ millions) 3/ 4/	0.0	0.0	Rempli	0.0		0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	100.0	100.0	100.0	100.0	
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs 3/	0.0	0.0	Rempli	0.0		0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs 3/	0.0	0.0	Rempli	0.0		0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
B. Repères indicatifs															
Plancher pour le solde primaire de base	-0.2	89.5	Rempli	-56.4		71.4	Rempli	-192.8	-252.4	-235.9	24.2	29.6	42.1	23.3	
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances	17.1	8.1	Rempli	42.0		38.5	Rempli	75.8	109.8	113.5	20.0	46.1	72.1	102.1	
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	181.3	189.8	Rempli	403.0		496.1	Rempli	676.9	980.0	980.0	248.2	533.0	832.5	1152.8	
Plancher pour la réduction nette des exigibles	-5.0	-75.6	Rempli	-7.5		-24.2	Rempli	-15.0	-25.0	-25.0	-5.0	-7.5	-15.0	-25.0	
Plancher pour les recettes budgétaire de l'Etat	525.8	598.7	Rempli	1,111.1		1,243.5	Rempli	1,697.3	2,357.6	2,492.2	615.6	1,339.3	2,027.5	2,742.4	
Pour mémoire															
Position nette du gouvernement	3.1	-4.1		76.2		28.7		151.9	208.5	228.9	-19.0	25.0	28.1	75.7	
Dons programme	0.0	10.0		10.0		10.0		10.0	10.0	10.0	0.0	49.2	49.2	98.4	
Prêts programme	0.0	0.0		0.0		0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Dons projet	3.7	12.7		25.0		29.2		30.0	42.2	51.7	25.0	50.0	70.0	147.7	
Prêts projet	19.7	7.5		47.2		24.7		47.2	78.7	70.4	30.3	121.1	196.8	302.7	

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

Note : Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions détaillées.

1/ Changement cumulatif à compter du 31 décembre 2011 pour les critères et repères de 2012 et du 31 décembre 2012 pour les critères et repères de 2013

2/ A l'exception du critère sur les dettes extérieures non concessionnelles

3/ Critère de performance continu.

4/ La nouvelle fenêtre en 2013 sera consacrée aux projets d'infrastructure et d'énergie (MPEF ¶42)

Tableau 2. Côte d'Ivoire: Repères structurels (RS), FEC 2012

Deuxième revue du programme			
Mesures	Rationalité macroéconomique	échéance	Etat d'exécution
<i>Politique fiscale / administration fiscale</i>			
<ul style="list-style-type: none"> Enregistrer au moins 30%, à fin juin 2012, des infractions douanières sur la base du Procès-Verbal Simplifié dans le système informatique de la douane puis à 90% à la fin de l'année 	Accroître la transparence et combattre la fraude	RS fin juin 2012 RS fin décembre 2012	Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Revoir la fiscalité applicable aux produits pétroliers et élaborer une stratégie d'ajustement avec le lissage des prix pour la fixation de prix à la pompe basé sur l'évolution des cours internationaux. Application de la nouvelle structure des prix et du mécanisme d'ajustement graduel avec lissage des prix à la pompe basé sur l'évolution des cours internationaux. 	Maîtriser les dépenses fiscales et améliorer l'efficacité dans l'utilisation des produits pétroliers.	RS pour fin mai 2012 (reprogrammé) RS à partir de juillet 2012 (reprogrammé)	Non Exécuté Non Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Préparer les CDMT pour huit ministères (agriculture ; infrastructures économiques ; justice ; mines, pétrole et énergie ; environnement ; et affaires sociales, défense et sécurité). 	Améliorer la planification stratégique du budget	RS fin octobre 2012	Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Soumission de la Loi de Règlement 2011 à la Cour des Comptes 	Améliorer la gouvernance des finances publiques	RS fin juillet 2012	Exécuté
<i>Gestion des dépenses publiques</i>			
<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour et en œuvre une stratégie à moyen terme pour maîtriser la masse salariale 	Maîtriser l'effectif de la fonction publique et la masse salariale.	RS fin juin 2012 (reprogrammé)	Non Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Inclure dans le logiciel de gestion de la dette, un dispositif d'alerte afin de signaler la non réception des avis d'échéances, en vue d'assurer le paiement des échéances à bonne date. 	Respecter les échéances de paiement de la dette	RS fin juin 2012	Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système intégré de gestion (fichier unique, SIGFAE) des fonctionnaires et agents de l'Etat (hors forces défense et de sécurité) 	Réduire la fraude et améliorer le suivi des salaires.	RS fin 2012	Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les cinq banques publiques en difficulté en dehors d'un plan de restructuration discuté avec le FMI et la BM. 	Améliorer la gouvernance et la gestion du secteur financier	RS continu	Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres une stratégie de restructuration des entreprises publiques y compris les banques du portefeuille de l'Etat. 	Eviter de creuser les pertes récurrentes des banques ; réduire les subventions de l'Etat	RS fin juin 2012	Exécuté

Tableau 2. Côte d'Ivoire: Repères structurels (RS), FEC 2012 (suite et fin)

Mesures	Rationalité macroéconomique	échéance	Etat d'exécution
Réforme du secteur public			
<ul style="list-style-type: none"> Achever l'étude d'impact social du tarif de l'électricité et adopter une stratégie pour atteindre l'équilibre financier du secteur dans les trois prochaines années. Valider et mettre en œuvre une nouvelle structure tarifaire de l'électricité sur la base des conclusions de l'étude sur la structure tarifaire, qui prend en compte la rationalisation des tarifs modérés. Mettre en œuvre le programme de la rationalisation des tarifs modérés avec des rapports d'étapes à fin septembre 2012 et fin janvier 2013 conformément à la lettre d'instruction du Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie de 28 mars 2012. Adopter en Conseil des Ministres le code d'électricité 	<p>Réduire les subventions de l'État et permettre des investissements pour accroître la capacité de production</p> <p>Améliorer la gouvernance dans le secteur de l'électricité</p>	RS fin septembre 2012 (reprogrammé)	Non Exécuté
		RS fin 2012 (reprogrammé)	Non Exécuté
		RS fin septembre 2012 RS fin janvier 2013	Exécuté
		RS fin juin 2012 (reprogrammé)	Non Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Parvenir à un accord sur le barème des coûts avec les différents acteurs du secteur cacao 	Avancer la réforme d'un secteur-clé de l'économie	RS fin septembre 2012	Exécuté
Amélioration du climat des affaires			
<ul style="list-style-type: none"> Limiter les crédits de TVA sur l'exercice courant qui restent à rembourser en dessous de 10 milliards de FCFA. 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS continu	Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres un nouveau code des investissements 	Faciliter les investissements	RS fin juin 2012	Exécuté

Tableau 3. Côte d'Ivoire: Repères structurels (RS), FEC 2012–13

Troisième revue du programme		
Mesures	Rationalité macroéconomique	Echéance
<i>Politique fiscale / administration fiscale</i>		
<ul style="list-style-type: none"> Produire un rapport trimestriel de mise en œuvre du plan d'actions de la DGI sur l'optimisation de la TVA dans les 45 jours suivant la fin du trimestre. 	Accroître les recettes provenant de la TVA	RS continu
<ul style="list-style-type: none"> Revoir la structure des prix des produits pétroliers et adopter un mécanisme d'ajustement graduel avec lissage des prix à la pompe basé sur l'évolution des cours internationaux. Application de la nouvelle structure des prix et du mécanisme d'ajustement graduel avec lissage des prix à la pompe basé sur l'évolution des cours internationaux 	Maîtriser les dépenses fiscales et améliorer l'efficacité dans l'utilisation des produits pétroliers.	Action préalable – avant le 15 novembre 2012 RS à pour fin mars 2013
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des prix des produits pétroliers liquides d'un maximum de 15 FCFA par litre pour contribuer au financement du stabilisateur butane 	Financer la subvention du prix du gaz butane.	RS fin Novembre 2012
<ul style="list-style-type: none"> Recenser l'ensemble des exonérations de TVA y compris celles qui ne sont pas en ligne avec les directives de l'UEMOA 	Rationaliser les dépenses fiscales / mobiliser de revenue	RS fin février 2013
<i>Gestion des dépenses publiques</i>		
<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour et en œuvre une stratégie à moyen terme pour maîtriser la masse salariale 	Maîtriser l'effectif de la fonction publique et la masse salariale.	RS fin février 2013
<ul style="list-style-type: none"> Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les cinq banques publiques en difficulté en dehors du plan de restructuration approuvé par les Autorités. 	Améliorer la gouvernance et la gestion du secteur financier	RS continu
<ul style="list-style-type: none"> Préparer le CDMT global à inclure dans l'élaboration du budget 2014. 	Améliorer la planification stratégique du budget	RS fin septembre 2013
<ul style="list-style-type: none"> Finaliser et adopter en Conseil des Ministres les projets de transposition des six directives de l'UEMOA sur les finances publiques. 	Améliorer la gestion des finances publiques	RS fin juin 2013
<ul style="list-style-type: none"> Préparer et adopter le plan de gestion de la dette à moyen terme 	Améliorer la gestion de la dette publique	RS fin juin 2013
<ul style="list-style-type: none"> Réorganiser les services de la Direction Générale du Trésor intervenant dans la gestion de la dette suivant une structuration front office, middle office et back office. 	Améliorer la gestion de la dette publique	RS fin juin 2013
<ul style="list-style-type: none"> Adopter un cadre juridique et institutionnel régissant les projets PPP 	Renforcer la capacité de gestion des projets PPP et risques associés	RS fin juin 2013
<i>Réforme du secteur énergie</i>		
<ul style="list-style-type: none"> Adopter une stratégie pour atteindre l'équilibre financier du secteur de l'électricité dans les trois prochaines années. Mettre en œuvre le programme de la rationalisation des tarifs modérés avec un rapport de mise en œuvre à fin février 2013 conformément à la lettre d'instruction du Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie de 28 mars 2012. Procéder à une hausse tarifaire progressive en commençant par une hausse de 5% en moyenne du tarif basse tension en juillet 2013, en protégeant les catégories sociales à faibles revenus. 	Réduire les subventions de l'État et permettre des investissements pour accroître la capacité de production Améliorer la gouvernance dans le secteur de l'électricité	Action préalable – avant le 15 novembre 2012 RS fin mars 2013 RS juillet 2013

Tableau 3. Côte d'Ivoire: Repères structurels (RS), FEC 2012–13 (suite et fin)

Troisième revue du programme		
Mesures	Rationalité macroéconomique	Echéance
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter en Conseil des Ministres le code d'électricité et le soumettre au parlement 		RS fin décembre 2012
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter le code des hydrocarbures en conseil des ministres 	Améliorer la transparence dans le secteur des hydrocarbures	RS Fin juin 2013
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter le code minier en conseil des ministres 		RS Fin juin 2013
<i>Réforme du secteur financier</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Préparer une stratégie de réforme et de développement du secteur financier. 	Améliorer la gouvernance et l'intermédiation du secteur financier	RS fin février 2013
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter un plan d'actions assorti d'un chronogramme pour la restructuration des banques publiques en se basant sur les recommandations des études de valorisation 	Améliorer la gouvernance et l'intermédiation du secteur financier	RS fin février 2013
<i>Amélioration du climat des affaires</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les crédits de TVA sur l'exercice courant qui restent à rembourser au plus à 10 milliards de FCFA 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS continu
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter en conseil des ministres la loi sur la concurrence 	Lutter contre les pratiques déloyales	RS Fin mars 2013
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter un plan pour la régularisation des arriérés vis-à-vis des banques, assurances et établissements financiers en privilégiant les instruments financiers du marché 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS Fin mars 2013
<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un plan d'apurement des arriérés au vu des résultats des audits en cours 	Améliorer le climat des affaires	RS Fin mars 2013

Pièce jointe II. Côte d'Ivoire : Protocole d'accord technique

Accord sous la facilité Élargie de crédit 2011–14

Le 13 novembre 2012

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds monétaire international (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit du FMI (FEC). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration Centrale de la Côte d'Ivoire, y compris la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation ; cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.

I. INDICATEURS D'ÉVALUATION QUANTITATIFS

2. Dans le cadre de suivi du programme, des critères de performance (CP) et des repères indicatifs (RI) sont fixés pour le 31 décembre 2012 et 30 juin 2013 ; ces mêmes variables sont des repères indicatifs pour le 30 septembre 2012 et le 31 mars 2013.

Les CP comprennent:

- (a) un plancher pour le solde budgétaire global (dons compris) ;
- (b) un plafond pour le financement intérieur net (y compris l'émission de titres sur le marché financier de l'UEMOA) ;
- (c) un plafond pour les nouvelles dettes extérieures à des conditions non concessionnelles ;
- (d) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs ; et
- (e) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs.

Les RI comprennent :

- (a) un plancher pour le solde primaire de base ;
- (b) un plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie;
- (c) un plancher pour les dépenses « pro-pauvres » ;
- (d) un plancher pour la réduction nette du stock des « exigibles »; et
- (e) un plancher pour les recettes budgétaires de l'État.

3. Les CP, les RI et les ajusteurs sont calculés en variation cumulée à partir du 31 décembre 2011 pour les objectifs de 2012, et du 31 décembre 2012 pour ceux de 2013 (Tableau 2 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières-MPEF).

A. Recettes budgétaires de l'État (RI)

4. Les recettes totales sont définies comme la somme des recettes perçues par la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la Direction Générale des Douanes (DGD), la CNPS et la CGRAE, et des autres recettes non fiscales définies dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

B. Dépenses pro-pauvres (RI)

5. Les dépenses pro-pauvres sont dérivées de la liste détaillée des « dépenses pro-pauvres » dans le système SIFBUD / SIGFIP (voir Tableau 1).

C. Avances de trésorerie (RI)

6. Les avances de trésorerie sont définies dans le programme comme les dépenses payées par le Trésor en dehors des procédures réglementaires d'exécution et de contrôle, et n'ayant notamment pas fait l'objet d'engagement et de mandatement préalables. Elles excluent les « régies d'avances », *les dépenses financées sur ressources extérieures, les salaires, les subventions et transferts, et le service de la dette* telles qu'établies par Arrêté ministériel. Le montant cumulatif des dépenses par avance de trésorerie telles que définies par le programme ne dépassera pas les plafonds trimestriels cumulatifs qui ont été fixés à 10 pourcent des dotations budgétaires trimestrielles (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires, hors subventions et transferts, hors service de la dette). La liste nominative et restrictive des dépenses éligibles aux avances de trésorerie est définie par Arrêté ministériel no 178/MEF/CAB-01/26 du 13 mars 2009.

D. Solde primaire de base (RI)

7. Le solde primaire de base correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales et prêts nets hors intérêts, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses):

Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales, hors dons) – {Dépenses totales + Prêts nets - Intérêts - Dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses)}.

E. Solde budgétaire global (y compris dons) (CP)

8. Le solde budgétaire global correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (y compris les dons autres que les dons-programmes d'appui budgétaire (AB) de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement) et les dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement):

{Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales) + (Dons – dons AB Banque Mondiale – dons AB BAD)} – {Dépenses + Prêts nets (base ordonnancement)}.

9. Au cas où le montant des prêts-projets est supérieur (inférieur) au montant programmé, le plancher sur le solde budgétaire global sera ajusté à la baisse (à la hausse).

F. Financement intérieur net (CP)

10. Le financement intérieur de l'État correspond aux emprunts intérieurs de l'Etat issus de l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers intérieurs ou sur les marchés financiers de l'UEMOA, aux emprunts auprès de la BCEAO (y compris les tirages sur les ressources du FMI), ou à toute autre dette en FCFA contractée auprès de ces créanciers. Le plafond du programme sur le financement intérieur net s'applique aux montants nets d'emprunts intérieurs/UEMOA définis comme le montant brut des emprunts intérieurs/UEMOA moins les remboursements pendant la période sous considération. Ce plafond inclut une marge de 10 milliards de FCFA au-delà du flux net projeté pour chaque trimestre.

Financement intérieur net = Financement intérieur (TOFE) - Variation nette des exigibles + Emprunts obligataires Trésor Public extérieurs (UEMOA) + Bons du Trésor extérieurs (UEMOA) + Obligations du Trésor extérieures (UEMOA) + FMI + Ecart de financement.

11. Le plafond sur le financement intérieur sera ajusté à la hausse (à la baisse) si l'aide budgétaire extérieure est inférieure (supérieure) aux prévisions du programme pour chacune des années calendaires 2012 et 2013. L'aide budgétaire est définie comme les dons et prêts (hors dons et prêts-projets, et tirages sur les ressources du FMI). Au cas où les montants décaissés de l'aide budgétaire sont inférieurs au montant total programmé, le plafond sur le financement intérieur net sera ajusté à la hausse jusqu'à concurrence de 40 milliards. En revanche, si les montants décaissés de l'aide budgétaire extérieure sont supérieurs au montant total programmé, le plafond sur le financement intérieur net sera ajusté à la baisse de 50 % pour des dépassements inférieurs ou égaux à 40 milliards.

12. Ce plafond ne s'applique ni aux nouveaux accords de restructuration de dettes intérieures et de titrisation des arriérés intérieurs ni aux nouveaux emprunts-projets de la BOAD ou de la BIDC. Pour tout nouvel emprunt au-delà d'un montant total cumulé de 35 milliards de FCFA durant chacune des années 2012 et 2013, l'État s'engage à ne procéder que par que par émission de titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier intérieur de l'UEMOA enregistré auprès du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en concertation avec les services du FMI.

G. Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (CP)

13. Le critère de performance quantitatif relatif à la dette extérieure s'applique à la dette non concessionnelle, quelle qu'en soit l'échéance, contractée ou garantie par l'État¹. Il s'applique non seulement à la dette telle que définie ci-dessus, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ce critère de performance ne s'applique pas :

- aux dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an ;
- aux accords de rééchelonnement ;
- aux dettes de la BOAD jusqu'à l'équivalent de 25 milliards de FCFA pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 et de 50 milliards de FCFA pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 ;
- aux dettes de la Banque d'Investissement et du Développement de la CEDEAO (BIDC) jusqu'à l'équivalent de 20 milliards de FCFA, sur chacune des périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013;
- aux tirages sur les ressources du FMI ;
- et aux émissions de titres publics en FCFA (ou de la dette en FCFA contractée ou garantie par l'État) qui sont initialement achetés par (ou contractés avec) des résidents de l'UEMOA.

14. Une dette est réputée être à des conditions concessionnelles si elle comporte un élément de don d'au moins 35 pourcent, la Valeur Actualisée Nette (VAN) de la dette étant calculée comme la moyenne des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) de l'OCDE sur les 10 dernières années pour les dettes dont l'échéance est égale ou supérieure à 15 ans. Pour les dettes dont l'échéance est inférieure à 15 ans, la VAN est calculée comme la moyenne des TICR de l'OCDE sur les six mois précédents (15 février–14 août ou 15 août–14 février). Aux deux moyennes, sur 10 ans et sur 6 mois, s'ajoutent les mêmes marges pour des périodes de remboursement différentes (0,75 point si la période de remboursement est inférieure à 15 ans, 1 point si elle est comprise entre 15 et 19 ans, 1,15 points si elle est comprise entre 20 et 29 ans, et 1,25 points si elle est égale ou supérieure à 30 ans).

15. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucune dette extérieure non concessionnelle dans les conditions définies aux paragraphes 13 et 14, à l'exception des dettes sous forme de

¹ La dette extérieure est définie dans les «Guidelines on Performance Criteria with Respect to External Debt in Fund Arrangements », décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), modifiée par la décision No. 14416-(09/91) du 31 août 2009. La dette extérieure est définie sur la base résidentielle. Toutefois, pour l'évaluation du programme, la dette émise par des entités ivoiriennes en francs CFA et tenue par des résidents des pays de la zone UEMOA ne sera pas considérée comme dette extérieure.

rééchelonnement des échéances et des nouvelles dettes contractées ou garanties par le Gouvernement comme spécifié au paragraphe 16. À cette fin, le Gouvernement s'engage à consulter préalablement les services du Fonds sur les termes et la concessionnalité des propositions de tout nouvel accord de prêt.

16. Un plafond cumulé pour 2013–14 de 100 millions de USD jusqu'au 31 décembre 2013, et de 200 millions de USD jusqu'au 31 décembre 2014, est appliqué aux prêts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés au paragraphe 13 (critère de performance). Ce plafond sera valable pour les projets dans les infrastructures et l'énergie financés par emprunts. Le Gouvernement informera préalablement les services du FMI avant de contracter tout emprunt de ce type et fournira les informations sur les termes de cet emprunt et un résumé des projets à financer et leur rentabilité, y compris une évaluation indépendante. Le Gouvernement communiquera sur l'utilisation des ressources et la mise en œuvre des projets (dans le Mémorandum ou aux services du FMI).

H. Arriérés de paiement extérieurs (CP)

17. Les arriérés extérieurs correspondent au non paiement de montants d'intérêt ou de principal à leur date d'exigibilité (compte tenu des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle). Ce CP concerne les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contractée par l'État et de la dette extérieure garantie par l'État lorsque la garantie est invoquée par les créanciers, conformément aux définitions du paragraphe 15. Ce CP fait l'objet d'un suivi continu.

18. N'entrent pas dans ce CP jusqu'à un accord sur un plan de restructuration ou de paiement les arriérés accumulés dans le cadre:

- i) des titres Eurobond 2032 ;
- ii) des titres BNI-Standard Bank (Londres) de 2007 et 2008, et
- iii) des titres Sphynx Capital Markets de 2007 et 2008.

Il n'y aura pas d'accumulation de nouveaux arriérés après l'entrée en vigueur d'un accord de restructuration ou de paiement.

I. Les exigibles, y compris les arriérés de paiement intérieurs (RI et CP)

19. Les « exigibles » (ou «restes à payer») comprennent les arriérés et la dette flottante intérieurs et correspondent aux obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme les dépenses engagées, liquidées, visées par le contrôleur financier («ordonnancées») et prises en charge par le comptable public, mais qui ne sont pas encore payées. Au sens du programme ces obligations comprennent (i) les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées non financières et (ii) le service de la dette financière intérieure vis-à-vis des banques commerciales, assurances et autres établissements financiers. Pour l'objectif du programme, les arriérés de paiement intérieurs sont définis comme étant les obligations impayées de l'État

auprès des entreprises publiques et privées non financières dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours et le service de la dette financière intérieure vis-à-vis des banques commerciales, assurances et autres établissements financiers dont le délai de paiement dépasse un délai de 30 jours. La dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai réglementaire (90 jours pour la dette aux entreprises non financières et 30 jours pour le service de la dette financière vis-à-vis banques commerciales, assurances et autres établissements financiers). Les « restes à payer » sont éclatés par payeur et type ainsi que par ancienneté et durée (<90 jours, 90–365 jours, > 1 année pour les restes en faveur des entreprises non financières, et <30 jours, 30-365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des institutions financières).

20. En règle générale, le stock de la dette flottante n'excédera pas l'équivalent de 3 mois de dépenses de fonctionnement (hors abonnements), du service mensuel de la dette vis-à-vis des établissements financiers et de dépenses d'investissement financées sur ressources propres.

21. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à (i) réduire le stock des « exigibles » à hauteur de 25 milliards de FCFA en 2012 et 25 milliards de FCFA en 2013 et (ii) à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiement intérieurs au titre de l'exercice budgétaire courant à partir du 1^{er} janvier 2012 et du prochain exercice courant à partir du 1^{er} janvier 2013. De plus, le stock des arriérés de paiement intérieurs au titre du service de la dette financière vis-à-vis des banques commerciales, assurances et autres établissements financiers (net du service des créances sur l'État que ces entités pourraient acquérir auprès des tiers à partir du 1^{er} octobre 2012) ne devra pas dépasser au 31 décembre 2012 le niveau constaté au 30 septembre 2012 ; ultérieurement, à chaque fin de trimestre, le stock des arriérés de paiement intérieurs au titre du service de la dette financière vis-à-vis des banques commerciales, assurances et autres établissements financiers (net du service des créances sur l'État que ces entités pourraient acquérir auprès des tiers à partir du 1^{er} jour du trimestre considéré) ne devra pas dépasser le niveau constaté à la fin du trimestre précédent.

II. POUR MEMOIRE

A. Créances nettes du système bancaire sur l'État

22. Les créances nettes du système bancaire sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales. Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'État est défini par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement (PNG).

B. Financement extérieur (définitions)

23. Dans le cadre du programme, les définitions suivantes s'appliquent : (i) les dons-projets désignent les sommes d'argent ou des biens non remboursables destinés au financement d'un projet spécifique ; (ii) les dons-programmes sont les sommes d'argent ou des biens non remboursables non destinés au financement d'un projet spécifique ; (iii) les prêts-projets sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assortis d'un taux d'intérêt

accordés par un bailleur de fonds dans le cadre du financement d'un projet spécifique et (iv) les prêts-programmes sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assorties d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds non destinés au financement d'un projet spécifique.

III. SUIVI DU PROGRAMME ET DONNÉES À COMMUNIQUER

24. Le suivi des CP, RI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre.
25. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 2 dans un délai de 45 jours après la fin du mois ou du trimestre, sauf indication contraire. Les tableaux F.3.1, F.3.2 and F.3.3 sont actualisés pour tenir compte du champ plus élargi des arriérés.
26. La BCEAO communiquera les données définitives dans un délai maximum de 45 jours. Les informations transmises comprendront la liste complète et détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public avec (i) la BCEAO, (ii) la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et (iii) le système bancaire (y compris la BNI).
27. Les Autorités s'engagent à consulter les Services du Fonds sur toute proposition de nouvelle dette extérieure. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de toute nouvelle dette extérieure contractée ou à laquelle l'État donnera son aval, ainsi que des conditions de cette dette. Les données concernant les nouvelles dettes extérieures ainsi que l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.
28. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Dépenses pro-pauvres (incl. dépenses sociales), 2009-13
(Milliards Francs CFA)

	2009	2010	2011	2012	2013
				Ordonnance	Ordonnance
1 Agriculture et développement rural	49.2	39.1	35.2	41.4	34.8
Administration générale	8.5	9.2	7.0	7.7	8.2
Programme de développement et de promotion de l'agriculture	10.6	10.8	10.8	12.0	8.1
Formation et encadrement	8.4	8.3	10.3	8.4	9.3
Aménagement hydro-agricole	1.5	4.0	3.0	3.4	0.8
Autres investissements en milieu rural (FRAR,FIMR) (*)	20.2	6.8	4.1	10.0	8.4
2 Ressources Halieutiques et Production Animale	6.7	5.9	4.0	4.7	4.2
Administration générale / formation et encadrement	3.5	3.9	2.6	2.7	3.5
Appui à l'élevage et à la production laitière	2.3	1.8	1.2	1.5	0.8
Pêche et aquaculture	1.0	0.2	0.1	0.5	0.0
3 Education	533.1	590.1	529.2	628.6	757.4
Administration générale	19.5	24.9	24.7	23.6	8.8
Education préscolaire et enseignement primaire	336.7	366.7	301.1	398.2	438.0
Alphabétisation	0.2	0.2	0.5	0.6	0.5
Sécondaire général, technique et professionnel	83.0	83.8	74.2	80.3	118.2
Enseignement supérieur et recherche scientifique	93.7	114.5	117.0	113.0	145.5
4 Santé	118.4	113.6	120.2	138.0	172.4
Administration générale santé	45.8	47.7	49.2	55.4	73.2
Système de santé primaire	30.7	30.0	25.2	34.8	38.6
Soins de santé préventive (programme élargie de vaccination)	1.9	1.4	0.4	0.8	0.8
Programme de lutte contre les pathologies et les endemie	1.7	1.5	1.1	1.4	1.4
santé infantile, maternelle et nutrition	0.8	0.4	0.4	0.6	0.5
VIH/SIDA	10.8	5.9	6.9	8.0	5.5
CHU et Institutions médico-spécialisés	26.6	26.6	25.7	25.1	32.4
5 Eau et Assainissement	20.4	19.8	36.3	39.9	45.6
Accès à l'eau potable et assainissement	4.9	6.0	10.2	10.7	1.3
Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	15.5	13.8	13.1	13.0	17.3
6 Energie	16.5	9.7	8.8	17.0	22.3
7 Routes et ouvrages d'art	39.1	45.4	33.4	47.1	47.1
8 Affaires Sociales	13.6	15.0	24.7	14.1	17.3
Administration générale	8.6	9.8	8.9	9.0	12.9
Formations destinées aux femmes	0.6	0.7	0.5	0.7	0.5
Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	1.5	2.0	1.9	2.5	2.0
Formation au personnel d'appui	1.7	1.9	1.6	1.3	1.7
Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes	1.2	0.5	11.8	0.7	0.3
9 Décentralisation	35.1	32.0	29.0	32.1	29.9
10 Reconstructions	1.4	2.6	5.6	1.2	13.0
11 Autres domaines de lutte contre la pauvreté	9.6	11.9	16.8	15.9	8.8
TOTAL	843.0	885.2	843.4	980.0	1,152.8

Source: Autorités Ivoiriennes

Tableau 2 - Transmissions de documents

Détail des tableaux devant être communiqués aux services du FMI mensuellement, trimestriellement ou annuellement. Des exemples de chacun de ces tableaux ont été fournis pour illustration. Les documents attendus mensuellement sont marqués d'un « M », ceux attendus trimestriellement sont marqués d'un « T » et ceux attendus une fois par an sont marqués d'un « AN ». Cette liste n'est pas nécessairement exhaustive.

Secteur Réel (R)

Général:

- Tableau R.1: Indicateurs de Conjoncture (*M*)
- Tableau R.2.1: Cadrage Macro-économique (*AN*)
- Tableau R.2.2 : Comptes ressources-emplois, francs courants (*AN*)
- Tableau R.2.3 : PIB en francs (n-1) : variation annuelle en volume (*AN*)
- Tableau R.2.4 : Déflateurs du PIB année (n-1) (*AN*)
- Tableau R.2.5 : Cadrage Macro-économique, hypothèses sous-jacentes (*AN*)
- Tableau R.3 : Indice des Prix (*M*)

Énergie :

- Tableau R.4.1 : Synthèse production pétrole brut et Gaz (*M*)
- Tableau R.4.2 : Production pétrole brut et Gaz – CI11 (*M*)
- Tableau R.4.3 : Production pétrole brut et Gaz – CI26 (*M*)
- Tableau R.4.4 : Production pétrole brut et Gaz – CI27 (*M*)
- Tableau R.4.5 : Production pétrole brut et Gaz – CI40 (*M*)
- Tableau R.4.6 : Pétrole brut et Gaz – Volume, prix et flux financiers (*M*)
- Tableau R.4.7 : Activités de la SIR (*M*)
- Tableau R.4.8 : SIR : transferts vers entrepôts et exportations (*M*)
- Tableau R.4.9 : Activité des marketeurs (*M*)
- Tableau R.4.10 : Mise à la consommation par type de taxation (*M*)
- Tableau R.4.11 : Flux financiers en trésorerie SOGEPE – mensuel (*M*)
- Tableau R.4.12 : Flux financiers en exploitation SOGEPE – trimestriel (*T*)
- Tableau R.4.13 : Pétrole Brut : rapport d'enlèvements (*T*)
- Tableau R.4.14 : Produits Pétroliers : Structure des prix maximums de cession (*M*).

Café / cacao :

Tableau R.5.1 : Prélèvements et redevances parafiscales, et utilisation – fonctionnement (T)

Tableau R.5.2 : Prélèvements et redevances parafiscales, et utilisation – investissement (T)

Tableau R.5.3 : Investissements réalisés sur les fonds gérés par le Comité Café / Cacao (T)

Tableau R.5.4 : Comptes bancaires (T)

Secteur Balance des Paiements (B)

Tableau B.1.1 : Tableau synthétique du commerce extérieur (AN)

Tableau B.1.2 : Importations (source DGD - mensuel) (M)

Tableau B.1.3 : Exportations (source DGD - mensuel) (M)

Tableau B.2.1 : Balance des paiements détaillés (y.c compte de capital)-Francs CFA (AN)

Tableau B.2.1.a : Exportations – quantités. (T)

Tableau B.2.1.b : Exportations – prix unitaires. (T)

Tableau B.2.2.a : Importations – quantités. (T)

Tableau B.2.2.b : Importations – prix unitaires. (T)

Tableau B.3 : Balance des Paiements : présentation synthétique (AN)

Secteur Monétaire (M)

Tableau M.1 : Situation des Banques (M)

Tableau M.2 : Situation résumée de la BCEAO (M)

Tableau M.3 : Position Nette du Gouvernement (M)

Tableau M.4 : Évolution des avoirs extérieurs nets (AEN) (M)

Tableau M.5 : Situation Monétaire Intégrée (M)

Tableau M.6: Engagements de l'État auprès des Banques (M)

Secteur Fiscal (F)

Tableau F.1 : Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) (M)

Tableau F.2 : Estimation des recettes fiscales de l'État (M)

Arriérés domestiques :

Tableau F.3.1 : Arriérés Intérieurs (M)

Tableau F.3.2 : Situation consolidée des restes à payer du Trésor (M)

Tableau F.3.3 : Situation des restes à payer du Trésor - objectifs / réalisations (M)

Tableau F.3.4 : Compensations et titrisations (M)

Dettes intérieure et extérieure :

Tableau F.4.1 : Situation de la dette intérieure (M)

Tableau F.4.2 : Situation globale de la dette intérieure (M)

Tableau F.4.3 : Valeurs mobilières (M)

Tableau F.4.4 : Explication des variations du service de la dette intérieure (M)

Tableau F.5.1 : Situation de la dette extérieure (M)

Tableau F.5.2 : Situation détaillée de la dette extérieure (M)

Tableau F.5.3 : Analyse des écarts sur service prévisionnel de la dette extérieure (M)

Tableau F.5.4 : Prévisions pour le service de la dette (T)

Avances du Trésor :

Tableau F.7.1 : Avances consenties par le Trésor (M)

Tableau F.7.2 : Reclassement des avances consenties par le Trésor (M)

Investissement :

Tableau F.8 : Dépenses d'Investissement (M)

Dépenses sociales / pro-pauvres :

Tableau F.9.1 : Dépenses Éducation et Santé – autres (M)

Tableau F.9.2 : Dépenses Éducation et Santé – Personnel / Fonctionnement / Transferts / Investissements (M)

Tableau F.9.3 : Subventions et Transferts : Dépenses sociales ciblées. (M)

Tableau F.9.4 : Situation d'exécution des dépenses sociales (M)

Tableau F.9.5 : Situation d'exécution des dépenses pro-pauvres. (M)

Tableau F.9.6 : Situation d'exécution budgétaire (SIGFIP) détail/titre (T)

Autres dépenses et recettes :

Tableau F.10 : Autres dépenses de fonctionnement (M)

Tableau F.11 : Cotisations et Prestations sociales CNPS et CGRAE (M)

Tableau F.12 : Tableau récapitulatif des dépenses (M)

Tableau F.13 : Tableau récapitulatif des recettes non fiscales et des dons (M)

Crédits de TVA :

Tableau F.14.1 : Etat statistique de synthèse des remboursements des crédits de TVA (mensuel)
(M)

Financement :

Tableau F.15.1 : Situation des émissions / remboursements emprunts publics (M)

Tableau F.15.2 : Situation des crédits relais et autres avances de Trésorerie (M)

Masse salariale :

Tableau F.16.1 : Projection masse salariale (T)

Tableau F.16.2 : Evolution masse salariale (T)

Tableau F.16.3 : Cadrage masse salariale (AN)

Tableau F.16.4 : Prévision recrutements nouveaux (AN)

Comptes spéciaux :

Tableau F.17.1 : Situation du PCC / CEDEAO (AN)

Tableau F.17.2 : Situation du PCS / UEMOA (AN)

Tableau F.18 :Produit de privatisations et de cessions d'actifs. (AN)

Plan de Trésorerie :

Tableau F.20.1 : Plan annuel de trésorerie, ressources/dépenses (AN)

Tableau F20.2 : Exécution du plan de trésorerie (M)

Tableau F20.3 : Balance Générale des Comptes du Trésor (T)

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

CÔTE D'IVOIRE

Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, demande de modification de critères de réalisation et revue des assurances de financement

Annexe d'information

Préparé par le Département Afrique
(en collaboration avec d'autres départements)

15 novembre 2012

Approuvé par Seán Nolan et Peter Allum

	Page
I. Relations avec le FMI	2
II. Programme conjoint de travail Banque mondiale-FMI, 2011–12	8
III. Stratégie et opérations du Groupe de la Banque africaine de développement.....	10
IV. Questions d'ordre statistique.....	14

Relations avec le FMI
(Au 30 septembre 2012)

I. Statut : date d'admission: 11 mars 1963;		Article VIII
II. Comptes des ressources générales :	<u>millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
Quote-part	325,20	100,0
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change)	324,29	99,72
Position de réserve au FMI	0,92	0,28
III. Département des DTS :	<u>millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de l'allocation</u>
Allocation cumulative nette	310,90	100,00
Avoirs	272,83	87,75
IV. Encours des achats et des prêts :	<u>millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
Prêts au titre de la FCR	81,30	25,00
Accords au titre de la FEC	365,94	112,53
V. Derniers accords financiers en date:		

<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FEC ¹	4/11/2011	3/11/2014	390,24	146,34
FEC ¹	27/3/2009	23/6/2011	373,98	230,89
FEC ¹	29/3/2002	28/3/2005	292,68	58,54

¹ Anciennement FRPC.

VI. Projections des obligations financières envers le FMI (sans aide PPTE)² : (en millions de DTS; projections reposant sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS):

	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Principal			4,64	39,02	46,18
Commissions/ intérêts	0,01	0,03	1,15	1,10	0,99
Total	0,01	0,03	5,79	40,12	47,16

VII. Mise en œuvre de l'Initiative PPTE :

I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	<u>Cadre</u>	<u>Cadre</u>	<u>Total</u>
Date d'atteinte du point de décision	Mars 1998	Avril 2009	
Aide promise par l'ensemble des créanciers (millions de \$EU) ³	345,00	3.109,58	
<i>Dont:</i> Aide du FMI (millions de \$EU)	22,50	38,66	
(équivalent en millions de DTS)	16,70	25,85	
Date d'atteinte du point d'achèvement	--	Juin 2012	
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	<u>Cadre</u>	<u>Cadre</u>	<u>Total</u>
Montant décaissé en faveur du pays membre	--	25,85	25,85
Aide transitoire	--	15,13	15,13
Solde au point d'achèvement	--	10,72	10,72
Décaissement additionnel des intérêts courus ⁴	--	0,57	0,57
Total des décaissements	--	26,42	26,42

VIII. Mise en œuvre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : sans objet

² Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

³ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. C'est pourquoi les deux montants ne s'additionnent pas.

⁴ Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

IX. Mise en œuvre de l'allégement de la dette après une catastrophe (ADAC) : sans objet

Point de décision – point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'Initiative PPTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire – montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement – point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

X. Évaluation des sauvegardes :

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune aux pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) qui inclut la Côte d'Ivoire. L'évaluation des sauvegardes la plus récente de la BCEAO a été achevée le 1^{er} mars 2010. Il ressort de cette évaluation actualisée de 2010 que la BCEAO continue à bien avoir les contrôles en place au niveau opérationnel. Néanmoins, la structure générale de gouvernance doit être renforcée par l'ajout d'un comité d'audit qui veillera à ce que le conseil d'administration exerce bien la surveillance appropriée de la structure de contrôle et notamment des fonctions d'audit et des états financiers. Ce comité a été établi à l'issue de l'évaluation consécutive à la réforme des institutions de l'UEMOA et de la BCEAO. Les efforts entrepris pour mettre totalement en œuvre le cadre de communication d'informations reposant sur les normes internationales d'information financière (IFRS) devraient aussi être poursuivis.

XI. Régime de change :

La Côte d'Ivoire est membre de l'UEMOA; le système de change, commun à tous les membres de l'Union, est libre de toute restriction aux paiements et aux transferts au titre de transactions internationales courantes. La monnaie commune, le FCFA, est rattaché à l'euro au taux de 1 euro = 655,957 FCFA.

XII. Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec la Côte d'Ivoire au titre de l'article IV se déroulent selon le cycle habituel de 24 mois. Le Conseil d'administration a achevé les consultations de 2011 en novembre de la même année.

XIII. Assistance technique :

	Domaine	Sujet
2010	Secteur financier (janvier 2010)	Évaluation et gestion de la dette publique, réformes du secteur financier
	Administration douanière (février 2010)	Analyse et gestion des risques
	Gestion des finances publiques (février 2010)	Établissement du budget à moyen terme
	Administration des impôts (mars 2010)	Établissement de la stratégie en matière de technologies d'information (3/3)
	Secteur financier (janvier 2010)	Évaluation et gestion de la dette, réformes du secteur financier
	Administration douanière (février 2010)	Analyse et gestion des risques
	Gestion des finances publiques (février 2010)	Budgétisation à moyen terme
	Administration des impôts (mars 2010)	Établissement de la stratégie en matière de technologies d'information (3/3)
	Comptabilité nationale	Formation sur la mise en place de la nouvelle année de référence
	Administration douanière (mai 2010)	Évaluation, amélioration des procédures de dédouanement, transit, rationalisation des exonérations, renforcement de la lutte contre la fraude, organisation et gestion efficaces des ressources humaines
	Administration des impôts (mai 2010)	Formation professionnelle, mise en œuvre du plan stratégique et renforcement des capacités en matière informatique
	Supervision bancaire (juin 2010)	Préparation de l'atelier du CODESFI (stratégie de réforme du secteur financier)
	Administration douanière (juillet 2010)	Gestion des risques et mise en œuvre des modèles
	Administration des impôts (juillet 2010)	Formation professionnelle, mise en œuvre du plan stratégique et renforcement des capacités en matière informatique
	Gestion des finances publiques (juillet 2010)	Examen des systèmes informatiques de gestion des finances publiques
	Gestion de la dette et supervision bancaire (septembre 2010)	Soutien au lancement de la stratégie de réforme du secteur financier en coordination avec le CODESFI - participation à l'atelier national
	Comptabilité nationale (octobre 2010)	Nouvelle nomenclature des comptes nationaux
	Statistiques de finances publiques (novembre 2010)	Formation sur la nouvelle nomenclature des statistiques de finances publiques

2011		
	Plusieurs sujets (juillet)	Renforcer les capacités de toutes les parties prenantes qui interviennent dans l'établissement et la production du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE); lancer la collecte de données sources aux fins des SFP et élaborer une stratégie pour mettre en œuvre la directive commune relative aux SFP de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) (<i>Directive no 10/2009/CM/UEMOA, portant TOFE</i>).
	Gestion de la dette (juillet)	Conseils sur le traitement de la dette intérieure, notamment les titres d'État.
	Administration des douanes (août)	Suivi.
	Suivi du PESF (août)	Avis sur la reprise de la formulation de la stratégie de développement du secteur financier, la gestion de la dette publique et la résolution des problèmes du secteur bancaire.
	Gestion des finances publiques (octobre)	Mission de diagnostic
	Statistiques de finances publiques (octobre/novembre)	Suivi du TOFE
	Gestion des finances publiques	Informatisation
	Suivi du PESF (novembre)	Conseils sur la reprise de l'élaboration de la stratégie de développement du secteur financier, la gestion de la dette publique et la résolution des problèmes du secteur bancaire.
	Comptabilité nationale (décembre)	Examen de la possibilité d'élaborer des comptes nationaux trimestriels
2012		
	Statistiques de finances publiques (janvier/février, novembre/décembre)	Suivi du TOFE
	Administration des impôts (janvier, septembre)	Atelier
	Douanes (février)	Atelier
	Administration des impôts (février)	Modernisation de l'administration des impôts en Côte d'Ivoire
	Gestion de la masse salariale publique (février, décembre)	
	Douanes (mars/avril)	Suivi
	Plusieurs sujets (avril)	Comité d'orientation de l'AFRITAC
	Gestion de la dette (mai, septembre)	Stratégie de la dette à moyen terme (SDMT)
	Politique fiscale (juillet/août)	Revue et diagnostic
2013		
	Gestion des dépenses publiques (janvier)	Stratégie de budgétisation
	Douanes (janvier)	
	Gestion de la trésorerie (février)	
	Comptes nationaux (janvier)	Mettre en place des comptes nationaux trimestriels
	Statistiques des finances publiques (mars)	Migration au MSFP 2001

XIV. Représentant résident :

Un représentant résident du FMI a été affecté à Abidjan pour la première fois en 1984. Il y a eu des interruptions en 2005–06 et en 2010–11 pour des raisons de sécurité, mais un représentant résident est en poste de façon continue depuis mai 2011.

Programme conjoint de travail Banque mondiale-FMI, 2011–12
(novembre 2012)

Description	Produit	Calendrier provisoire des missions	Date escomptée de livraison
A. Informations communes sur les programmes de travail			
Programme de travail de la Banque mondiale durant les 12 mois à venir	Opérations		
	Préparation d'une opération d'appui budgétaire	Décembre 2012 à mars 2013	Juillet 2013
	Préparation d'un projet d'appui au secteur agricole	Janvier-juin 2012	Mars 2013
	Préparation d'une stratégie sur le renforcement de l'État et de la paix		Novembre 2012
	Mission de supervision de la gouvernance et du développement institutionnel	Décembre 2012	
	Travaux économiques et sectoriels		
	Évaluation du climat d'investissement, phase 2, zones CNO		T4 2012
	Assistance technique/autres travaux analytiques		
	Enquête diagnostique sur la gouvernance (PREM secteur public) Mise à jour pour tenir compte de l'impact de la crise qui a suivi les élections		T4 2011
	PEMFAR 2	T4 2012	T1 2013
	Soutien à la mise en œuvre de l'ITIE		En cours
	Surveillance de l'économie et de la pauvreté		En cours
	Analyse d'impact sur la pauvreté et le social des nouvelles structures tarifaires de l'électricité		T4 2012
	Conseils en stratégie de la filière cacao		En cours
	Suivi du PESF (stratégie du secteur financier)		Décembre 2012
Stratégie d'endettement à moyen terme	Juin 2012		
Programme de travail du FMI durant les 12 mois à venir	Programme		
	Seconde revue du programme FEC	Septembre 2012	Novembre 2012
	Troisième revue du programme FEC	Mars 2013	Mai 2013
	Assistance technique		
	Gestion des dépenses publiques	Janvier 2013	Janvier 2013
	Douanes	Janvier 2013	Janvier 2013
	Gestion de la trésorerie	Février 2013	Février 2013
	Comptabilité nationale	Janvier 2013	Janvier 2013
	Statistiques des finances publiques	Mars 2013	Mars 2013
	Diagnostic LBC/FT	Mars 2013	Mars 2013

B. Demandes de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Mises à jour périodiques des répercussions budgétaires des réformes de la fonction publique, de la filière café/cacao, du secteur de l'électricité et du secteur financier, ainsi que du schéma directeur des infrastructures		En cours
Demande de la Banque mondiale au FMI	Mises à jour régulières des projections macroéconomiques et budgétaires		En cours
C. Accord sur des produits et missions conjoints			
Produits conjoints durant les 12 mois à venir	Atelier sur la stratégie de gestion de la dette	T2 2012	

Stratégie et opérations du Groupe de la Banque africaine de développement en Côte d'Ivoire

Portefeuille du Groupe de la Banque :

Sur un total de 62 opérations approuvées depuis le début de l'intervention de la BAD en Côte d'Ivoire en 1971 jusqu'à ce jour, 41 opérations ont été totalement réalisées et 14 annulées, 7 sont en cours et 2 viennent d'être approuvées. Le total de ces opérations représente un engagement net de 1.330,3 millions d'UC (1012 milliards de FCFA). Les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement l'ont essentiellement été sous forme de prêts et ont été affectées, par ordre d'importance, au développement rural et au secteur agricole (26,2 %), aux infrastructures (20,4 %), aux projets multisectoriels (16,7 %), au secteur social (16,5 %) et aux secteurs de l'énergie, de l'eau et des télécommunications (15,6 %). Les opérations ont été financées essentiellement par les ressources du guichet BAD (plus de 70 %) qui ont été orientées en majeure partie (94,4 %) vers le secteur public. Il convient de noter que les financements pour le secteur privé visent les secteurs de l'électricité, des télécommunications, des transports et de l'industrie. Outre les financements bilatéraux, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'autres ressources du FAD pour financer des études et/ou des projets dans les domaines des infrastructures et de l'agriculture, en vue de renforcer l'intégration sous-régionale en Afrique de l'ouest.

Compte tenu de la longue période d'inactivité du portefeuille (six ans) due à la suspension des décaissements en faveur de ce pays, la Banque a : i) rationalisé le portefeuille en annulant l'encours de huit opérations anciennes et ii) plus récemment, en début juin 2011, restructuré deux autres opérations (PADER-Moyen-Comoé et PVRH). Le portefeuille va s'améliorer compte tenu des perspectives de reprise de l'activité économique, notamment le rétablissement des services gouvernementaux.

Depuis la fin de la crise postélectorale, la banque a approuvé, conformément aux piliers de la fiche descriptive, trois opérations d'environ 177 millions d'UC (130 milliards de FCFA) au total. Ces opérations sont : (i) le Programme d'urgence de restauration des services sociaux et administratifs de base (PURSSAB) ; (ii) le projet de soutien aux infrastructures rurales dans la région de Moyen Comoé ; et (iii) le projet de construction du pont à péage Henri Konan Bédié (secteur privé). Avec ces approbations, le portefeuille actif de la Banque compte sept opérations pour un engagement total d'environ 222,7 millions d'UC (170 milliards de FCFA).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la situation actuelle du portefeuille de la BAD en Côte d'Ivoire :

Situation du portefeuille à avril 2012, en millions d'UC (1 UC = 1 DTS)

Opérations	Montant (en millions d'UC)	Objet/remarques
Projets en cours (guichet public)		
1. Projet d'appui institutionnel multisectoriel à la sortie de crise (PAIMSC)	20	Ce don est affecté à : i) la remise en état des infrastructures scolaires et sanitaires, et au ii) renforcement des capacités institutionnelles et de prise en charge des femmes victimes de violence. Le taux de décaissement de ce projet est de 88%, et le solde non décaissé à ce jour s'élève à 1,5 million d'UC. La BAD a de nouveau accepté de le proroger jusqu'au 31 décembre 2011 pour permettre la poursuite des activités pertinentes en cours.
2. Appui ciblé au renforcement des capacités	2	Approuvé en décembre 2009 au titre de la Facilité pour les États fragiles, ce projet, avec un taux de décaissement de 57 %, a pour objectifs de : i) renforcer le cadre de coordination des interventions gouvernementales; ii) accompagner la mise en œuvre du DSRP; iii) améliorer l'efficacité de la gestion des finances publiques ; iv) renforcer la bonne gouvernance.
3. Assistance humanitaire aux victimes des violences postélectorales	0,6	Cette assistance d'un montant de 1 million de dollars EU est allouée aux victimes des violences, notamment dans la partie occidentale du pays. Cette assistance sera gérée par le Comité international de la Croix Rouge.
4. Projet de gestion intégrée du bassin du Gourou (assainissement du carrefour de l'Indénié et de la lagune)	23	Le Conseil d'administration du FAD a approuvé le 24 novembre 2010, un don de 23 millions d'UC pour financer ce projet qui n'a pu être signé au cours de la période électorale. Ce don a finalement été mis en place en juin 2011 et le lancement effectif du projet est prévu en octobre 2011.

Situation du portefeuille à avril 2012, en millions d'UC (1 UC = 1 DTS) – suite et fin

Opérations	Montant (en millions d'UC)	Objet/remarques
5. Programme d'urgence de restauration des services sociaux et administratifs de base (PURSSAB) et appui ciblé de renforcement des capacités de l'administration	100,5 (95 + 5,5)	Ce programme, approuvé le 3 juin 2011, a pour principal objet de contribuer dans le cadre du budget national à rétablir les services sociaux et administratifs de base, et à assurer la cohésion et la réconciliation de la société ivoirienne, comme cela est stipulé dans la demande du gouvernement. Ce programme vise à répondre aux besoins d'urgence du pays en remettant sur pied les services éducatifs, sanitaires et de protection sociale de base, ainsi que les réseaux d'adduction et d'assainissement d'eau et les services de l'administration publique, et en rétablissant les mécanismes de dialogue, de cohésion et de réconciliation de la société ivoirienne. Le soutien budgétaire de 95 millions d'UC a été décaissé. Les 5,5 millions d'UC restants sont réservés au renforcement des capacités et seront décaissés selon les besoins sur demande de l'État.
Projet nouvellement approuvé 6. Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région d'Indéné-Djuablin (PAIA-ID)	21,6	Le projet contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté dans les zones rurales. En particulier, il vise à accroître durablement la production et la productivité des principales cultures ainsi qu'à améliorer les conditions de commercialisation.
Secteur privé		
Projet nouvellement approuvé 7. Projet de construction du pont à péage Henri Konan BÉDIÉ	50	Le pont Henri Konan BÉDIÉ est un partenariat public-privé (PPP) basé sur une concession de construction–exploitation-transfert (BOT) de 30 ans. Il s'agit de construire un pont à péage sur la lagune Ébrié reliant les rives sud et nord d'Abidjan.

Stratégie de réengagement de la BAD en Côte d'Ivoire :

Pour aider la Côte d'Ivoire à répondre à ses besoins considérables, la BAD est déterminée à procéder rapidement à un réengagement opérationnel. Conformément à la Facilité de la BAD pour les États fragiles, une fiche descriptive définit le cadre de réengagement rapide de la BAD en Côte d'Ivoire pour la période 2011–12. *La stratégie proposée, en consultation avec les autorités ivoiriennes, comporte deux volets : i) le rétablissement des infrastructures et des services sociaux de base, ii) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités.* Un document complet de stratégie pays est prévu pour la période 2013–17 pour aider la Côte d'Ivoire dans sa quête d'une croissance forte et solidaire.

Programme de travail pour 2012–13

<i>Description</i>	<i>Montant (en million d'UC)</i>	<i>Année</i>
- Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région d'Indéné-Djuablin (PAIA-ID)	21,6 (approuvé)	2012
- Contribution au financement des projets d'infrastructure (énergie)		
- Projet de construction du pont à péage Henri Konan BÉDIÉ	50,1 (approuvé)	2012
- Projet d'appui à la formation et à l'intégration professionnelle	16,5	2013
- Appui au projet cadastre	À déterminer	2013
- Projet d'interconnexion entre la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée (multinational)	122,7 (dont 33,4 provenant de l'allocation de la Côte d'Ivoire)	2012
Étude à réaliser en collaboration avec le Centre de recherche économique et sociale (CIRES) et les institutions de la filière café/cacao.	À déterminer	2013

IV. CÔTE D'IVOIRE — QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE Octobre 2012	
I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance	
Généralités. Les données communiquées présentent des lacunes, mais sont dans l'ensemble adéquates aux fins de la surveillance. Il existe des insuffisances dans les domaines des comptes nationaux, de la balance des paiements et des finances publiques, ainsi que dans le rapprochement des données budgétaires et monétaires. En général, la Côte d'Ivoire a fourni au FMI les indicateurs statistiques requis en temps voulu (voir tableau joint).	
Comptes nationaux. Les autorités produisent des données exhaustives sur les comptes nationaux depuis 1996 sur la base du <i>Système de comptabilité nationale 1993</i> , avec 1996 comme année de référence. L'année de référence étant lointaine, AFRITAC Ouest a fourni une assistance technique pour établir une nouvelle année de référence et mettre à jour les déflateurs implicites.	
Statistiques des prix. Tous les pays membres de l'UEMOA ont adopté un indice des prix à la consommation (IPC) harmonisé. Une nouvelle année de référence (2008) a été adoptée en 2010.	
Statistiques du marché du travail. Aucune statistique de ce type n'est publiée régulièrement.	
Statistiques de finances publiques. Les autorités communiquent des données annuelles sur le budget de l'administration centrale aux fins de leur publication dans l'Annuaire de statistiques des finances publiques. Aucune donnée budgétaire mensuelle ou trimestrielle n'est communiquée pour publication, mais ces données sont mises à la disposition du Département Afrique du FMI, quoique sans les métadonnées. Les autorités se sont engagées à remédier aux insuffisances dans la couverture des unités des administrations publiques et des entreprises publiques, et s'efforcent d'améliorer le rapprochement des données budgétaires et monétaires. En outre, les autorités sollicitent l'aide d'AFRITAC pour améliorer l'établissement des statistiques de finances publiques. Le rapport sur les opérations financières exécutées par l'État durant la période de crise (janvier-avril 2011) n'est toujours pas disponible.	
Statistiques monétaires et financières. Les données monétaires pour la Côte d'Ivoire sont établies par l'agence nationale de la BCEAO et publiées officiellement par le siège de la BCEAO. Certaines insuffisances des statistiques monétaires sont communes aux huit pays membres de l'UEMOA; d'autres ont trait au système de financement bancaire et non bancaire des opérations de l'administration centrale et du reste du secteur public en Côte d'Ivoire. Des progrès ont été accomplis récemment dans les délais de communication des données sur les établissements de dépôt et les taux d'intérêt. La BCEAO et les banques privées ont des difficultés à apurer les opérations exécutées lorsque le bureau national de la BCEAO a été fermé officiellement.	
Statistiques du secteur extérieur. L'agence nationale de la BCEAO à Abidjan est responsable de production et de la diffusion des statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale. Le siège de la BCEAO définit la méthodologie et calcule les réserves de change gérées pour les pays membres de l'UEMOA. S'agissant du commerce de marchandises, le système informatisé des douanes permet de suivre de manière satisfaisante les données, mais la couverture des services et des transferts (notamment les envois de fonds des travailleurs) est déficiente. Pour ce qui est des comptes financiers, les avoirs extérieurs du secteur non bancaire privé ne sont pas bien traités, tandis que la communication des données sur les flux de capitaux privés, notamment les investissements directs étrangers en Côte d'Ivoire, est insatisfaisante. Il n'y a pas non plus suffisamment d'informations sur les stocks de la dette privée et les flux du service de la dette.	
II. Normes et qualité des données	
La Côte d'Ivoire participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis mai 2000 et affiche ses métadonnées sur le tableau d'affichage des normes de diffusion des données.	Aucun RONC données n'est disponible.
III. Communication des données au Département des statistiques	
La Côte d'Ivoire communique régulièrement des données au Département des statistiques aux fins de leur diffusion dans les publications statistiques du FMI.	

CÔTE D'IVOIRE : TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS REQUIS POUR LA SURVEILLANCE
(à avril 2012)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁶	Fréquence de la communication ⁶	Fréquence de la publication ⁶
Taux de change	Courant	Courant	M	M	M
Avoirs et passifs de réserve internationaux des autorités monétaires ¹	08/12	10/15	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	08/12	10/15	M	M	M
Monnaie au sens large	08/12	10/15	M	M	M
Bilan de la banque centrale	08/12	10/15	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	08/12	10/15	M	M	M
Taux d'intérêt ²	08/12	10/15	I	M	M
Indice des prix à la consommation	09/12	10/15	M	M	M
Recettes, dépenses, soldes et compositions du financement ³ – Administrations publiques ⁴	08/12	10/15	M	M	M
Stocks de la dette contractée et garantie par l'administration centrale ⁵	06/12	09/30	M	M	M
Solde du compte courant extérieur	12/11	09/30	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	06/12	09/30	A	A	A
PIB/PNB	2011	03/30	A	A	A
Dette extérieure brute	06/12	09/30	M	M	M

¹Inclut les actifs de réserve engagés ou autrement grevés ainsi que les positions dérivées nettes.

²À la fois basés sur le marché et officiellement déterminés, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux sur les bons du trésor, les effets et obligations.

³Financement étranger, bancaire intérieur et non bancaire intérieur.

⁴Les administrations publiques comprennent l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds hors budget et fonds de sécurité sociale) et les administrations d'État et locales.

⁵Y compris la composition en monnaies et en échéances.

⁶Quotidien (Q), hebdomadaire (H), mensuel (M), trimestriel (T), annuel (A), irrégulier (I) et non disponible (ND).

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
CÔTE D'IVOIRE

**Analyse conjointe de viabilité de la dette
selon le cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu¹**

Préparé par les services de la Banque mondiale
et du Fonds monétaire international

Approuvé par Sean Nolan et Peter Allum (FMI)
et par Jeffrey D. Lewis et Marcelo Giugale (IDA)

15 novembre 2012

Le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire continue d'être modéré. La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) met à jour l'AVD conjointe du FMI et de l'IDA de juin 2012, de façon à tenir compte de certains projets d'emprunts extérieurs à des conditions non concessionnelles. Le scénario de référence intègre près de 250 millions de dollars d'emprunts non concessionnels supplémentaires en 2013–14 (0,57 % du PIB en 2013 et 0,35 % du PIB in 2014) destinés essentiellement à financer des projets énergétiques et d'infrastructures². Tous les indicateurs de la dette extérieure restent en deçà de leur seuil indicatif pendant la période couverte par les projections, exception faite du ratio valeur actuelle de la dette/PIB qui dépasse son seuil au début de cette période. Le pays demeure vulnérable aux chocs macroéconomiques, y compris un recul des exportations ou de la croissance du PIB. La prise en compte de la dette intérieure dégrade quelque peu les indicateurs d'endettement, sans pour autant modifier fondamentalement l'évaluation globale.

A. Introduction

1. Selon la dernière AVD-PFR de la Côte d'Ivoire, que le Conseil a examinée en juin 2012 dans le contexte du point d'achèvement PPTE, le risque de surendettement de ce pays était modéré^{4,5}. La Côte d'Ivoire avait, à cette occasion, bénéficié d'un important allègement de dette qui a

¹ L'AVD a été préparée conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale, en collaboration avec les autorités ivoiriennes. L'exercice budgétaire de la Côte d'Ivoire va de janvier à décembre.

² Ces emprunts seront affectés par le biais de deux guichets distincts dans le cadre du programme FEC; le premier d'un montant cumulé de 200 millions de dollars en 2013–14 (100 millions en 2013 et en 2014, soit l'équivalent de 0,39 et de 0,35 % du PIB, respectivement, pendant ces deux exercices) qui sera consacré uniquement à des projets d'investissements en infrastructures et en énergie économiquement rentables (selon une évaluation faite par une entité de réputation internationale), et le second d'un montant de 25 milliards de FCFA (soit l'équivalent de 0,18 % du PIB ou d'environ 50 millions de dollars) qui sera ajouté à un guichet déjà existant de prêts non concessionnels de la Banque ouest africaine de développement (BOAD), guichet qui atteindrait alors 50 milliards de FCFA, soit un peu plus de 100 millions de dollars.

³ Pour les seuils des pays ou l'environnement de politique économique est fragile, voir : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2012/011212.pdf>

⁴ Pour consulter la dernière AVD, voir : <http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=26061.0>

⁵ Les AVD mentionnées dans le présent document reposent sur le cadre d'analyse normalisé de la dette des pays à faible revenu (PFR). Dans le classement EPIN (Évaluation des politiques et institutions nationales), la

(continued)

permis de ramener son risque de surendettement à un niveau modéré. La présente AVD ne modifie pas cette conclusion, malgré les quelques modifications apportées aux hypothèses retenues (encadré 1).

2. Sous l'effet conjugué de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) et d'une aide bilatérale supplémentaire, l'encours de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire a fortement baissé (tableau 3). D'après les projections, l'encours de la dette extérieure publique ou garantie par l'État diminuera d'un tiers pour passer de 55,1 % du PIB à la fin de 2011 à 33,9 % du PIB en 2012⁶. À la fin de 2012, les créanciers bilatéraux officiels détiennent un peu plus de la moitié (55,9 %) de la dette extérieure publique (selon les projections) et les créanciers commerciaux et les créanciers multilatéraux, 31,3 % et 12,8 %, respectivement. Si la conversion en contrat de désendettement et de développement (C2D) des créances d'APD de la France devait être considérée comme une annulation effective de dette, l'encours de la dette au point d'achèvement PPTE diminuerait d'environ deux tiers en 2012, se chiffrant à quelque 2,9 milliards d'euros (3,6 milliards de dollars) à la fin de l'année.

Encadré 1 — Changements par rapport à l'AVD-PFR de juin 2012

Les principales différences entre les deux AVD sont les suivantes:

- Un taux d'actualisation plus faible (3 % au lieu de 4 %) est utilisé pour calculer les valeurs actuelles afin de répondre aux exigences du FMI qui requiert d'ajuster le taux d'actualisation retenu dans le CVD-PFR si la moyenne semestrielle du TICR à long terme s'écarte du taux du modèle de plus de 100 points de base pendant au moins six mois. Toutes choses égales par ailleurs, un taux d'actualisation plus faible accroît la valeur actuelle de la dette.
- Les projections font désormais état d'une hausse des taux de croissance du PIB grâce aux efforts que les autorités déploient pour augmenter l'investissement public et améliorer le climat des affaires (voir Encadré 2). On s'attend à ce que le ratio investissement public/PIB passe de 3 % environ en 2010–11 à 5,4 % en 2012, 7,5 % en 2013 et 8,0 % à l'horizon 2017, ce qui devrait normalement dynamiser l'investissement privé et stimuler la croissance.

Pour la période de l'accord FEC restant à courir (2013–14), la présente AVD prend en compte près de 250 millions de dollars de nouveaux emprunts non concessionnels destinés principalement à financer des projets énergétiques et d'infrastructures (0,57 % du PIB en 2013 et 0,35 % en 2014). Les conditions de ces emprunts sont, par hypothèse, un taux d'intérêt de 8 % et une échéance de six ans, dont un différé d'amortissement d'un an.

Côte d'Ivoire se situe parmi les pays à faibles résultats, avec une note moyenne de 2,79 en 2009-11 ; l'AVD utilise les paramètres des seuils indicatifs pour les pays de cette catégorie. Voir «Debt Sustainability in Low-Income Countries : Proposal for an Operational Framework and Policy implications», www.imf.org/external/np/pdr/sustain/2004/020304.htm et IDA/SECM2004/0035 (3/2/04), «Debt Sustainability in Low-Income Countries: Further Considerations on an Operational Framework, Policy Implications», www.imf.org/external/np/pdr/sustain/2004/091004.htm et IDA/SECM2004/0629 (10/9/04), «A Review of Some Aspects of the Low-Income Country Debt Sustainability Framework», www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/080509a.pdf et «Staff Guidance Note on the Application of the Joint Bank-Fund Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries», www.imf.org/external/np/pp/eng/2010/012210.pdf.

⁶ Le niveau de la dette à la fin de 2012 dont font état les projections est quelque peu plus élevé que prévu pour les raisons suivantes : (i) les créances d'APD pré-date butoir de l'Agence française de développement (AFD) qui, auparavant, étaient par hypothèse annulées ont été ajoutées aux créances d'APD post-date butoir susceptibles de bénéficier du programme C2D, dans le cadre desquels le service de la dette est acquitté et la Côte d'Ivoire reçoit un montant équivalent de subventions à affecter à des dépenses de développement et (ii) les estimations des intérêts de retard imputables aux arriérés accumulés au titre d'euro-obligations et envers les créanciers porteurs de titres Sphynx et Standard Bank-BNI ont été révisées à la hausse.

Encadré 2. Côte d'Ivoire : principales hypothèses macroéconomiques de référence

Le cadre macroéconomique de référence suppose que la situation politico-sociale est stable et que d'importantes réformes structurelles dans les secteurs financier et réel sont menées à bien et permettent d'accélérer la croissance de la production et d'attirer des investissements directs étrangers supplémentaires à moyen terme.

Croissance du PIB réel : on s'attend à un rebond qui la portera à 8,6 % environ en 2012 après un recul de 4,7 % en 2011 imputable à la crise post-électorale. Au cours des prochaines années, la confiance des investisseurs est censée s'accroître parallèlement à la normalisation politique. On s'attend aussi à ce que la hausse de l'investissement public (principalement dans les infrastructures) et les réformes visant à améliorer le climat des affaires stimulent l'investissement privé dans les divers secteurs de l'économie et tirent la croissance, qui devrait normalement être de 7,1 % en moyenne pendant la période 2013–17 et de 5,3 % au cours de la période 2018–32.

Inflation : l'inflation, mesurée par le déflateur du PIB (en dollars), se stabilise à environ 3 %, soit un taux correspondant à la hausse que peut enregistrer l'IPC selon les règles de l'UEMOA (3 % maximum).

Politique budgétaire : à moyen terme, les autorités prévoient d'enregistrer un excédent primaire de base de 0,2 % du PIB en moyenne. Selon les projections, les recettes totales (hors dons) atteignent 20,8 % du PIB en 2017 et 23,0 % à l'horizon 2032 et les dépenses publiques 25,3 % du PIB en 2017 et 26,0 % en 2032.

Financement extérieur : les nouveaux besoins de financement extérieur sont essentiellement les mêmes que dans l'AVD-PFR de juin 2012. On s'attend à ce que les dons passent de 1,8 % du PIB en 2013 à 1,6 % en 2017, avant de se stabiliser à environ 0,4 % du PIB à long terme, à mesure qu'augmente le revenu par habitant. Par hypothèse, les besoins de financement extérieur résiduels sont couverts par des prêts concessionnels (consentis par les créanciers bilatéraux et multilatéraux) ou commerciaux. Pendant la période de l'accord FEC restant à courir, près de 250 millions de dollars de nouveaux emprunts concessionnels servent essentiellement à financer des projets énergétiques et d'infrastructures (0,57 % du PIB en 2013 et 0,35 % en 2014). S'il continue d'être majoritaire en 2015–17, l'emprunt concessionnel tombe progressivement à zéro à l'horizon 2029, alors que l'emprunt non concessionnel augmente régulièrement pour atteindre environ 3 % du PIB au cours de la période 2027–32.

Solde extérieur courant : on s'attend à ce que, hors transferts officiels, il passe d'un excédent de 8,1 % du PIB en 2011 à un déficit de 5,4 % du PIB en 2017. Ce déficit atteint 6,5 % en 2032 et est en moyenne de 5,7 % du PIB pendant la période 2018–32. Après avoir diminué de 3,9 % en 2011, les exportations en volume augmentent de 8,2 % par an en moyenne par la suite. Les importations en volume progressent en moyenne de 6,9 % à long terme après une baisse de 23,9 % en 2011. Cette évolution s'explique essentiellement par les niveaux élevés d'investissement.

Par hypothèse, tous les arriérés extérieurs envers les créanciers officiels bilatéraux sont apurés au cours de la période 2012–14 et ceux envers les créanciers commerciaux restructurés. Les projections du service de la dette intègrent l'allègement au point d'achèvement PPTE, au titre de l'IADM et au-delà de l'initiative PPTE. L'IDE augmente rapidement à moyen terme en raison des efforts déployés par les autorités pour attirer les investisseurs étrangers. Selon les projections, les apports nets d'IDE passent de 1,1 % du PIB en 2011 à 3,1 % en 2016 et à 3,3 % en 2032.

B. Hypothèses de référence

3. **Les hypothèses de l'AVD-PFR (Encadré 2) cadrent dans l'ensemble avec celles utilisées dans l'AVD-PFR de juin 2012.** Il existe toutefois trois différences (voir Encadré 1) : un taux d'actualisation plus faible, un taux de croissance plus élevé que prévu et un guichet d'emprunts non concessionnels en 2013–14. On s'attend à ce que l'IDE augmente rapidement à moyen terme. Grâce surtout à une amélioration du climat de l'investissement et de la confiance dans l'économie, il devrait progresser fortement à moyen terme et graduellement à long terme. L'attitude plus favorable qu'adoptent les donateurs du fait de la nouvelle situation politique en Côte d'Ivoire devrait se traduire par une forte hausse des dons et des prêts destinés à financer l'investissement public et à relancer la croissance (relance déjà visible dans les résultats de 2012). Si l'amélioration du climat de l'investissement et de la confiance dans l'économie a suscité un vif intérêt pour la Côte d'Ivoire chez les investisseurs privés potentiels, y compris pour des projets PPP, des incertitudes continuent de peser sur les résultats qui seront effectivement obtenus.

C. Analyse de viabilité de la dette extérieure

4. **Dans le scénario de référence, les indicateurs de l'encours et du service de la dette extérieure restent en deçà de leur seuil indicatif pendant la période des projections (tableau 1a, graphique 1), mis à part l'exception de courte durée que constitue le ratio VA de la dette publique ou garantie par l'État (PGE)/PIB (encore qu'il baisse durant la période et demeure lui aussi inférieur à son seuil après 2013).** En 2012, cet indicateur dépasse de quatre points de pourcentage son seuil, alors qu'il était en deçà dans l'AVD-PFR de juin 2012, du fait d'une révision à la hausse de l'encours de la dette à la fin de 2012 (voir Section A, note 6) et de l'utilisation d'un taux d'actualisation plus faible (Encadré 1). Les ratios de la VA de la dette PGE aux exportations et aux recettes restent également en-deçà de leur seuil indicatif pendant la période des projections grâce à l'allègement de dette et à la hausse des exportations dont elles font état.

5. **Les ratios du service de la dette demeurent inférieurs à leur seuil indicatif durant la période des projections.** À moyen terme toutefois, ils devraient, selon les projections, augmenter par rapport à leurs niveaux actuels exceptionnellement bas, puis se stabiliser pendant le reste de la période. S'ils sont bien en deçà de leur seuil indicatif, leur hausse fait ressortir dans un premier temps l'importance que revêt une gestion prudente de la dette pour en maintenir le service à un niveau confortable. L'évolution des ratios du service de la dette s'explique essentiellement par (i) la fin de l'allègement exceptionnel accordé par les créanciers du Club de Paris, le service de l'encours de la dette étant intégralement payé à partir du point d'achèvement⁷, (ii) le renforcement de la structure du service des euro-obligations, qui augmentera pendant plusieurs années à compter de 2012, (iii) le remboursement des arriérés au titre des euro-obligations et (iv) le service de la dette au titre des arriérés (par hypothèse restructurés) envers les autres créanciers commerciaux.

6. **Les hypothèses de référence cadrent dans l'ensemble avec celles de l'AVD-PFR de juin et le montant des emprunts non concessionnels supplémentaires en 2013–14 étant faible, le scénario de référence ressemble beaucoup à celui de l'AVD-PFR de juin.**

7. **D'importants facteurs de vulnérabilité pèsent sur les perspectives de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire, plus particulièrement jusqu'au milieu de la période des projections (tableau 1b, graphique 1).** En raison des distorsions causées aux valeurs tendanciennes par la guerre civile, l'analyse de

⁷ Il s'agit pour l'essentiel de créances d'APD de la France, qui seront converties à terme en contrat de désendettement et de développement (le service de l'encours de la dette est censé être restructuré sur 15 ans (2012–27)) et du prêt d'urgence de 350 millions d'euros accordé par ce pays en 2011.

sensibilité se fonde sur des moyennes régionales et des écarts-types pour tous les indicateurs pertinents. D'après les tests, l'encours et le service de la dette sont plus élevés que dans le scénario de référence. Le seuil du ratio dette/PIB est dépassé dans la plupart des tests, alors que celui des ratios de la dette aux exportations et aux recettes est franchi moins fréquemment. Le plus souvent, le dépassement est temporaire : il est observé jusqu'au milieu de la période des projections, puis le ratio retombe bien en deçà de son seuil avant la fin de la période, sous l'effet en partie du remboursement intégral du prêt d'urgence accordé par la France en 2011 et des créances au titre du programme C2D. Cependant, lorsque les variables clés sont fixées à leur moyenne historique pour la période des projections et que se produit un ensemble de chocs d'un demi écart-type sur la croissance du PIB réel, les exportations, le déflateur du PIB et les flux nets non générateurs d'endettement, le ratio dette/PIB dépasse son seuil plus longtemps. Le ratio service de la dette/recettes atteint presque ou franchit son seuil indicatif pendant environ 10 ans (combinaison de chocs) dans les deux scénarios.

8. Sur la base des résultats du scénario de référence et des tests de résistance, les services de l'IDA et du FMI concluent que le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire est modéré

(Graphique 1). Bien que le dépassement du ratio dette/PIB persiste jusqu'en 2022 lorsque les variables clés sont fixées à des moyennes historiques et celui du ratio service de la dette/recette jusqu'en 2027 en cas de combinaison de chocs, les services ne pensent pas que cela justifie de relever le risque. Les créances au titre du C2D, qui sont comparables à une annulation, comptent pour près de la moitié de l'encours de la dette. En outre, la part du service de la dette acquittée au titre du C2D (récupérée sous la forme d'une subvention) représente toujours, malgré sa diminution, près de 20 % du total du service de la dette en 2025. Si, à cause de rigidités au niveau d'autres dépenses, des pressions devaient s'exercer sur la capacité de la Côte d'Ivoire à faire face à ces paiements de service de la dette, le programme C2D prévoit une certaine souplesse quant au calendrier des projets à financer et aux montants du service de la dette (affectés en fin de compte à ces projets) à acquitter ; les autorités et l'AFD révisent périodiquement la structure du service de la dette au titre du C2D afin de tenir compte des moyens dont dispose la Côte d'Ivoire pour effectuer ses paiements et mettre en œuvre ses projets⁸.

D. Viabilité de l'aide du secteur public

Scénario de référence

9. Si la dette publique intérieure est prise en compte dans l'analyse, la situation de la dette de la Côte d'Ivoire se dégrade légèrement (tableau 2a, graphique 2). Cependant, les ratios de la dette publique devraient diminuer à long terme grâce à l'amélioration prévue des perspectives macroéconomiques. Dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette publique /PIB passerait progressivement de 67,4 % en 2011 à 26,2 % à la fin de la période des projections. Le service de la dette totale augmenterait durant cette période, en raison de la tendance suivie par le service de la dette extérieure (voir supra). Toutefois, le pic initial en 2013–14 est aggravé par les paiements élevés au titre de rachats de bons et obligations du Trésor émis à la fin de 2011 et au début de 2012 en contrepartie des bons qui avaient été automatiquement reconduits avec des intérêts plus élevés pendant la crise post-électorale. Les autorités ont l'intention de remplacer ces titres par d'autres assortis d'échéances plus longues afin de lisser le profil des futurs paiements au titre du service de la dette intérieure.

⁸ En vertu du C2D, les créances en vigueur au titre du service de la dette sont restructurées sur 15 ans (2012–27) et, une fois remboursées, sont affectées, sous forme de subventions correspondantes, à des dépenses de développement.

Autres scénarios possibles et tests de résistance

10. **L'évolution de la dette publique est vulnérable aux chocs** (tableau 2b, graphique 2). Les indicateurs de la dette publique sont très sensibles aux hypothèses retenues pour la croissance du PIB. Si celle-ci était inférieure d'un écart-type à sa moyenne historique, les ratios de la VA de la dette total au PIB et aux recettes et du service de la dette totale aux recettes dépasseraient la valeur de référence de 50, 218 et 21 points de pourcentage, respectivement, au milieu de la période des projections. Les scénarios fondés sur les valeurs historiques ne sont peut-être pas pertinents pour l'avenir, mais ils font ressortir la nécessité de favoriser des conditions propices à une croissance durable.

E. Conclusion

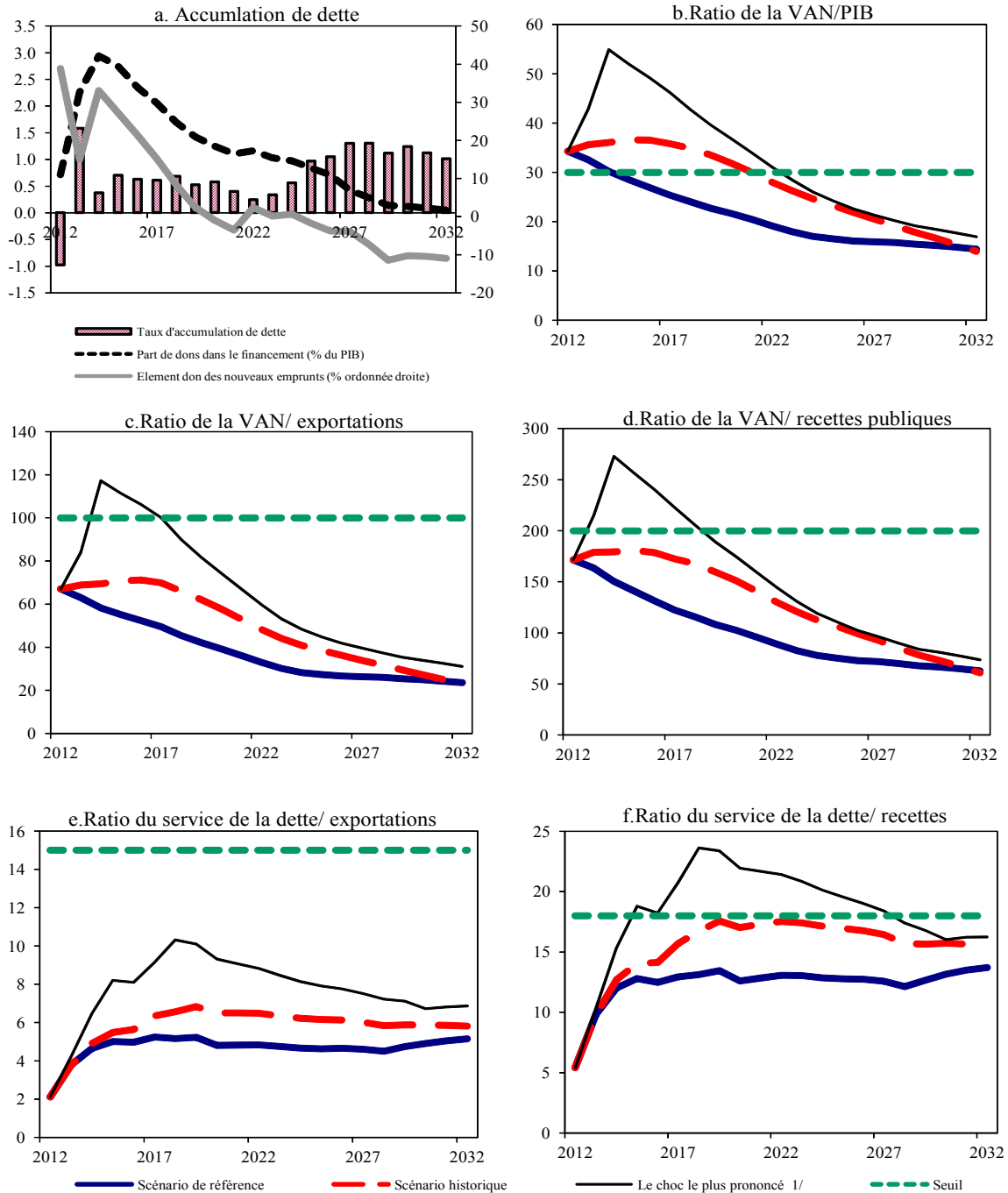
11. **Il ressort de la présente AVD-PFR que le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire reste modéré.** Cette conclusion est la même que celle tirée de l'AVD-PFR de juin 2012. Dans l'actuel scénario de référence, tous les indicateurs de la dette demeurent en deçà des seuils durant la période des projections, exception faite du ratio valeur actuelle de la dette/PIB qui dépasse son seuil au début de cette période. Les autres scénarios et tests paramétrés font ressortir la vulnérabilité des perspectives de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire, car le ratio VA de la dette/PIB franchit son seuil lorsque les variables macroéconomiques clés sont fixées à leur valeur historique et la plupart des ratios dépassent brièvement leur seuil dans les scénarios extrêmes, sauf celui du service de la dette aux recettes qui l'excède plus longuement. La prise en compte de la dette intérieure fragilise légèrement les perspectives de la dette, sans pour autant modifier les conclusions sur le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire.

12. **La dette extérieure peut rester viable si elle est gérée avec prudence et qu'elle s'appuie sur des politiques macroéconomiques saines.** L'accès à un certain niveau de financement non concessionnel renforcerait les moyens dont dispose la Côte d'Ivoire pour répondre à ses grands besoins d'investissement public, mobiliser les investisseurs privés et renforcer les perspectives de croissance. Cependant, pour attirer l'investissement privé et d'importants IDE, il faudra continuer d'appliquer des politiques macroéconomiques saines et d'améliorer le climat des affaires. Pour que la dette demeure viable, les autorités devraient épuiser les sources de financement concessionnel avant d'emprunter à des conditions non concessionnelles, mieux sélectionner les projets et renforcer les capacités de mise en œuvre. En outre, comme le montrent les scénarios de rechange et tests de résistance, une croissance soutenue, des investissements solides dans des projets viables, des résultats robustes dans les domaines des recettes budgétaire et d'exportation sont des facteurs importants. Si elles ont l'intention de réduire au minimum l'ampleur des garanties souveraines⁹ dans les futurs PPP, les autorités devraient intégrer ces PPP à leur stratégie de gestion de la dette et en assurer le suivi.

13. **Les autorités souscrivent dans l'ensemble à l'AVD, ainsi qu'à ses conclusions.** Elles ont noté les conditions des nouveaux emprunts non concessionnels pris par hypothèse dans l'AVD et insisté sur leur intention de rechercher de tels financements aux conditions les plus favorables possibles afin d'en limiter les conséquences pour la dette de la Côte d'Ivoire. Elles ont aussi noté que le montant des investissements retenu dans le cadre macroéconomique de l'AVD était différent de celui qui est indiqué dans leur Plan national de développement et dont elles devraient s'efforcer d'obtenir le financement à une réunion du Groupe consultatif au début de décembre 2012.

⁹ Jusqu'à présent, de telles garanties n'existent pas.

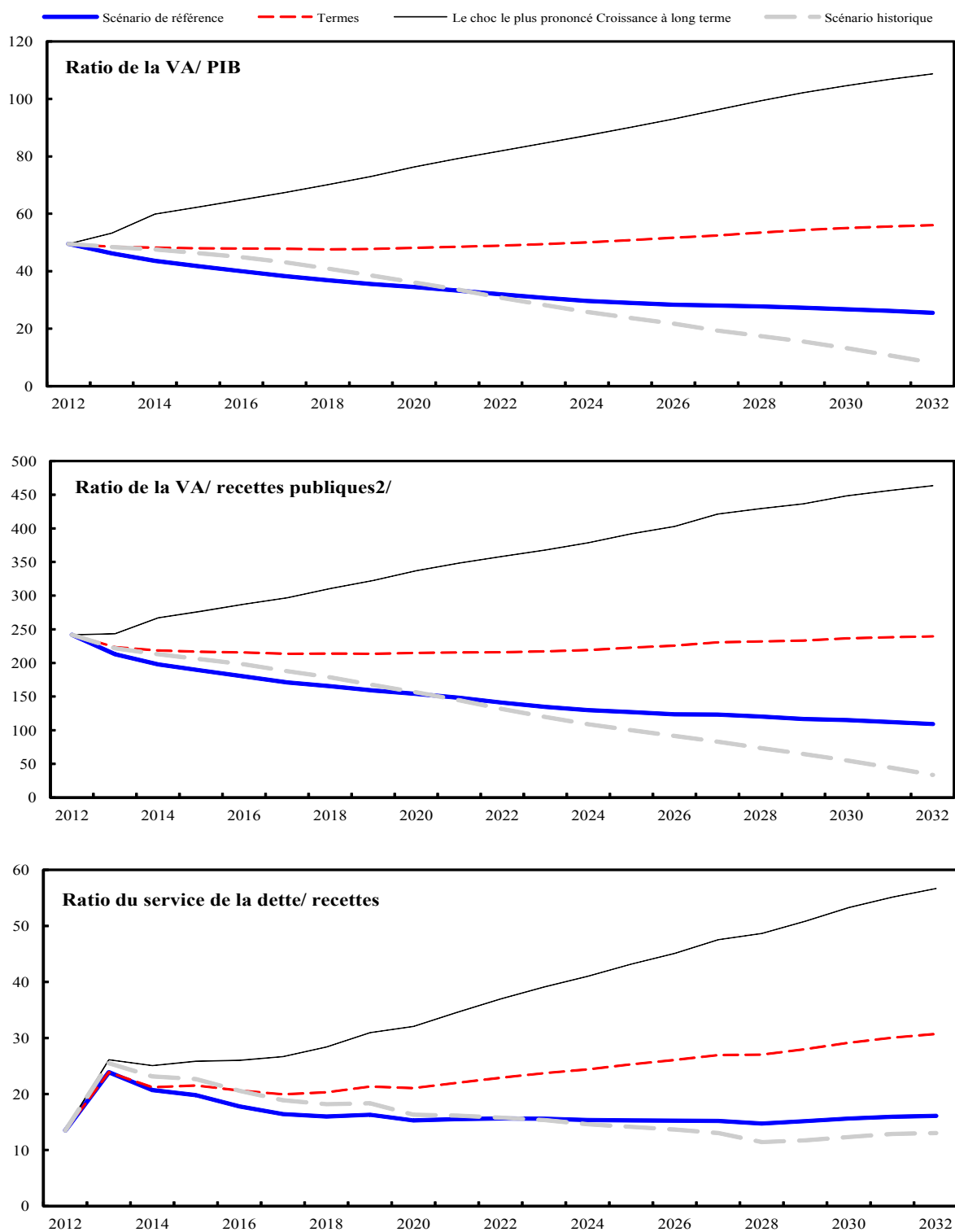
Graphique 1. Côte d'Ivoire: Indicateurs d' Endettement Extérieur Générés par les Scénarios Alternatifs, 2012-2032 1/



Sources: Projections et simulations des autorités Ivoiriennes et des fonctionnaires du FMI.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2022. Le test dans le graphique a. reflète celui du choc Combinaison; dans le graphique b., celui du choc Exportations; dans le graphique c., celui du choc Combinaison; dans le graphique d., celui du choc Exportations et dans le graphique e., celui du choc Combinaison

Graphique 2.Côte d'Ivoire: Indicateurs d'Endettement Public Générés par les Scénarios Alternatifs, 2012-2032 1/



Sources: Les données des autorités des pays; et projections et estimations des fonctionnaires du FMI.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2022.

2/ Les recettes budgétaires incluent les dons.

Tableau 1b. Côte d'Ivoire: Analyse de Sensibilité pour les indicateurs fondamentaux de la dette publique et publiquement garantie, 2012-2032
(En pourcentage)

	Projections							2032
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2022	
Ratio de la VAN/PIB								
Scénario de Référence	34	33	30	29	27	26	20	15
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	34	36	36	37	37	36	28	15
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	34	33	33	32	31	31	26	21
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	34	34	34	32	30	28	21	16
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	34	39	49	46	44	41	28	16
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	34	34	33	31	29	28	21	16
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	34	38	40	38	36	34	24	15
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	34	43	55	52	50	47	32	18
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	34	46	43	40	38	36	27	21
Ratio de la VAN/ exportations								
Scénario de Référence	67	63	59	56	53	50	34	25
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	67	69	70	71	72	71	49	24
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	67	64	63	62	61	60	45	35
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	67	63	58	55	52	49	32	24
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	67	84	118	112	107	101	61	32
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	67	63	58	55	52	49	32	24
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	67	74	78	74	70	66	41	25
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	67	85	109	104	99	93	56	30
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	67	63	58	55	52	49	32	24
Ratio de la VAN/ recettes publiques								
Scénario de Référence	172	164	151	142	133	124	91	66
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	172	180	180	182	180	174	132	64
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	172	165	162	157	152	147	120	92
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	172	173	167	156	145	135	98	70
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	172	196	243	229	215	199	131	69
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	172	170	165	154	143	133	97	69
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	172	192	200	188	176	163	111	66
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	172	216	274	258	242	224	147	77
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	172	233	213	199	185	172	125	89

Tableau 1b. Côte d'Ivoire: Analyse de Sensibilité pour les indicateurs fondamentaux de la dette publique et publiquement garantie, 2012-23(suite)
(En pourcentage)

Ratio du service de la dette/ exportations								
Scénario de Référence	2	4	5	5	5	5	5	5
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	2	4	5	5	6	6	6	6
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	2	4	5	5	5	5	4	8
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	2	4	5	5	5	5	5	5
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	2	4	6	8	8	9	9	7
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	2	4	5	5	5	5	5	5
B4. Flux nets non-créateur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	2	4	5	6	6	7	6	5
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	2	4	6	8	7	9	8	6
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	2	4	5	5	5	5	5	5
Ratio du service de la dette/ recettes publiques								
Scénario de Référence	5	10	12	13	12	13	13	14
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	5	10	13	14	14	16	18	15
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	5	10	12	12	12	12	10	23
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	5	10	13	14	14	14	14	15
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	5	10	13	17	16	18	19	15
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	5	10	13	14	14	14	14	15
B4. Flux nets non-créateur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	5	10	13	15	14	16	16	14
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	5	10	15	19	18	21	21	16
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	5	14	17	18	18	18	18	19
<i>Pour mémoire :</i>								
Elément don projeté du financement résiduel (financement supplémentaire par rapport au scénario de référence) 6/	-22	-22	-22	-22	-22	-22	-22	-22

Sources: Projections et simulations des autorités Ivoiriennes et des fonctionnaires du FMI.

1/ Les variables sont la croissance du PIB réel, du déflateur du PIB exprimé en dollar américain, le compte-courant hors intérêt (en pourcentage du PIB) et les flux non-créateurs de dette.

2/ On suppose le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est supérieur de 2 points à celui du scénario de référence; le délai de grâce et la maturité restant identiques.

3/ On suppose que les exportations demeurent définitivement à leur niveau le plus bas, mais le compte courant revient à son niveau initial après le choc

(ce qui implique un ajustement automatique compensatoire sur les importations).

4/ Inclut les transferts officiels et privés, et les investissements directs étrangers.

5/ La dépréciation est définie comme la diminution en pourcentage de la valeur de la monnaie locale par rapport au dollar américain, et cette diminution ne peut excéder 100 pourcent.

6/ S'applique aux scénarios de sensibilité, sauf pour le scénario A2 (financement sous termes moins favorable) dans lequel les termes des nouveaux financements sont ceux mentionnés à la note en bas de la page 2

Tableau 2a. Côte d'Ivoire: Cadre d'Analyse de la Viabilité de la Dette du Secteur Public, Scenarior de Base, 2009-2032
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres réels			Moyenne historique 5/	Ecart type 5/	Estimation					Projections			
	2009	2010	2011			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012-17 Moyenne	2022	2032
Dette du secteur public 1/	66.5	66.4	71.2			48.7	45.9	44.3	43.1	41.8	40.2		32.5	25.1
dont la part libellée en devises	53.9	50.6	55.1			33.4	32.2	31.0	29.9	28.7	27.3		19.7	14.1
Variation de la dette du secteur public	-8.8	0.0	4.7			-22.5	-2.8	-1.5	-1.2	-1.4	-1.6		-1.5	-0.8
Flux créateurs de dette identifiés	-7.6	-1.0	4.3			-18.8	-1.7	-1.0	-0.4	-0.4	-0.3		0.1	0.3
Déficit primaire	0.7	1.3	2.5	0.3	1.1	3.1	1.2	1.1	1.7	1.6	1.6	1.7	1.4	1.2
Recettes et dons	19.5	19.7	15.2			20.5	21.7	22.0	22.1	22.2	22.4		22.6	23.4
dont : dons	0.6	0.5	0.3			0.5	1.8	1.9	1.9	1.7	1.6		1.1	0.4
Dépenses primaires (hors intérêt)	20.2	21.0	17.7			23.6	22.9	23.1	23.8	23.8	24.0		24.0	24.6
Dynamiques endogènes de la dette	-3.0	0.4	1.9			-1.9	-2.9	-2.1	-2.1	-1.9	-2.0		-1.3	-1.0
Contribution des différentiels entre taux d'intérêt et croissance	-2.4	-1.5	3.2			-5.5	-2.7	-2.1	-2.1	-2.0	-2.0		-1.1	-0.6
dont: contribution du taux d'intérêt réel moyen	0.3	0.1	-0.1			0.1	1.0	1.0	0.8	0.7	0.5		0.6	0.7
dont: contribution du taux de croissance réel du PIB	-2.7	-1.6	3.3			-5.6	-3.6	-3.1	-2.9	-2.7	-2.5		-1.6	-1.3
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-0.7	1.9	-1.3			3.6	-0.2	-0.1	0.0	0.1	0.1	
Autres flux créateurs de dette identifiés	-5.3	-2.6	-0.1			-20.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Recettes de privatisation (négatives)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Reconnaissance de passifs éventuels ou implicites	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Allègement de dette (PPTE et autres allègement)	-5.3	-2.6	-0.1			-20.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres (spécifier, ex: recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Résiduel, incluant des variations d'actif	-1.2	0.9	0.4			-3.7	-1.1	-0.5	-0.8	-1.0	-1.2		-1.6	-1.1
Autres Indicateurs de Soutenabilité														
VAN de la dette du secteur public	67.4			49.6	46.4	43.8	42.0	40.3	38.7		32.4	26.2
dont : la part libellée en devises	51.4			34.3	32.7	30.4	28.8	27.2	25.7		19.6	15.1
dont : la dette extérieure	51.4			34.3	32.7	30.4	28.8	27.2	25.7		19.6	15.1
VAN des passifs éventuels (exclus de la dette du secteur public)
Besoin de financement brut 2/	3.6	4.2	6.8			5.9	6.4	5.7	6.0	5.5	5.3		4.9	5.0
Ratio de la VAN de la dette publique/ recettes budgétaires, incluant les dons (en po	443.4			241.8	213.6	198.7	189.7	181.3	172.8		143.2	111.8
Ratio de la VAN de la dette publique/ recettes budgétaires, excluant les dons (en po	452.0			247.8	232.8	217.8	207.2	196.6	186.2		150.6	113.7
dont : la dette extérieure 3/	344.6			171.6	164.3	151.3	142.0	132.8	124.0		91.2	65.5
Ratio du service de la dette publique/ recettes budgétaires, incluant les dons (en po	14.9	14.6	28.0			13.5	23.9	20.7	19.8	17.8	16.4		15.6	16.1
Ratio du service de la dette publique/ recettes budgétaires, excluant les dons (en po	15.3	15.0	28.5			13.8	26.1	22.7	21.6	19.3	17.7		16.4	16.4
Déficit primaire stabilisant la dette en point de PIB	9.5	1.4	-2.2			25.6	4.0	2.6	2.8	2.9	3.2		2.8	2.0
Hypothèses clés macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (en pourcent)	3.7	2.4	-4.7	0.6	2.5	8.6	8.0	7.3	7.0	6.7	6.5	7.3	5.1	5.1
Taux d'intérêt nominal moyen de la dette publique intérieure (en pourcent)	0.8	0.8	1.9	1.8	0.6	1.0	3.0	3.2	2.6	2.6	2.3	2.4	3.1	6.1
Taux d'intérêt réel moyen de la dette intérieure (en pourcent)	3.0	2.9	0.0	0.7	1.8	3.4	3.3	3.9	4.0	3.9	3.6	3.7	2.9	1.0
Dépréciation du taux de change réelle (en pourcent, + = dépréciation)	-1.1	3.5	-2.5	-1.5	7.8	7.1
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcent)	0.0	1.9	5.0	3.3	2.4	1.0	2.2	2.0	1.9	1.9	2.2	1.9	2.9	4.9
Croissance des dépenses primaires réelles (application du déflateur du PIB, en pour	0.1	0.1	-0.2	0.0	0.1	0.4	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Elément don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcent)	37.1	10.3	30.6	24.0	17.4	10.5	21.6	-3.9	-18.9

Sources: Les autorités des pays; et estimations et projections des fonctionnaires du FMI.

1/ Indiquer le champ d'application des données sur le secteur public (si les données couvrent par exemple l'ensemble des administrations publiques ou le secteur public non financier). Préciser aussi s'il s'agit de la dette publique nette ou brute.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de dette à court terme à la fin de la dernière période.

3/ Recettes budgétaires hors dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des paiements d'intérêts et d'amortissements de la dette à moyen et long terme.

Table 2b. Côte d'Ivoire: Analyse de Sensibilité des Principaux Indicateurs de la Dette Publique 2012-2032

	Projections							
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2022	2032
Ratio de la VA/ PIB								
Scénario de Référence	50	46	44	42	40	39	32	26
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	50	49	48	47	45	44	32	10
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2008	50	49	48	48	48	48	49	57
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	50	47	45	43	42	42	41	54
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2009-2010	50	53	60	63	65	68	82	110
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2009-2010	50	47	44	43	41	39	33	27
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	50	50	50	52	54	57	69	93
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2009	50	60	57	54	52	50	44	42
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2009	50	58	55	53	51	49	42	33
Ratio de la VA/ recettes publiques2/								
Scénario de Référence	242	214	199	190	181	173	143	112
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	242	223	214	207	200	190	135	41
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2008	242	224	220	218	217	215	218	242
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	242	215	202	196	190	185	181	232
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2009-2010	242	244	268	278	289	299	361	467
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2009-2010	242	215	201	192	184	175	145	113
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	242	228	225	233	242	250	302	395
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2009	242	278	258	246	235	225	197	178
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2009	242	268	250	240	230	220	185	142
Ratio du service de la dette/ recettes publiques 2/								
Scénario de Référence	14	24	21	20	18	16	16	16
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	14	26	23	23	21	19	16	13
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2008	14	24	21	22	21	20	23	31
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	14	24	21	20	18	17	19	29
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2009-2010	14	26	25	26	26	27	37	57
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2009-2010	14	24	21	20	18	17	16	16
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	14	26	24	22	21	22	31	48
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2009	14	26	26	25	24	23	26	32
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2009	14	24	23	26	24	21	21	20

Sources: Les données des autorités des pays; et projections et estimations des fonctionnaires du FMI.

1/ On suppose que la croissance du PIB réel correspond au scénario de référence moins un écart-type divisé par la racine carrée de 20 (soit le nombre d'années de projection).

2/ Les recettes budgétaires incluent les dons.

Tableau 3: Côte d'Ivoire: Structure de la Dette Publique Externe, 2011-12

	EU \$ million		Percent du PIB		Pourcent de la dette totale	
	Fin-2011	Fin-2012 ^{1/}	Fin-2011	Fin-2012 ^{1/}	Fin-2011	Fin-2012 ^{1/}
Total	12,586	7,991	55.1	33.9	100.0	100.0
Multilatéraux	2,987	1,026	13.1	4.4	23.7	12.8
FMI	602	524	2.6	2.2	4.8	6.6
Banque Mondiale	1,725	128	7.6	0.5	13.7	1.6
Groupe de la BAD	317	42	1.4	0.2	2.5	0.5
Autres Multilatéraux	343	332	1.5	1.4	2.7	4.2
Officiels bilatéraux	6,874	4,466	30.1	19.0	54.6	55.9
Club de Paris	6,744	4,351	29.5	18.5	53.6	54.4
Non-Club de Paris	130	115	0.6	0.5	1.0	1.4
Dette Commerciale	2,725	2,500	11.9	10.6	21.6	31.3
Euro Bonds	2,420	2,300	10.6	9.8	19.2	28.8
Autres Créiteurs Commerciaux	305	199	1.3	0.8	2.4	2.5

Sources: Estimations des autorités Ivoiriennes, des services de la BAD, la Banque Mondiale et du FMI.

1/ Projections, pour les chiffres de 2012



Communiqué de presse n° 12/466
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 30 Novembre 2012

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC avec la Côte d'Ivoire et approuve un décaissement de 99.8 millions de dollars

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la deuxième revue des résultats économiques obtenus par la Côte d'Ivoire dans le cadre d'un programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC).¹ L'achèvement de la revue permet le décaissement immédiat d'un montant équivalant à 65.04 millions de DTS (environ 99,8 millions de dollars EU), ce qui porte à 211.38 millions de DTS (soit environ 324.4 millions de dollars EU) le total des décaissements au titre de l'accord.

Le Conseil a approuvé la FEC le 4 novembre 2011 pour un montant total équivalent à 390,24 millions de DTS (environ 598.9 millions de dollars EU), qui représente 120 % de la [quote-part](#) du pays au FMI (voir le [communiqué de presse no 11/399](#)).

À l'issue des débats du Conseil d'administration sur la Côte d'Ivoire, M. Naoyuki Shinohara, Directeur général adjoint et Président par intérim du Conseil, a fait la déclaration suivante :

« Les résultats économiques récents de la Côte d'Ivoire sont positifs. La reprise de l'activité a été plus rapide que prévu, après la contraction de 2011. On prévoit désormais une croissance du produit intérieur brut de 8,5 % environ en 2012 avec une inflation modérée. L'exécution du programme appuyé par l'accord au titre de la FEC a été globalement satisfaisante. En effet, tous les critères de réalisation ont été respectés et des progrès tangibles ont été accomplis dans la mise en œuvre des réformes structurelles, malgré quelques retards dans la réforme du secteur énergétique. L'achèvement effectif des réformes dans la filière cacao contribuera à relever le pouvoir d'achat des agriculteurs et à réduire la pauvreté en milieu rural.

¹ La facilité élargie de crédit (FEC) est le principal moyen pour le FMI d'accorder une aide financière à moyen terme aux pays à faible revenu. Un financement au titre de la FEC est assorti d'un taux d'intérêt nul, d'un délai de remboursement de cinq ans et demi et d'une échéance finale de dix ans.

« Les perspectives de croissance en 2013 sont favorables car la dynamique observée en 2012 devrait se confirmer en 2013. L'ambitieux programme d'investissements des autorités pour 2013 devrait stimuler et promouvoir l'investissement privé tout en préservant la croissance économique. Mais l'ampleur et le rythme effectifs de l'engagement du secteur privé seront cruciaux, et vont déterminer les perspectives de croissance.

« Le programme budgétaire de 2012 tient compte de l'évolution favorable observée jusqu'ici en ce qui concerne les recettes et les nouveaux besoins de dépenses. Pour 2013, les prévisions de recettes sont conformes aux hypothèses de croissance du programme et, à juste titre, empreintes de prudence. Parallèlement, les dépenses courantes seront maîtrisées en vue de créer de la marge de manœuvre pour accroître les investissements publics, l'accès aux financements extérieurs pouvant être limité. Les autorités prennent actuellement des mesures pour redynamiser les réformes structurelles qui accusent du retard, surtout en ce qui concerne le secteur énergétique, les banques publiques et la gestion de la dette. Ces mesures ainsi que le règlement de la question d'une paix durable devraient aider à la mise en œuvre du Plan de Développement National des autorités », a conclu M. Shinohara.

Déclaration de M. Kossi Assimaïdou, Administrateur pour la Côte d'Ivoire 30 novembre 2012

1. Au nom des autorités ivoiriennes, je tiens à remercier le Conseil d'administration, la direction et les services du FMI pour le soutien et le dialogue de politique économique qui ont permis de mettre en œuvre une ambitieuse stratégie socio-économique et de réaliser des progrès importants dans la normalisation et la réforme de l'économie au cours des dernières années. À cet égard, l'allègement de la dette accordée à la Côte d'Ivoire au point d'achèvement de l'initiative PPTE à la mi-2012 a marqué un tournant ; les autorités tiennent à témoigner leur gratitude au FMI et à tous leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux qui ont contribué à cette audacieuse réalisation. Après avoir atteint ce jalon important, le gouvernement s'est félicité du fait que les entretiens avec les services du FMI ont porté principalement sur les grands défis structurels auxquels l'économie est confrontée et sur les politiques à moyen terme énoncées par les autorités dans le Plan national de développement (PND) 2012–15. Il partage pour l'essentiel l'orientation du rapport des services du FMI, qui rend fidèlement compte des questions abordées.

2. La seconde revue de la FCE a confirmé la vigueur de l'engagement des autorités en faveur des réformes depuis la fin de la crise postélectorale. Tous les critères de réalisation à la fin juin 2012 ont été respectés. Les réformes structurelles, qui étaient bloquées depuis longtemps dans des domaines-clés comme la filière cacao et le régime de retraite de la fonction publique, ont été achevées et la gestion des finances publiques (GFP) s'est nettement améliorée. En outre, l'assouplissement de la contrainte que représente le fardeau de la dette a permis de créer l'espace nécessaire pour accroître les investissements publics visant à stimuler la croissance. Après l'élimination de tels obstacles, l'économie s'est rétablie sur une trajectoire d'expansion tout en subissant des transformations structurelles axées sur des objectifs plus ambitieux.

3. Les autorités ivoiriennes sont déterminées à redoubler d'efforts pour résoudre les problèmes qui continuent à peser sur l'économie, notamment les goulets d'étranglement en matière d'infrastructures, le déficit de l'approvisionnement énergétique, les difficultés des banques publiques et les carences du climat des affaires. De plus, elles tiennent à poursuivre le renforcement de la sécurité et à pérenniser le climat de paix en parachevant la réforme de l'armée et en accélérant le processus de réconciliation. Compte tenu de leurs résultats satisfaisants, les autorités demandent au Conseil d'administration de bien vouloir appuyer la conclusion de la seconde revue de la FEC en donnant suite à la demande de modification des critères de réalisation et en menant à bien la revue des assurances de financement.

Évolution récente et résultats du programme

4. **L'économie ivoirienne** se remet allègrement des dégâts de la crise. Selon les prévisions, la croissance atteindra 8,6 % en 2012, ce qui représente une amélioration par rapport à la projection initiale de 8,1 %. La reprise est attribuable à l'intensification des investissements publics dans des projets d'infrastructure et à la demande intérieure. L'inflation est modérée et devrait rester en deçà de 2 % pour l'année. La stabilité de l'environnement macro-économique et

la détermination des autorités à promouvoir une croissance forte et généralisée ont permis de raviver la confiance des investisseurs. Les entreprises ont recouvré l'essentiel de leur capacité de production et de nouveaux investissements privés, tant intérieurs qu'extérieurs, ont été réalisés. Grâce à la reprise économique, les résultats budgétaires à la fin juin ont dépassé les prévisions. Les recettes se sont accrues de 1,1 % du PIB par rapport aux projections initiales en raison du produit exceptionnel de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et de l'exploitation pétrolière.

5. **Le programme appuyé par la FEC** a judicieusement encadré les efforts consentis par les autorités pour atteindre les objectifs du Plan national de développement 2012–15. Les résultats satisfaisants obtenus durant la période antérieure découlent des mesures volontaristes qui ont été prises pour améliorer la gestion des finances publiques et exécuter les réformes structurelles dans des secteurs économiques clés. L'observation de tous les critères de réalisation à la fin juin est attribuable à l'amélioration de la GFP, au renforcement de l'administration fiscale, à un meilleur suivi de l'exécution du budget et, en particulier, aux efforts déployés pour maîtriser les dépenses courantes. Les autorités ont également progressé en matière structurelle. Des mesures importantes ont été prises pour rétablir un processus budgétaire normal et le Parlement a adopté toutes les lois de règlement pour la période 2004-10. En outre, la réforme de la fonction publique a été couronnée de succès. Le recensement des effectifs du secteur public a été achevé ; un Fichier unique de référence pour tous les agents de l'État est disponible depuis octobre 2012 et devrait permettre de réduire les paiements frauduleux de salaires et d'indemnités. Par ailleurs, la mise en œuvre du Code d'éthique et de déontologie adopté en septembre 2012 devrait contribuer à améliorer la gouvernance dans le secteur public.

6. **En ce qui concerne les secteurs économiques**, la mise en œuvre de la réforme du secteur cacao/café est en bonne voie. L'organe de supervision (le Conseil du café/cacao) a pris les mesures nécessaires pour faire respecter scrupuleusement le prix minimum garanti à payer aux producteurs, soit l'équivalent de 60 % du prix c.a.f. En mai 2012, le gouvernement a adopté une stratégie de restructuration des entreprises publiques visant à se désengager de ce secteur, notamment par une privatisation à hauteur d'au moins 25 %. Dans le secteur de l'électricité, les autorités ont continué à réduire le déficit financier. Les tarifs de consommation industrielle ont été relevés début 2012 et des efforts sont en cours pour amener chaque catégorie de consommateurs à payer sa juste part. D'autres réformes structurelles importantes ont été lancées, dont la plupart seront accélérées à partir de 2013. Elles concernent notamment les secteurs financier et énergétique et le climat des affaires.

Politiques à moyen terme

7. **Mise en œuvre de la stratégie de développement.** Le Plan national de développement (PND) 2012–15 est le point d'ancrage de la stratégie adoptée par les autorités pour doper la croissance, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Son objectif primordial est de transformer la Côte d'Ivoire en économie de marché émergente à l'horizon 2020 en contribuant largement à faire reculer la pauvreté. Dans cette optique, les autorités ont l'intention de continuer à cibler des taux de croissance réelle à deux chiffres dès 2014. Il s'agit notamment : (i) de porter

l'investissement public à 9,7 % du PIB d'ici 2015, contre 3 % en moyenne sur la période 2006–10; conjuguée à l'amélioration du climat des affaires, cette mesure devrait attirer des investissements privés, qui devraient passer d'environ 6 % du PIB en 2010 à 13,7 % d'ici à 2015 ; (ii) d'exécuter les réformes structurelles afin de créer un climat des affaires optimal et de rehausser la compétitivité de l'économie ; (iii) de combattre la corruption pour hisser la Côte d'Ivoire parmi les pays africains les mieux gouvernés. Le financement du PND est estimé à quelque 11,076 milliards de FCFA (environ 21 milliards de dollars) sur quatre ans, dont près de la moitié sera assurée par le budget de l'État. Une conférence des bailleurs de fonds — le Groupe consultatif — est prévue les 4 et 5 décembre 2012 à Paris pour recueillir les contributions du secteur privé et des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

8. Les autorités et les services du FMI ont des avis divergents quant à l'ampleur de l'impact de la stratégie de développement sur les perspectives de croissance, comme en témoigne la disparité des projections à partir de 2013. Tout en comprenant la position prudente des services du FMI, les autorités sont convaincues qu'après avoir surmonté la profonde contraction de 2011, l'économie connaîtra une transformation structurelle avec la mise en œuvre du PND. À partir de 2013, le budget de l'État fera l'objet d'une évolution profonde, du dépassement des dépenses courantes à l'augmentation des dépenses d'investissement productives. En effet, pour la première fois depuis des décennies, grâce à la fin du conflit civil et aux dividendes de l'initiative PPTE, près d'un tiers du budget de 2013 sera consacré aux investissements, notamment dans des infrastructures stratégiques qui revaloriseront le stock de capital. De surcroît, le potentiel de croissance sera rehaussé par le lancement de nouveaux pôles d'expansion : petites et moyennes entreprises ; énergie, mines et hydrocarbures ; technologies de l'information et de la communication ; tourisme.

9. **Politique budgétaire.** Les autorités sont conscientes des efforts à déployer en matière de finances publiques pour atteindre leurs objectifs à moyen terme. Leur politique visera à améliorer sans cesse la mobilisation des recettes tout en maîtrisant les dépenses courantes afin de créer l'espace nécessaire aux investissements programmés. Pour ce faire, le gouvernement continuera à moderniser l'administration fiscale pour élargir l'assiette de l'impôt en ciblant notamment les activités nouvelles et en progression rapide. Il s'emploiera en outre à faciliter les procédures pour le contribuable, à automatiser les systèmes pour réduire les formalités administratives et à prendre des mesures plus rigoureuses pour combattre la fraude et l'évasion fiscale. Le projet de budget 2013 reflète l'orientation à moyen terme de la politique du gouvernement. Les recettes fiscales devraient atteindre 17,4 % du PIB malgré la baisse escomptée des taxes sur le café et le cacao et sur les recettes pétrolières et gazières. Les mesures budgétaires prévues en 2013 consistent notamment à appliquer un plan d'action visant à optimiser le rendement de la TVA, à accroître l'utilisation des factures normalisées, à améliorer le recouvrement de l'impôt foncier et à rétablir les droits d'importation et les taxes sur le riz.

10. **Restructuration des banques publiques.** Les autorités envisagent de contribuer à l'édification d'un secteur financier solide et profond à travers une démarche à deux volets : (i) finaliser et appliquer en 2013 la stratégie de développement du secteur financier préparée avec

l'assistance technique de la Banque mondiale ; (ii) restructurer les banques publiques en appliquant en 2013 la stratégie adoptée au printemps 2012. Cette stratégie prévoyait trois grandes options : la fusion, la liquidation et la privatisation, selon les conclusions de l'audit en cours sur la situation de chaque établissement. Le secteur de la microfinance, qui a beaucoup souffert des troubles récents, devrait se redresser sous l'effet combiné des mesures en cours lancées avec les partenaires techniques et financiers, d'un plan de restructuration des principaux établissements et d'une mise à jour de la stratégie nationale de microfinance.

11. ***Accélération des réformes structurelles en retard.*** Malgré des avancées satisfaisantes dans les principales réformes structurelles, les autorités sont tout à fait conscientes que certaines réformes accusent du retard. D'où leur détermination à poursuivre les efforts visant à ancrer le secteur énergétique sur des fondements solides. Outre l'ajustement des tarifs, le gouvernement continuera à négocier avec toutes les parties prenantes pour remédier au déficit financier structurel du sous-secteur de l'électricité. Par ailleurs, les autorités envisagent des mesures audacieuses comme la construction de nouveaux barrages pour accroître l'approvisionnement énergétique et répondre ainsi à la demande future. S'agissant des hydrocarbures, les autorités ont adopté formellement le mécanisme d'ajustement automatique des prix, dont l'application reprendra à la fin mars 2013, afin d'éliminer les subventions généralisées et leur incidence sur le budget. Dans le même ordre d'idées, elles ont l'intention de finaliser leur stratégie visant à réduire à moyen terme la masse salariale du secteur public. En s'appuyant sur les données recueillies lors du recensement qui a été achevé, le gouvernement examinera la question avec les syndicats dans le cadre du forum social en cours. Des progrès ont déjà été accomplis, notamment en ce qui concerne l'établissement d'un guichet unique pour les entreprises et la création d'un tribunal du commerce qui fonctionne à plein régime depuis octobre 2012. Le gouvernement est en train de lancer une initiative globale visant à améliorer tous les paramètres couverts par l'indice de la Banque mondiale sur le climat des affaires (*Doing Business Index*).

12. ***Assurer la viabilité de la dette post-PPTE.*** La viabilité de la dette post-PPTE revêt une importance capitale pour les autorités ivoiriennes. Dans cette optique, et avec le concours du FMI et de la Banque mondiale, elles sont en train de prendre des mesures pour mettre au point leur stratégie de gestion de la dette et une analyse de viabilité de la dette de leur cru, qui seront publiées avec la loi de finances 2014. La stratégie visera à promouvoir les emprunts concessionnels, à minimiser tous les coûts et risques et à appuyer le développement graduel du marché intérieur tout en optant pour des échéances à moyen terme. Sur le plan administratif, les autorités comptent réorganiser leur service de gestion de la dette et adopter une structure plus efficace. En outre, elles ont créé un Comité national de la dette publique qui est déjà pleinement opérationnel et dont la mission consiste à préparer la stratégie. Par ailleurs, le gouvernement aura recours à des partenariats public-privé pour doper l'investissement en limitant les risques pour les finances publiques et en évitant d'accumuler de nouvelles dettes. Un cadre juridique et institutionnel des PPP est en cours d'élaboration et devrait être établi avant la fin juin 2013, parallèlement à l'amélioration des capacités intérieures. Conformément au Plan national de développement, les autorités ont aussi identifié des projets prioritaires pouvant être réalisés dans le cadre de PPP.

Conclusion

L'amélioration de la situation sociopolitique, combinée aux dividendes de l'initiative PPTE, a contribué à libérer des ressources additionnelles permettant à la Côte d'Ivoire de financer son programme de développement. Grâce à cette évolution favorable, les autorités ont mieux formulé leurs politiques dans le cadre du programme appuyé par la FEC et ont obtenu des résultats satisfaisants non seulement en matière de gestion macro-économique, mais aussi dans la mise en œuvre de réformes structurelles importantes.

À l'avenir, la résolution des problèmes liés à l'amélioration du climat de sécurité et à la promotion d'une paix durable devrait contribuer à appuyer l'exécution harmonieuse du Plan national de développement lancé par les autorités. La réussite de ce Plan est essentielle pour réaliser une croissance plus forte et solidaire, créer des emplois, surtout pour les jeunes, et réduire sensiblement la pauvreté. Avec l'assistance de leurs partenaires, les autorités ivoiriennes sont déterminées à mener à bien cette tâche, dans leur volonté inébranlable de transformer la Côte d'Ivoire en économie de marché émergente à l'horizon 2020.